

Catalogue 92 326F

Mobilité et migration

Rapports techniques du recensement de 1991

91

Recensement

Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

Pour nous joindre

Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes les demandes de renseignements au sujet des produits et services doivent être adressées au centre de consultation de Statistique Canada de votre région :

Halifax	(902 426-5331)	Regina	(306 780-5405)
Montréal	(514 283-5725)	Edmonton	(403 495-3027)
Ottawa	(613 951-8116)	Calgary	(403 292-6717)
Toronto	(416 973-6586)	Vancouver	(604 666-3691)
Winnipeg	(204 983-4020)		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Saskatchewan	1-800-667-7164
Manitoba	1-800-661-7828
Sud de l'Alberta	1-800-882-5616
Alberta et les Territoires du Nord-Ouest	1-800-563-7828
Colombie-Britannique et le territoire du Yukon	1-800-663-1551
Appareil de télécommunications pour malentendants	**1-800-363-7629**
Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1-800-267-6677**

Comment commander les publications

On peut se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise du centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près, ou en écrivant à la Division du marketing, Ventes et Service, Statistique Canada, Ottawa K1A 0T6. Veuillez communiquer avec le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements sur les produits et services électroniques. Voir le bon de commande à la fin du présent produit pour d'autres détails.

(1-613-951-7277)
Numéro du télécopieur (1-613-951-1548)
Toronto Carte de crédit seulement (1-416-973-8018)

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada

Rapports techniques du recensement de 1991

Mobilité et migration

Série des produits de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

Février 1995

Prix : Canada : 20 $
États-Unis : 24 $ US
Autres pays : 28 $ US

Catalogue 92-326F

ISBN 0-660-93509-0

Ottawa

This publication is available in English upon request (92-326E)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Mobilité et migration

(Rapports techniques du recensement de 1991)
(Série des produits de référence)
Publié aussi en anglais sous le titre : Mobility and Migration
ISBN 0-660-93509-0
CS92-326F

1. Migration intérieure -- Canada -- Statistiques.
2. Canada -- Recensement, 1991 -- Méthodologie.
3. Canada -- Recensement, 1991 -- Évaluation.
I. Statistique Canada. II. Collection.

HB1952 M6214 1995 304.8'0971'021
C94-988071-X

Pour citer ce document

Statistique Canada. Mobilité et migration
Rapports techniques du recensement de 1991; Série des produits de référence.
Ottawa : Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1995.
Numéro 92-326F au catalogue.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'American National Standard for Information Sciences -- Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1984.
∞

Préface

Au fil des ans, le recensement du Canada est devenu la principale source de renseignements sur les Canadiens et leur mode de vie. Les décisions prises à la lumière de ces renseignements ont une incidence directe sur la vie sociale et économique de tous les Canadiens.

À titre d'organisme responsable de l'élaboration de ces données, Statistique Canada se doit d'informer les utilisateurs sur la qualité des données obtenues. Il incombe au Bureau d'exposer les concepts et la méthodologie utilisés aux fins de la collecte et du traitement des données, ainsi que toutes autres caractéristiques des données qui peuvent avoir une incidence sur l'utilisation ou l'interprétation de celles-ci.

Afin de décrire la qualité des données du recensement de 1991, Statistique Canada a élaboré les publications suivantes : un **Dictionnaire du recensement**, dans lequel on trouve de l'information concise et facile à comprendre, présentée sous forme textuelle ou graphique, sur la terminologie du recensement; **Le recensement de 1991 en bref**, qui donne un aperçu des diverses étapes de la réalisation du recensement; et une série de **Rapports techniques**, qui présentent de façon plus approfondie des renseignements sur la qualité des données relatives à certaines caractéristiques, comme le revenu, dont il est question dans le présent document.

Il est essentiel que les utilisateurs disposent de renseignements sur la qualité des données. Ces renseignements leur permettent de déterminer si les données du recensement peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données. Le recensement de 1991 a été une entreprise complexe et de grande envergure et, bien que des efforts considérables aient été déployés tout au long de la collecte et du traitement des données pour respecter des normes de qualité élevées, il est inévitable que les résultats obtenus soient entachés d'une certaine erreur.

Les renseignements sur la qualité des données revêtent également une grande importance pour Statistique Canada. La collecte de ces renseignements fait partie intégrante de l'élaboration et du maintien de programmes statistiques pertinents et fiables.

À n'en pas douter, la présente publication contribuera largement à l'atteinte de ces objectifs. Elle a été réalisée par Y. E. Shin, avec la collaboration du personnel des divisions de la démographie, des opérations du recensement et des méthodes d'enquêtes sociales.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont rempli leurs questionnaires du recensement le 4 juin 1991 et aux personnes qui ont aidé Statistique Canada à planifier et à réaliser le recensement.

Ivan P. Fellegi

Statisticien en chef du Canada

Table des matières

Figures

Tableaux

I. Introduction

Au Canada, on réalise un recensement de la population tous les cinq ans. Ce projet d'envergure, dont la mise en oeuvre est confiée à Statistique Canada, a pour objet de recueillir, de vérifier et de publier des données sur la population du pays. Le recensement national fournit la base de données la plus complète sur les caractéristiques des Canadiens, de leur famille et de leur ménage. Les données recueillies vont de l'âge et du sexe des personnes jusqu'à leur origine ethnique, leur scolarité, leur profession, leur situation vis-à-vis de l'activité, leur branche d'activité et leurs sources de revenu, en passant par les caractéristiques de leur famille et de leur ménage. Le recensement constitue une source de renseignements d'une valeur inestimable pour les divers paliers de gouvernement, les entreprises, les associations, les établissements d'enseignement, les groupes d'intérêt et le grand public. Les données réunies peuvent être utilisées par les administrations publiques pour la planification de programmes sociaux et économiques ainsi que pour l'évaluation des besoins en matière d'établissements d'enseignement et de santé, et par les entreprises à des fins de planification.

Les renseignements sont obtenus au moyen d'un ensemble de questions élaborées par suite de consultations et d'essais approfondis. Les réponses sont recueillies par des recenseurs formés, soumises à une vérification visant à éliminer les incohérences et les erreurs, puis envoyées aux centres régionaux de Revenu Canada, Impôt (RCI) en vue de leur saisie. Les résultats définitifs sont versés dans une base de données informatisées à Statistique Canada, pour être ensuite analysés, publiés et diffusés sous diverses formes.

Toutefois, dans un projet de l'envergure du recensement, les résultats ne sont jamais parfaits. Bien que des efforts considérables aient été déployés pour assurer le respect de normes de qualité élevées, il est inévitable que des erreurs se glissent à diverses étapes des opérations de collecte et de traitement. Il importe que les utilisateurs soient conscients de la nature et de l'ampleur des erreurs que peuvent renfermer les données du recensement, ainsi que des risques qu'il y a à fonder des conclusions ou des décisions sur ces données.

Les **Rapports techniques du recensement de 1991** ont été conçus pour renseigner les utilisateurs sur les problèmes susceptibles de se présenter ainsi que sur la complexité des données. Ils ont pour objet d'exposer aux utilisateurs le cadre théorique et les définitions utilisés aux fins de la collecte des données, les circonstances exceptionnelles qui vont avoir une incidence sur la qualité des données, les principales sources d'erreurs éventuelles et, dans la mesure du possible, l'ampleur de l'erreur.

Outil d'analyse spécialisé, le présent produit, qui complète et coordonne d'autres produits de référence, aidera l'utilisateur plus expérimenté à comprendre les nuances relatives aux variables et les renseignements d'ordre méthodologique sur la couverture, l'échantillonnage et la pondération.

L'objet du présent document est d'offrir des renseignements concernant divers aspects des données sur la mobilité et la migration. Il renferme une revue de la question, des concepts et des définitions, ainsi qu'un exposé sur les limites inhérentes à la mesure de la mobilité et de la migration après un an et après cinq ans par les recensements du Canada. S'y trouvent également des renseignements fondamentaux sur le traitement des données sur la mobilité, de la collecte jusqu'à l'extraction. La comparabilité historique des données sur la mobilité et sur la migration de 1961 à 1991 est examinée sous l'angle de l'évolution des concepts et du traitement. L'analyse de la qualité des données de 1991 est axée principalement sur la qualité à l'échelle nationale et provinciale. Lorsque c'est possible, les données après cinq ans et les données après un an font l'objet d'une analyse distincte.

Les données sur la mobilité et la migration sont considérées comme étant assez fiables à l'échelle nationale et provinciale. Il faut toutefois faire preuve de prudence lorsque l'on utilise des données régionales. Des problèmes ont été découverts, en particulier en ce qui concerne la fiabilité des données sur l'émigration interne au niveau de la subdivision de recensement.

Deux guides complets à l'intention des utilisateurs ont été publiés lors de recensements antérieurs : un pour le recensement de 1986 intitulé ***Guide à l'intention des utilisateurs – Données du recensement de 1986 sur la mobilité*** (Statistique Canada, 1990) et un pour le recensement de 1976 intitulé ***Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité*** (H.A. Puderer, 1980). Aucun guide n'a été rédigé pour le recensement de 1981. C'est pourquoi, dans une certaine mesure, le présent guide fournit quelques comparaisons avec le recensement de 1981 et les recensements antérieurs afin d'assurer une certaine continuité pour les utilisateurs des données actuelles et antérieures sur la mobilité et la migration. Pour en savoir davantage sur les données relatives à la mobilité, s'adresser au personnel de la Division de la démographie.

II. Concepts et définitions

Les définitions des termes, variables et concepts du recensement qui sont présentées ici sont celles qui se trouvent dans le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301F au catalogue). Les lecteurs sont invités à consulter ce dictionnaire pour obtenir des définitions complètes et des remarques supplémentaires à propos de concepts ou de définitions qui ne figurent pas dans le présent chapitre.

A. Variables du recensement

Le recensement de 1991 comprenait cinquante-trois (53) questions alors que le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301F ou D) comprend beaucoup plus de 200 variables. De toute évidence, il n'y a pas de correspondance un pour un entre les questions et les variables. Plusieurs variables peuvent être produites à partir d'une seule question alors que d'autres sont dérivées à l'aide de réponses obtenues grâce à plusieurs questions.

Par ailleurs, certaines variables du recensement se rapprochent beaucoup des renseignements réunis au moyen des questionnaires alors que d'autres variables sont très différentes. Par exemple, la variable sexe a deux catégories de réponse, le sexe masculin et le sexe féminin : les catégories du questionnaire correspondent **exactement** à celles de la base de données. On considère donc que la variable sexe est une variable **directe**.

Les variables **dérivées** ont subi des transformations. Par exemple, c'est la «date de naissance» qui est demandée sur le questionnaire mais l'*âge* est la variable de la base de données. Il arrive parfois que le lien existant entre les renseignements réunis et la variable de la base de données ne soit pas aussi simple. Par exemple, plusieurs questions servent à découvrir les *chômeurs*, pourtant le mot «chômeur» ne figure en aucun endroit dans le questionnaire et sa définition n'est pas évidente au premier abord.

Les variables du recensement sont regroupées dans les catégories suivantes :

- dénombrements et caractéristiques démographiques;
- origine ethnique et immigration;
- langue;
- appartenance à un groupe autochtone;
- mobilité et migration;
- scolarité;
- religion;
- population active;
- revenu;
- familles et ménages;
- logement;
- institutions et autres logements collectifs;
- incapacité.

Les possibilités de création de nouvelles variables de recensement sont pratiquement illimitées. Certaines variables peuvent être très conventionnelles et **directes**, alors que d'autres variables sont **dérivées** et conçues spécialement pour répondre aux besoins des utilisateurs.

B. Univers

Par «univers», on entend dans le recensement ce qui est dénombré dans un tableau. Les possibilités sont les suivantes :

- population (c.-à-d. les personnes);
- familles;
- ménages;
- logements.

L'**univers de la population** comprend des variables qui fournissent des renseignements sur les personnes. Il regroupe une grande diversité de caractéristiques, notamment celles ayant trait à la démographie, à l'origine ethnique et culturelle, à la langue, à la mobilité, à la scolarité, au revenu et à la population active. Une liste exhaustive de ces variables se trouve dans la table des matières du ***Dictionnaire du recensement de 1991*** (n° 92-301F au catalogue). Certaines variables de cet univers sont recueillies pour l'ensemble de la population canadienne; d'autres sont recueillies pour un échantillon seulement de la population.

Le principal objectif du recensement est de fournir une couverture précise de l'ensemble de la population du Canada pour divers niveaux géographiques. Le recensement de 1991 a permis de dénombrer :

- les citoyens canadiens et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les résidents non permanents (les personnes qui détiennent un permis de séjour pour étudiant, un permis de travail ou un permis ministériel, ainsi que les personnes qui demandent le statut de réfugié);
- toutes les personnes à charge nées à l'étranger de revendicateurs du statut de réfugié et de titulaires du permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel.

Les **familles** sont des groupes au sein d'un ménage. L'**univers des familles** comprend deux grandes catégories : les **familles de recensement** et les **familles économiques**.

- Une famille de recensement est un couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un deux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un deux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.
- Une famille économique est un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Par exemple, un frère ou une soeur vivant ensemble, ou une mère et sa fille séparée, constitueraient une famille économique, mais non une famille de recensement.

L'**univers des ménages** comprend des sous-univers et des variables ayant trait à une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement. Voici des exemples de sous-univers des ménages : ménages privés, ménages collectifs, ménages à l'extérieur du Canada, logements agricoles et logements non agricoles.

L'**univers des logements** comprend des sous-univers (collectifs et privés) et des variables relatives aux caractéristiques des logements au Canada. Les logements se distinguent des ménages. Les caractéristiques d'un

logement sont les attributs physiques d'un ensemble de pièces d'habitation alors que les caractéristiques d'un ménage ont trait à la personne ou au groupe de personnes (sauf les résidents temporaires ou étrangers) qui occupe le logement.

C. Géographie du recensement

Statistique Canada se sert d'une structure géographique très précise et détaillée qui rend possible l'obtention de renseignements pour de nombreuses unités géographiques différentes connues sous le nom de régions géographiques. Les données tirées du recensement de 1991 sont disponibles pour de nombreuses régions géographiques normalisées ainsi que pour des régions géographiques non normalisées ou des secteurs définis par l'utilisateur.

1. Limites du recensement

Afin de recenser un pays aussi grand que le Canada, il faut établir de petites limites géographiques facilitant le recensement. Les limites fondamentales sont les provinces (PROV), les circonscriptions électorales fédérales (CÉF) et, enfin, une unité plus petite appelée secteur de dénombrement (SD).

2. Régions géographiques normalisées

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions sont de deux (2) types : les unités administratives ou législatives et les unités statistiques.

a) Les unités administratives ou législatives, définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales, sont les suivantes :

Régions géographiques	Nombre total
• provinces et territoires;	12
• circonscriptions électorales fédérales (CÉF);	295
• divisions de recensement (DR);	290
• subdivisions de recensement (SDR);	6 006
• régions infraprovinciales (RI).	68

b) Les unités statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Ce sont les :

Régions géographiques	Nombre total
• régions agricoles;	76
• subdivisions de recensement unifiées (SRU);	2 630
• régions métropolitaines de recensement (RMR);	25
• agglomérations de recensement (AR);	115
• régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP);	12
• agglomérations de recensement primaires (ARP);	21
• secteurs de recensement (SR);	4 068
• secteurs de recensement provinciaux (SRP);	1 815

•	régions urbaines (RU) et régions rurales;	893
•	parties de RMR/AR;	N/D
•	composantes des RMR/AR;	N/D
•	secteurs de dénombrement (SD).	45 995

D'autres unités géographiques quasi normalisées sont les **localités non constituées(LNC)**, des régions définies selon **le township, rang et méridien** ainsi que des régions définies selon le **code postal**.

3. Secteurs définis par l'utilisateur

Les données du recensement peuvent également être produites pour des régions autres que les régions géographiques normalisées, c'est-à-dire pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être de deux (2) types : il peut s'agir d'un regroupement de régions géographiques normalisées ou de **secteurs demandés** expressément par l'utilisateur.

La section sur la géographie du **Dictionnaire du recensement de 1991** renferme des définitions approfondies des termes associés à la géographie du recensement de 1991. Elle comprend en outre une description plus détaillée des concepts reliés aux régions géographiques et à la cartographie du recensement.

D. Mobilité et migration

Le présent rapport se rapporte aux questions sur la mobilité. La première question, sur le «lieu de résidence 5 ans auparavant», a été posée au recensement de 1991 ainsi que dans les recensements antérieurs du Canada; la seconde, sur le «lieu de résidence 1 an auparavant», a été posée pour la première fois lors du recensement de 1991. La version de la question figurant dans les questionnaires du recensement de 1961, 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991 est présentée à l'annexe A. Cette question a toujours été posée à un échantillon de la population, soit à 33,3 % des ménages en 1971 et 1976 et à 20 % des ménages en 1961, 1981, 1986 et 1991. Depuis 1971, la question figure sur la formule 2B ou questionnaire complet.

On a introduit l'autodénombrement avec le recensement de 1971. En 1961, des intervieweurs recueillaient des données qu'ils prenaient en note au cours d'interviews effectuées en personne[1]. Dans le cas de l'autodénombrement, des directives étaient fournies aux recensés pour les aider à répondre aux questions. L'annexe A présente les directives données pour la question sur la mobilité dans les «livrets d'instructions» de 1971 et 1976 et dans les «guides du recensement» de 1981, 1986 et 1991.

Sous l'angle tant du concept que de la présentation, la question a subi peu de modifications dans les derniers recensements. Les différences sont surtout attribuables aux modifications apportées aux libellés et aux instructions, sauf dans le cas du recensement de 1991. En 1991, la question concernant le lieu de résidence 5 ans auparavant a été divisée en deux : une question-filtre permettait d'établir une distinction entre les personnes n'ayant pas déménagé et les personnes ayant déménagé et une question détaillée portait sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. En 1991, pour la première fois dans l'histoire des recensements du Canada, il y avait une question sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Des questions supplémentaires ont été posées dans deux recensements : en 1961, on a demandé au recensé d'indiquer si son lieu de résidence 5 ans auparavant était ou non une exploitation agricole; en 1971, une deuxième question a porté sur le nombre de déménagements faits durant la période de 5 ans.

Avant 1961, les données sur la mobilité ont été réunies lors du recensement du Canada de 1941 et du recensement des Prairies de 1946. En 1946, les données ont porté sur l'intervalle de 5 ans alors qu'en 1941, elles étaient fondées sur le dernier lieu de résidence.

---

1 En 1961, les recenseurs procédaient par interview et notaient les réponses pour toutes les questions, sauf celles sur le revenu. Les répondants eux-mêmes répondaient à cette dernière. La question relative à la mobilité, ainsi quelques autres, et la question sur le revenu figuraient sur un même questionnaire, soit la formule 4.

La section VII traite de la comparabilité historique des données sur la mobilité.

Les pages qui suivent présentent les concepts et définitions de la mobilité et de la migration, et la relation existant entre la question sur la mobilité du recensement de 1991 et le cadre théorique de la mobilité.

1. Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

La «Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant» fait référence à la relation existant entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel 5 ans plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette distinction correspond au sous-univers «Mobilité (5 ans auparavant)». Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire. Les migrants sont classés soit en migrants internes, soit en migrants externes.

La question du recensement de la population de 1991 ayant trait à la mobilité résidentielle (intervalle de 5 ans) comprend deux parties. La première partie est une question-filtre permettant de distinguer les personnes n'ayant pas déménagé des personnes ayant déménagé, alors que la seconde partie est formée de cases à cocher et d'espaces permettant de répondre en toutes lettres à l'intention des personnes ayant déménagé. À la question-filtre, le répondant doit indiquer si son adresse au moment du recensement est celle d'il y a cinq ans ou si elle est différente.

Pour répondre à la partie autocodée de la question à l'intention de ceux qui ont coché «autre adresse», il s'agissait de cocher le cercle vis-à-vis de la réponse appropriée. Il y avait trois réponses possibles pour les personnes ayant déménagé :

(i) habitait le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne;

(ii) habitait un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada;

(iii) habitait en dehors du Canada.

À partir des réponses autocodées, on classait les recensés comme (i) non-migrants ou migrants, (ii) migrants externes et (iii) migrants internes.

Le recensé devait répondre à la partie en lettres de la question lorsque sa réponse à la question autocodée était «habitait un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne» ou «habitait en dehors du Canada». Dans la partie où il devait inscrire une réponse en toutes lettres, on demandait au recensé d'inscrire son lieu de résidence d'il y a 5 ans en désignant la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne ainsi que le comté et la province ou le territoire, ou encore d'inscrire le nom du pays.

Les réponses en toutes lettres données par les migrants internes ont servi à compiler des données origine-destination pour des subdivisions de recensement (SDR) ou des regroupements de SDR.

En fonction des catégories de réponses ci-dessus, les définitions relatives à la mobilité sont les suivantes :

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse mais dans la **même** subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement **différente** de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (**migrants internes**), ou des personnes qui résidaient **à l'extérieur du Canada** cinq ans auparavant (**migrants externes**).

Dans le cas des personnes âgées de 5 à 14 ans, les renseignements sur la mobilité ont été imputés à partir des réponses données par un autre membre de la famille, la question sur le lieu de résidence étant posée uniquement

aux personnes âgées de 15 ans et plus. Pour les personnes hors famille de recensement (n'habitant pas dans un logement collectif), l'imputation a été faite à partir des renseignements déclarés par la Personne 1 du ménage.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration** dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**. Lorsque l'on totalise les données sur la migration pour les migrants externes selon le pays de résidence cinq ans auparavant, le pays déclaré est fonction de ses frontières actuelles. (Les **émigrants** – qui sont des personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement de 1991 - n'ont pas été dénombrés.)

En ce qui a trait à la **migration interne**, on a établi différents types de migration à partir de divers regroupements de SDR (p. ex., aux divisions de recensement ou régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, la **migration interne nette**, la **migration infraprovinciale**, la **migration interprovinciale**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours de la période de cinq ans, vers une SDR donnée (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours de la période de cinq ans, à partir d'une SDR donnée (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

La **migration interne nette** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR donnée (ou un regroupement de SDR) au cours de la période de cinq ans, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

La **migration infraprovinciale** est définie comme un déplacement en provenance ou à destination d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) dans une même province. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **migrants infraprovinciaux**.

La **migration interprovinciale** concerne les déplacements effectués d'une province ou d'un territoire vers une autre province ou un autre territoire et qui donne lieu à un changement de résidence. Un migrant interprovincial est une personne qui, au cours de la période de cinq ans, a élu domicile dans une autre province ou un autre territoire. Cette personne est un sortant (émigrant interne) par rapport à la province ou au territoire qu'elle a quitté, et un entrant (immigrant interne) par rapport à sa nouvelle province ou son nouveau territoire.

La **migration interprovinciale nette** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une province ou un territoire moins le nombre de sortants (émigrants internes) qui ont quitté cette même région au cours de la période de cinq ans.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (où le même regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou le même regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Au moment de la totalisation des données sur le lieu habituel de résidence 5 ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, les régions géographiques sont définies selon leurs limites de 1991, même lorsqu'il est question des lieux de résidence de 1986. Il en va de même pour tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement).

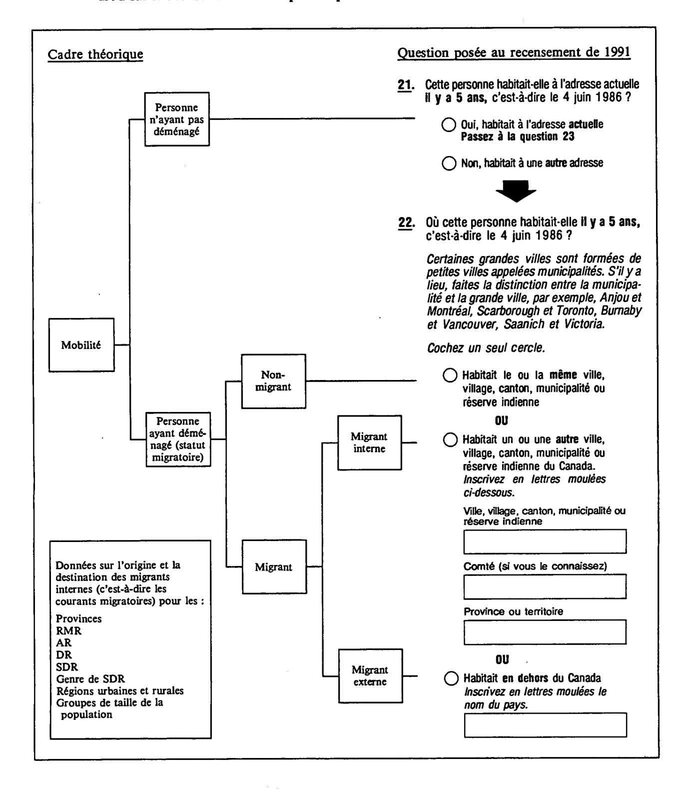
Le concept de «migrant» est défini au niveau de la SDR. Dans le cas des niveaux géographiques inférieurs à la SDR, tels les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), veuillez noter que la distinction entre la population de migrants et celle de non-migrants se rattache à la SDR correspondante du SD ou du SR. Par

exemple, les migrants du SR sont les personnes qui ont déménagé d'une autre SDR, tandis que les non-migrants sont ceux qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, c'est-à-dire qu'ils sont passés d'un SR à un autre ou déménagés à l'intérieur du même SR (pour connaître la hiérarchie des régions géographiques et les définitions des termes utilisés en 1991, consultez l'annexe C).

On fait état de la mobilité pour la population âgée de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des personnes membres d'un ménage collectif.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 1, qui illustre les liens existant entre la question sur la mobilité du recensement de 1991 et le cadre théorique de la mobilité.

Figure 1. Liens entre le cadre théorique de la mobilité (période de cinq ans) et la question du recensement de 1991 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant



2. Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

La «Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant» est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette distinction correspond au sous-univers Mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **migrants infraprovinciaux**, les **migrants interprovinciaux** et les **migrants externes**.

La question du recensement de 1991 ayant trait à la mobilité (1 an auparavant) comprenait deux parties. La première partie était constituée de «réponses autocodées», alors que la seconde partie commandait une réponse «en toutes lettres».

Pour répondre à la partie autocodée de la question, le recensé cochait le cercle correspondant à la réponse appropriée. Quatre réponses étaient possibles :

(i) habitait à l'adresse actuelle;

(ii) habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse;

(iii) habitait une autre province ou un autre territoire au Canada;

(iv) habitait en dehors du Canada.

D'après les réponses autocodées reçues, on classait les répondants comme (i) personnes n'ayant pas déménagé ou personnes ayant déménagé, (ii) migrants infraprovinciaux, (iii) migrants interprovinciaux et (iv) migrants externes.

Lorsque la réponse autocodée était «habitait une autre province ou un autre territoire au Canada» ou «habitait en dehors du Canada», le recensé devait donner une réponse en lettres à la question. Dans la case pour la réponse en toutes lettres, les répondants devaient indiquer leur province ou leur territoire de résidence au Canada un an auparavant, ou encore leur pays de résidence.

Les réponses en lettres fournies par les migrants internes ont servi à produire des données origine-destination pour la province ou le territoire.

En fonction des catégories de réponses ci-dessus, les définitions relatives à la mobilité sont les suivantes :

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants infraprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même province ou le même territoire que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants interprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une province ou un territoire autre que celui ou celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants externes** sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

Ces definitions sur la mobilité se rapportent à une nouvelle variable sur la mobilité pour 1991, qui est fondée sur le lieu de résidence un an auparavant. Comme la variable **Mobilité - Lieu de résidence 5 ans auparavant**, la variable mobilité un an auparavant permet de déterminer si une personne a déménagé ou non, c'est-à-dire si elle demeurait à une adresse différente un an auparavant. Contrairement à la variable **Mobilité - Lieu de résidence 5 ans auparavant**, le lieu de résidence un an auparavant est limité à l'échelon provincial. La variable un an auparavant ne permet donc pas de déterminer si une personne ayant déménagé est un migrant ou un non-migrant, c'est-à-dire si, le jour du recensement, elle demeurait dans une subdivision de recensement (SDR) différente de celle

où elle habitait cinq ans auparavant. La seule distinction que l'on puisse faire entre les personnes ayant déménagé est si la personne, le jour du recensement, demeurait dans une province différente de celle où elle résidait un an auparavant. Par conséquent, les personnes qui demeuraient à une adresse différente un an auparavant peuvent être classées soit comme des «migrants infraprovinciaux» ou des «migrants interprovinciaux».

Pour les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par certains autres membres de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration** dans le **Dictionnaire du recensement de 1991**. Lorsque l'on totalise les données sur la migration pour les migrants externes selon le pays de résidence un an auparavant, le pays déclaré est fonction de ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant, mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement de 1991) n'ont pas été dénombrés.

En ce qui a trait à la **migration interne**, les utilisateurs doivent prendre note que la province ou le territoire est l'unité géographique selon laquelle la migration est déterminée pour la période de un an. À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, la **migration interne nette**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours de la période de un an, vers une province ou un territoire à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours de la période de un an, à partir d'une province ou d'un territoire vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

La **migration interne nette** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une province ou un territoire donné au cours de la période de un an, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette province ou ce territoire pendant la même période.

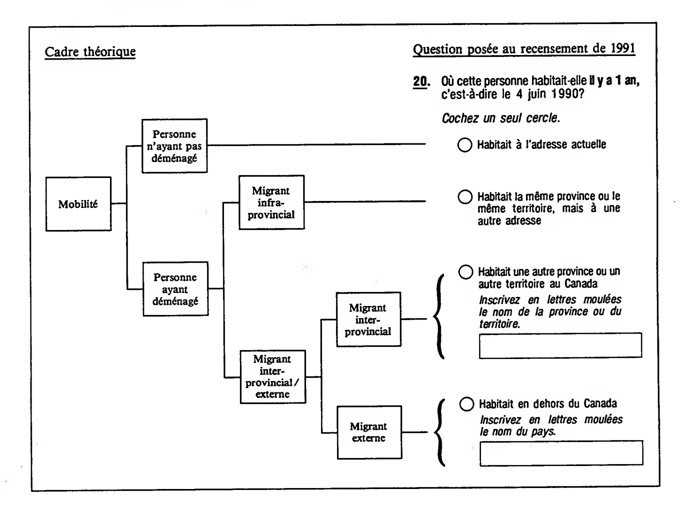
Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même province ou le même territoire d'origine et la même province ou le même territoire de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (province ou territoire) et le lieu de destination (province ou territoire) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

On fait état de la mobilité pour la population âgée de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des personnes membres d'un ménage collectif.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 2, qui illustre les liens existant entre la question sur la mobilité du recensement de 1991 et le cadre théorique de la mobilité.

Figure 2. Liens entre le cadre théorique de la mobilité (période de un an) et la question du recensement de 1991 sur le lieu de résidence un an auparavant



E. Limites inhérentes aux concepts et à l'appréciation de la mobilité

1. Mesures spatiales et temporelles

Afin d'obtenir une appréciation de la migration, il faut établir un cadre théorique et des définitions opérationnelles. Aucune méthode en elle-même n'est parfaite : chacune présente des avantages et des inconvénients. La mobilité dans le cadre du recensement repose sur les concepts de «changement de lieu de résidence» et de «déplacement d'une localité à une autre» rattachés respectivement aux personnes ayant déménagé et aux migrants. On se fonde sur un changement de milieu social (c'est-à-dire un changement observé dans les liens avec la localité et les conditions de vie) pour établir une distinction entre déplacements migratoires et déplacements non migratoires. Les déplacements d'une localité à une autre sont de nature migratoire tandis que les déplacements à l'intérieur d'une même localité sont de nature non migratoire.

Le changement de résidence se définit sur le plan opérationnel par «avoir habité un autre logement» (cinq ans auparavant) tandis qu'un «déplacement d'une localité à une autre» se définit sur le plan opérationnel par «avoir vécu dans une autre SDR» (cinq ans auparavant). On a choisi la SDR à titre d'unité déterminante du statut migratoire parce qu'elle permet de mesurer de façon raisonnable les déplacements d'une localité à une autre.

En ce qui concerne l'aspect temporel, la mobilité, aux fins du recensement, est établie par une comparaison entre les lieux de résidence à deux moments précis dans le temps. Un intervalle d'une durée fixe, 5 ans dans le présent cas, est utilisé. (La précision temporelle fait défaut avec des périodes d'une durée non déterminée, comme celles mettant en cause le lieu de la dernière résidence ou la mobilité au cours de la vie.) On considère généralement l'intervalle de 5 ans comme étant d'une bonne durée puisqu'il coïncide avec la période intercensitaire, et qu'il procure ainsi une appréciation de la migration à titre de composante du mouvement de la population. Sur de plus grandes périodes, les répondants auraient davantage de difficultés à se souvenir et les réponses s'en trouveraient sans doute diminuées. (Pour plus de précisions, le lecteur peut se reporter au «Manuel VI des Nations Unies - ***Méthodes de mesure de la migration interne***» et au ***Guide de l'utilisateur de 1976.***)

Le fait de choisir la SDR comme une unité déterminante de la migration et un intervalle d'une durée de cinq ans pose certaines limites dont les utilisateurs devraient être conscients.

2. Limites inhérentes à l'utilisation de la SDR à titre d'unité déterminante de la migration

Le Guide de l'utilisateur de 1976 fait état d'un certain nombre de ces limites. La partie ci-après constitue une présentation succincte des problèmes notés.

Les déplacements entre SDR servent à calculer par approximation les «déplacements d'une localité à l'autre». Toutefois, certains déplacements d'une SDR à l'autre effectués sur une petite distance constitueront à peine un changement de milieu social pour les personnes ayant déménagé, par comparaison à d'autres effectués sur une grande distance à l'intérieur d'une même SDR. Bien entendu, ce problème n'est pas lié comme tel à l'utilisation des SDR : n'importe quel autre choix aurait entraîné des problèmes de même nature.

Les différences relatives à la taille, à la forme et à la longueur des limites géographiques des SDR posent un deuxième problème, cette fois sur le plan de l'analyse comparative de la migration au Canada, tant la comparaison des données sur la migration au Canada que la migration à destination ou en provenance d'autres pays. Dans une certaine mesure, le volume total des migrations est fonction de la taille de la SDR.

Un autre aspect qui s'ajoute au problème de la taille des SDR est la variation de leur nombre, par exemple dans des régions ou des provinces données, et dans le temps. Le volume total des migrations est aussi fonction du nombre de SDR et représente donc un détail limitatif dont on devrait tenir compte pour toute analyse comparative entre les régions et les recensements. Les différences relatives à la taille et aux limites géographiques des SDR influent également dans le cadre de l'analyse chronologique. La section VII traite de la comparabilité des données sur la migration à différentes périodes en tenant compte des différences présentées par les SDR.

L'erreur des répondants constitue une troisième entrave importante à l'utilisation des SDR à titre d'unité déterminante de la migration. Ce biais est habituellement observé pour les RMR où les répondants ont tendance à

désigner leur lieu de résidence antérieur en inscrivant la RMR au lieu de la SDR qui en fait partie. Pour cette raison, la prudence est de mise dans le cadre de toute analyse détaillée des mouvements migratoires à l'intérieur d'une RMR ou d'un AR. La section VI traite en profondeur des problèmes liés à la qualité des données par rapport aux données régionales (les SDR). Comme on peut le voir à la section IV, ces erreurs des répondants ont été corrigées à la main de manière à ce que les principaux codes de villes propres à chacune des SDR soient remplacés par les codes des villes environnantes lorsque les réponses en toutes lettres précisaient les noms des deux villes.

3. Limites liées aux périodes de référence de cinq ans et de un an

Limites liées aux périodes de référence de cinq ans et de un an. Beaucoup a déjà été écrit sur les limites liées à la période de référence de cinq ans (pour en savoir davantage, consultez Puderer, p. 33 à 35). Avec l'utilisation de l'intervalle de cinq ans, certains déplacements sont exclus.

En effet, on ne retient pas les déplacements multiples, mais seulement les résultats finaux de ces déplacements. Cet état de choses peut influer de maintes façons sur les données de la migration. Les déplacements attribuables à un retour ainsi que ces migrants ne sont pas pris en compte : les personnes ayant déménagé au cours de la période de cinq ans mais revenues habiter, avant la fin de cette période, leur ancien logement ou leur ancienne SDR seront classées respectivement comme personnes n'ayant pas déménagé ou comme non-migrants. Un non-migrant ayant déménagé d'Ottawa à Toronto et de retour à Ottawa (dans un logement autre) ne pourra être différencié d'un autre non-migrant ayant seulement changé de logement à l'intérieur de la SDR d'Ottawa.

Parallèlement, de multiples déplacements peuvent entrer en ligne de compte dans la trajectoire du lieu d'origine au lieu d'arrivée. On ne peut distinguer la personne qui est déménagée du Québec vers l'Ontario, puis de l'Ontario vers la Colombie-Britannique d'une autre qui est déménagée directement du Québec vers la Colombie-Britannique dans l'intervalle de cinq ans.

Un autre aspect important à prendre en considération est le fait que seuls les déplacements et les migrations de ceux qui demeurent en vie au cours des cinq ans sont retenus. En effet, on ne tient pas compte des déplacements des personnes décédées avant le dénombrement.

Les jeunes âgés de moins de 5 ans sont exclus de l'univers de la mobilité et, bien sûr, leurs déplacements ne sont pas pris en compte.

Finalement, les utilisateurs doivent se souvenir que les caractéristiques relatives aux personnes ayant déménagé et aux migrants sont rendues au moment du dénombrement et non pas au moment du déménagement. On doit par conséquent tenir compte de cet aspect dans la plupart des analyses sur la mobilité effectuées en fonction de diverses caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

Les limites liées à la période de référence de un an peuvent être sensiblement les mêmes que celles liées à la période de cinq ans, mais dans une moindre mesure. Par exemple, une personne qui est déménagée du Québec vers l'Ontario, puis de l'Ontario vers la Colombie-Britannique sera comptée comme migrant du Québec vers l'Ontario là où elle n'est restée que un an en Ontario; le nombre de migrants à être retenus sera plus important pour l'intervalle de un an que pour celui de cinq ans; les chances que l'on retienne le déplacement d'un migrant revenu au lieu de départ sont plus grandes pour l'intervalle de un an puisqu'en si peu de temps, le migrant n'est peut-être pas encore retourné au lieu d'origine.

III. Collecte des données et couverture

Dans le cadre du recensement de 1991, des données ont été recueillies auprès de plus de 11 millions de ménages, tant au Canada qu'à l'étranger. La méthode de collecte des données consiste à livrer et à récupérer environ 11 500 000 questionnaires. Ces questionnaires sont ensuite soumis à un contrôle visant à s'assurer qu'ils ont été remplis correctement par tous les Canadiens du pays. Cette étape a nécessité le recours à environ 40 000 personnes chargées de remplir toute une gamme de tâches, allant de la cartographie aux activités postcensitaires.

Deux **méthodes de collecte** ont été utilisées dans le cadre du recensement de 1991 : l'**autodénombrement** et le **recensement par interview**. Dans les secteurs d'autodénombrement, un questionnaire (formule 2A ou 2B) a été livré à chaque ménage avant le jour du recensement (le 4 juin). Un membre du ménage devait remplir le questionnaire le jour du recensement, puis le retourner par la poste dans une enveloppe pré-adressée. En 1991, moins de 2% des ménages ont été dénombrés par les intervieweurs. Les recenseurs remplissaient un questionnaire complet (formule 2D) dans le cadre d'une interview. Cette méthode a été utilisée pour dénombrer chaque ménage dans les régions éloignées ou septentrionales, ainsi que dans les réserves indiennes où il est peu pratique d'avoir recours au retour par la poste étant donné que le service postal n'est pas assuré de façon régulière. Certaines régions éloignées ont été dénombrées dès le mois de mars 1991. Les données ont été recueillies pour ***tous les citoyens canadiens, les immigrants reçus et les résidents non permanents qui étaient vivants à minuit dans la nuit du 3 au 4 juin 1991.***

Les deux principales **méthodes de dénombrement** reconnues utilisées par les recenseurs sont la méthode «**de jure**» et la méthode «**de facto**». La méthode «de jure» associe la personne à son domicile habituel, tandis que la méthode «de facto» associe la personne au logement où elle se trouve au moment du recensement. Au Canada, on utilise la méthode «**de jure modifiée**». Elle permet de procéder ultérieurement à un appariement afin de déterminer si une personne se trouvant dans un logement, énumérée comme un résident temporaire, n'avait pas de domicile habituel au Canada enumérée ainsi comme un résident habituel. Cette approche a été choisie parce qu'on reconnaît que l'application de la méthode «de jure» proprement dite peut se solder par des omissions dans le cas de personnes absentes de leur domicile habituel la nuit du recensement et qu'elle permet de réduire le nombre de ces oublis.

Les principaux éléments, documents et unités géographiques utilisés dans le cadre de la collecte des données et de la couverture sont les suivants :

- Registre des visites (RV) (Formule 1)

  Il s'agit d'un document utilisé par les recenseurs pour inscrire les numéros de ménage et le nombre de personnes dans chaque ménage, y compris les résidents temporaires, dans chaque secteur de dénombrement. Les recenseurs inscrivent dans le RV chaque logement privé et collectif (occupé et inoccupé), de même que chaque exploitation agricole située dans le secteur de dénombrement. Le RV fournit également des totaux dont on se sert pour s'assurer que tous les logements et toutes les personnes ont été dénombrés.

- Questionnaires du recensement de la population

  Sept questionnaires ont été conçus en vue de la collecte des données du recensement de 1991 :

Dossier des logements collectifs	(formule 1A)
Questionnaire abrégé	(formule 2A)
Questionnaire complet	(formule 2B)
Questionnaire pour le dénombrement de la population d'outre-mer	(formule 2C)
Questionnaire du recensement par interview	(formule 2D)
Questionnaire individuel de recensement	(formule 3)
Questionnaire pour le dénombrement des soupes populaires	(formule 3B)

- Secteur de dénombrement (SD)

  Un secteur de dénombrement correspond à la région dénombrée par un recenseur. C'est la plus petite unité géographique pour laquelle on peut obtenir des données du recensement. Le nombre de logements contenus dans un SD peut varier entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales.

Veuillez vous reporter au **Questionnaire complet (formule 2B)** pour obtenir la liste complète des questions posées dans le cadre du recensement du Canada de 1991.

A. Amélioration de la couverture et mesure

En 1991, les initiatives suivantes ont été mises de l'avant pour améliorer la couverture :

- le recours à la publicité payante pour faire savoir aux Canadiens quand et comment «être du nombre»;
- la création d'un registre des adresses à partir d'autres sources de renseignements et l'utilisation de ce registre aux fins du repérage des logements oubliés;
- l'établissement de procédures spéciales afin de dénombrer les sans-abri dans les soupes populaires;
- l'établissement de procédures spéciales de dénombrement dans les réserves indiennes;
- l'élaboration d'un questionnaire facile à remplir;
- un Programme d'information publique et un Service d'assistance téléphonique multilingue.

Comme il est pratiquement impossible, dans le cadre d'une enquête d'aussi grande envergure, d'atteindre une couverture intégrale (100%), on effectue un certain nombre de vérifications sur l'opération de collecte des données qui permettent de mesurer l'importance des erreurs de couverture qui se produisent lorsque des logements ou des personnes sont oubliés, inclus à tort ou dénombrés deux fois. Parmi les vérifications effectuées, notons la **vérification des logements inoccupés**, l'**étude sur les résidents temporaires**, la **contre-vérification des dossiers** et l'**étude sur le surdénombrement**. Ces études seront traitées plus en détail dans les chapitres suivants portant sur l'Assimilation des données (chapitre IV) et l'Évaluation des données (chapitre VI).

B. Couverture des données sur la mobilité

Les données sur la mobilité, pour un intervalle de cinq ans, sont recueillies pour la population de 5 ans et plus, à l'exclusion des personnes dans les ménages collectifs et les personnes résidant temporairement à l'étranger. Toutefois, les données obtenues à partir de la question sur la mobilité dans le questionnaire de 1991 n'ont été recueillies que pour les personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Canada au moment du recensement. En ce qui concerne les personnes âgées de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité, pour un intervalle de cinq ans, ont été imputées à partir des renseignements fournis par les autres membres de la famille. De même, en ce qui concerne les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité, sur un intervalle d'un an, ont été imputées.

La question du recensement de 1991 sur la mobilité figurait sur la formule 2B, ou questionnaire complet, utilisée pour dénombrer un ménage canadien sur cinq.

C. Dépouillement sur le terrain des données de la question sur la mobilité

Dépouillement sur le terrain des données de la question sur la mobilité. Lorsque certains renseignements à la question sur la mobilité manquaient ou étaient de nature imprécise, les recenseurs devaient entrer en communication avec les répondants. Ce suivi était d'abord effectué par téléphone, puis, si les recenseurs n'obtenaient pas les renseignements voulus, ils procédaient à un suivi sur le terrain. (Toutes les questions ne commandaient pas un suivi obligatoire. Un suivi était cependant requis lorsque plus de six questions ne franchissaient pas l'étape du contrôle.)

La question sur la mobilité ne franchissait parfois pas l'étape du contrôle et exigeait, de ce fait, un suivi pour les raisons suivantes : non-réponse, réponse multiple (plus d'une catégorie de réponses ayant été cochées sans inscription ajoutée en toutes lettres), réponse invalide (p. ex., écriture illisible) et réponse incomplète ou partielle. Dans ce dernier cas, une réponse inscrite pour «autre ville, village, canton, etc.» était jugée incomplète si le nom de la municipalité ou de la province n'était pas fourni.

L'étude de l'échantillon de contrôle du recensement de 1991 indique que, préalablement au suivi, le taux de non-réponse pour la mobilité (intervalle de 5 ans) était de 4,4% pour la question de sélection et de 3,0 % pour la question subséquente sur la mobilité; le taux de réponses multiples était de 1 % pour la question de sélection et de 6,0% pour la question sur la mobilité; le taux de réponses partielles était de 1,8% pour la question sur la mobilité. Le suivi a permis de réduire les taux de non-réponse qui sont passés de 4,4 % à 1,6 % pour la question-filtre et de 3,0 % à 0,5 % pour la question sur la mobilité. Aucune mesure directe concernant les réponses «partielles» (p. ex., une catégorie de réponse cochée, mais sans inscription en lettres) n'a été réalisée.

Les taux correspondants pour les données sur la mobilité (intervalle de 1 an), préalablement au suivi, étaient de 4,0 %, 0,7 % et 0,1 % pour le taux de non-réponse, de réponses multiples et de réponses partielles respectivement. Le suivi a permis de réduire le taux de non-réponse qui est passé de 4,0 % à 1,2 %.

IV. Assimilation des données

L'assimilation des données est l'étape du dépouillement au cours de laquelle les réponses fournies sur les questionnaires du recensement sont contrôlées, codées et saisies. Ce processus prévoit également la conversion des réponses en données lisibles par machine. Les quatre principales composantes de l'assimilation des données sont :

- le dépouillement au bureau régional;
- l'entrée directe des données;
- le dépouillement au bureau central;
- le codage automatisé.

A. Dépouillement au bureau régional (DBR)

À cette étape, le personnel du DBR doit s'assurer que les renseignements qui figurent sur les questionnaires se prêtent à l'introduction par clavier à l'ordinateur. Cette opération, qui emploie environ 2,000 personnes, est effectuée dans les centres de dépouillement régionaux de Revenu Canada, Impôt (RCI) à St. John's, Jonquière, Shawinigan, Sudbury, Winnipeg et Surrey. À Ottawa, elle est réalisée au bureau central de Statistique Canada. Lors du recensement de 1991, le dépouillement au bureau régional s'est déroulé de juillet à novembre 1991.

Le DBR comporte les opérations décrites ci-après :

a) Réception et préparation des documents

Lorsque les questionnaires remplis parviennent aux centres de dépouillement régionaux, ils sont enregistrés, comptés et préparés en vue de l'entrée des données. La préparation des documents consiste notamment à vérifier la cohérence des renseignements fournis sur les questionnaires et sur le Registre des visites (par exemple, si le nombre de membres du ménage est le même sur les deux documents). Les vérifications de la lisibilité permettent de s'assurer que les documents se prêtent bien à l'introduction des données dans l'ordinateur. Enfin, toutes les réponses écrites sur les liens entre les membres du ménage (question 2) sont converties en codes numériques.

b) Contre-vérification des dossiers

Un échantillon de personnes est sélectionné à partir des dossiers du recensement de 1986 et de sources externes; on consulte ensuite les documents du recensement de 1991 pour ces mêmes personnes. Si l'on trouve les documents en question, les caractéristiques recueillies en 1991 sont notées et communiquées au bureau central. Si l'on ne parvient pas à trouver les documents, on procède à une recherche et à un dépistage afin de déterminer si ces personnes ont été dénombrées ailleurs au Canada ou si elles ont été oubliées. Les résultats de ces recherches sont ensuite codés et saisis, puis le fichier est acheminé au personnel du Projet de la qualité des données en vue de la pondération et de la production d'estimations du sous-dénombrement.

c) Codage des variables économiques

Les réponses écrites fournies à certaines questions sur le marché du travail figurant dans le questionnaire complet ont été converties en codes numériques se prêtant à l'entrée directe des données. Cette activité comporte trois tâches :

- effectuer un contrôle visant à déterminer si le répondant a travaillé à un moment quelconque entre le 1er janvier 1990 et le 4 juin 1991;

- convertir les données en codes numériques les réponses aux questions sur la branche d'activité, la profession et le lieu de travail;
- contrôler les questions sur la catégorie de travailleurs.

Les surveillants et les conseillers en codage doivent corriger toutes les divergences dans le codage avant que les questionnaires recueillis dans un secteur de dénombrement (SD) puissent passer à l'étape suivante. Ils doivent parfois consulter d'autres sources, les répertoires des villes ou des membres du personnel spécialisé.

d) Dépouillement

Les questionnaires sont ensuite acheminés vers des unités de travail en vue de l'entrée directe des données dans les centres de dépouillement régionaux de Revenu Canada, Impôt (RCI); de là, ils sont envoyés à Statistique Canada, à Ottawa.

B. Entrée directe des données (EDD)

Revenu Canada, Impôt (RCI) se charge de l'entrée des données pour le compte de Statistique Canada. Les données figurant sur les questionnaires sont introduites par clavier dans sept (7) centres régionaux de RCI, avant d'être transmises au bureau central de RCI à Ottawa, puis stockées sur des bandes magnétiques. Pour ce faire, on fait appel à environ 1 500 personnes ayant prêté le serment de discrétion en vertu de la Loi sur la statistique.

C. Dépouillement au bureau central (DBC)

Le dépouillement au bureau central consiste en une combinaison d'opérations automatisées et manuelles visant à effectuer des contrôles structuraux des données du recensement et le dépouillement des questionnaires spéciaux. Sont compris les questionnaires qui ont été remplis par les Canadiens dénombrés à l'extérieur du Canada, les résidents temporaires et les personnes à bord de navires marchands ou de navires de guerre. Le personnel du DBR dépouille également les documents spéciaux relatifs aux études sur la couverture comme la **contre-vérification des dossiers (CVD)**, la **vérification des logements inoccupés (VLI)** et l'**étude sur le surdénombrement (ÉS)**. Le personnel du DBR est en outre responsable de la production des chiffres provisoires et définitifs de la population et des logements, ainsi que du microfilmage des questionnaires du recensement aux fins d'archivage. Environ 150 personnes participent à cette opération qui est effectuée au bureau central de Statistique Canada, à Ottawa.

Le dépouillement au bureau central comporte quatre grandes activités exécutées en trois étapes :

- **AD I – Réception, enregistrement et entreposage**

  Les registres des visites et les questionnaires de chaque secteur de dénombrement ont été reçus, enregistrés et entreposés au bureau central. Les bandes contenant les données des répondants ont été copiées et chargées dans la base de données du DBC.

- **AD II – Analyse des données**

  Des contrôles structuraux automatisés ont été effectués au niveau du secteur de dénombrement, du ménage et de la personne, et toute incohérence, telle que le nombre de personnes et le numéro de ménage, a été corrigée manuellement.

- **AD III – Dépouillement spécial**

  Les questionnaires des dénombrements spéciaux des Canadiens vivant à l'extérieur du pays, des résidents temporaires et des personnes à bord de navires marchands, de navires de guerre et de navires de la garde côtière ont été dépouillés et les données ajustées de manière à les inclure. En outre, les questionnaires ayant été soumis à des analyses de couverture pour vérifier les logements inoccupés, le sous-dénombrement et le

surdénombrement ont été dépouillés et les données ajustées en fonction des résultats de la vérification des logements inoccupés et de l'étude sur les résidents temporaires.

D. Codage automatisé (CA)

Le codage automatisé a été mis en application pour la première fois lors du cycle de dépouillement du recensement de 1991; on a donc abandonné les opérations coûteuses et fastidieuses de codage manuel. On a procédé au codage automatisé de la plupart des réponses aux questions socio-culturelles exigeant une réponse écrite, notamment les questions sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison, la connaissance d'autres langues, le statut d'Indien inscrit, le lieu de naissance, l'origine ethnique, le principal domaine d'études, la religion, la mobilité (deux questions), le lieu de résidence 1 an plus tôt et le lieu de résidence 5 ans plus tôt.

Les réponses ont été codées à partir du logiciel CART (codage automatisé par reconnaissance de texte). On a procédé à l'appariement automatique des réponses en fonction de fichiers de référence détaillés préparés par des spécialistes. Toute réponse qui ne pouvait être codée par le système était soumise à un processus de résolution manuelle assistée par ordinateur. (Pour plus de renseignements sur cette activité, y compris le contrôle de la qualité, voir **1991 Census Automated Coding Evaluation Report**, Statistique Canada, 1993, document interne). Le reste de cette partie traite du codage des réponses aux quatre questions sur la mobilité :

(i) «À l'intérieur du Canada il y a 5 ans»

(ii) «À l'extérieur du Canada il y a 5 ans»

(iii) «À l'intérieur du Canada il y a 1 an»

(iv) «À l'extérieur du Canada il y a 1 an»

Bien que quatre types de réponses sur la mobilité aient été traitées, deux méthodes distinctes ont été employées. Les réponses «À l'intérieur du Canada il y a 5 ans» ont été codées selon des critères et des paramètres uniques (voir «codage des municipalités» ci-après). Pour les trois autres types de réponses (c.-à-d. «À l'intérieur du Canada il y a 1 an», «À l'extérieur du Canada il y a un 1 an» et «À l'extérieur du Canada il y a 5 ans»), on a eu recours à des procédures et à des ouvrages de référence courants, bien que chaque réponse ait été codée séparément (voir «codage des provinces/pays» ci-après). Comme l'indique le tableau 1, 79 % et 88 % de toutes les réponses écrites fournies sur le lieu de résidence il y a 5 ans et il y a 1 an respectivement ont été codées par le système. Les taux d'erreur du codage automatisé ont été de 3,4 % et de 0,2 % respectivement. Une fois terminé le codage automatisé, les codes non attribués et les codes incorrectement attribués ont été modifiés manuellement comme on le verra dans la partie suivante. Au cours de cette étape de codage et d'ajustements manuels, on a tenté de résoudre les problèmes soulevés par l'analyse détaillée du recensement de 1986, surtout les problèmes liés aux données régionales. (Voir la section sur la qualité des données régionales dans le Guide d'utilisation du recensement de 1986, pages 62-72).

Tableau 1. Taux d'appariement et taux d'erreur du codage automatisé des variables sur la mobilité selon le type, Canada, recensement de 1991

Type de données	Nombre total de réponses	Nombre de réponses codées par le système	Nombre de réponses codées manuellement	Taux d'appariement du système (%)	Taux d'erreur avant corrections (%)		
					Total	Système	Manuel
Données sur un an	144 902	127 310	17 592	87,9	0,3	0,2	1,3
Données sur cinq ans	1 202 854	944 876	257 978	78,6	3,7	3,4	4,6
Total	**1 347 756**	**1 072 186**	**275 570**	**79,6**	**3,3**	**3,0**	**4,4**

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

Une réponse imprévue et commune à toutes les questions sur la mobilité touchait les réponses pour les personnes n'ayant pas l'âge requis (c.-à-d. moins de 1 an pour l'intervalle de 1 an, ou moins de 5 ans pour l'intervalle de 5 ans). Le tableau 2 présente le nombre de ces réponses, selon le type. Il est clairement indiqué sur le questionnaire que les réponses ne sont requises que pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Pendant l'étape de la production du fichier, les procédures et les fichiers de référence ont été modifiés de façon à attribuer un code «fictif» à ces réponses. Les procédures et les programmes de contrôle et imputation ont également été modifiés afin de vérifier ces données avec les données selon l'âge.

Tableau 2. Nombre de réponses pour les personnes n'ayant pas l'âge requis selon le type de question, Canada, recensement de 1991

Type de question	Nombre de réponses (données non pondérées)
À l'intérieur du Canada il y a 5 ans	2 422
À l'extérieur du Canada il y a 5 ans	1 703
À l'intérieur du Canada il y a 1 an	2 648
À l'extérieur du Canada il y a 1 an	526

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

Une fois le codage terminé, toutes les réponses ont été examinées attentivement afin de relever et de corriger toute erreur systématique de codage qui aurait pu être omise pendant l'étape du contrôle qualitage. On s'est intéressé plus particulièrement aux combinaisons de réponse/code dont la fréquence était supérieure à 3. (Vu les contraintes de temps, on n'a pu analyser les combinaisons de réponse/code moins fréquentes.) Les spécialistes en la matière ont effectué une analyse distincte des rapports imprimés et ont établi un fichier des mouvements dont on s'est ensuite servi pour apporter les corrections globales. En d'autres mots, l'application d'un seul mouvement a pour résultat l'attribution d'un nouveau code pour toutes les combinaisons de réponse/code. Le tableau 3 indique le nombre de modifications de code pour chaque type de réponse sur la mobilité.

Tableau 3. Nombre de corrections de codes selon le type de question, Canada, recensement de 1991

Type de question	Nombre de corrections de codes
À l'intérieur du Canada il y a 5 ans	29 147
À l'extérieur du Canada il y a 5 ans	370
À l'intérieur du Canada il y a 1 an	339
À l'extérieur du Canada il y a 1 an	243

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

Codage des provinces/pays

Ces réponses ont été codées à partir du fichier de référence préparé par les spécialistes en la matière pour les données du recensement sur le «lieu de naissance». Ce fichier a été élargi pour inclure les données se rapportant directement aux questions sur la mobilité. Seules les réponses automatiquement appariées ont été acceptées. Toutes les réponses non appariées ont été soumises à un processus de résolution manuelle assistée par ordinateur.

Comme ces trois types de questions ont été posées pour la première fois en 1991, on a relevé un certain nombre de réponses imprévues, (comme une réponse «À l'extérieur du Canada» dans la case «À l'intérieur du Canada», et des réponses contenant des renseignements additionnels (p. ex., Toronto, Ontario).

Codage des municipalités

Le codage manuel des réponses «régionales» a posé des difficultés dans le passé en raison de la nature des réponses et du processus même du codage manuel. (On trouve plus de renseignements sur le sujet dans «Evaluation of the Mobility Data from the 1986 Census», de J.A. Norland, 1989.) Conformément à la principale recommandation formulée dans ce rapport, on a mené de vastes travaux de recherche et d'essai qui ont mené à l'adoption du codage manuel dans le but d'accroître la qualité des données.

Le fichier de référence utilisé a été préparé par des employés de la Division de la démographie qui se sont servi d'un fichier d'entrée de la Division de la géographie. Ce dernier contenait le nom de municipalités, de quartiers et de localités non constituées, ainsi que le code numérique à sept chiffres actuel (1991) de la Classification géographique type (CGT) qui correspond à chaque municipalité au Canada. Nombre de questions ont été soulevées au cours des travaux de recherche et d'essai; des stratégies de résolution ont été mises en application aux fins de la production. D'autres questions ont été soulevées à l'étape de la production; elles ont donné lieu à des modifications au fichier de référence ou aux procédures de résolution manuelle. Ces questions sont les suivantes :

- localités de même nom;
- surdéclaration de la principale ville dans les RMR;
- réponses non géographiques/superflues;
- stratégie d'analyse;
- établissement des paramètres du système;
- établissement de procédures de résolution manuelle assistée par ordinateur;
- identification de documents de référence complémentaires;
- abréviations courantes et fautes d'orthographe;
- réponses partielles (géographie);
- réponses pour «À l'extérieur du Canada» inscrites à la mauvaise case.

Localités de même nom

Il s'agit probablement de la plus grande difficulté qui se pose au niveau du codage des données régionales, avec 4 296 noms de localités figurant 18 083 fois, selon un appariement caractère par caractère, à l'échelle du pays. Trois mesures ont été employées pour traiter ces réponses en 1991 :

- identification d'un code «préféré», et critères d'utilisation du code;
- intégration, au fichier de référence, des réponses partielles distinctives (p. ex., ville de Kingston et canton de Kingston);
- création de «pseudo-codes» qui ont été attribués à l'étape du contrôle et de l'imputation, et intégration de ces codes au fichier de référence.

Le tableau 4 indique le nombre de pseudo-codes selon le nombre de divisions (qui vont de deux à sept). Quatre noms de localités ont dû être divisés en sept, car sept localités portaient le même nom.

Tableau 4. Nombre de pseudo-codes selon le nombre de divisions, Canada, recensement de 1991

Nombre de divisions	Nombre de pseudo-codes
Deux	772
Trois	246
Quatre	83
Cinq	30
Six	9
Sept	4
Total	**1 144**

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

Surdéclaration de la ville principale dans les RMR

Ce problème, attribuable au répondant, persiste malgré les exemples très précis fournis dans le questionnaire. Les réponses étaient généralement du type «Ville principale,banlieue» ou étaient de multiples noms de localités. Dans le passé, seul le premier des noms de localités multiples était codé. C'était également le cas en 1991 en ce qui a trait au codage automatisé, les noms de localités multiples ne se prêtant pas aux appariements automatisés. Afin de garantir l'uniformité du processus de dépouillement, on a conservé la procédure qui consiste à appliquer le code au premier nom de localité. Au cours de l'étape postproduction du codage automatisé, toutes les réponses codées pour «Villes principales dans les RMR» ont été analysées séparément par au moins deux spécialistes en la matière. Lorsque la réponse contenait le nom d'une banlieue connue, le code attribué était celui de la banlieue.

Réponses non géographiques/superflues

Il fallait attribuer un code à chaque réponse inscrite en lettres. Les réponses non géographiques ou superflues étaient jugées «incodables» et on leur attribuait une valeur de -2. Voici des exemples de réponses :

- «Avec mes parents»;
- «Sur la ferme»;
- «Je ne me souviens pas».

Stratégie d'analyse

Le logiciel CART peut effectuer une analyse ou une normalisation approfondie du texte. Vu la nature des noms géographiques, pour lesquels de petites différences peuvent être très significatives, l'analyse par CART a été maintenue au plus bas niveau. Le nom des provinces a été normalisé, de même que l'orthographe de «Saint». Parmi les options d'analyse du logiciel CART qui ont été mises à l'essai et rejetées en raison de leur incidence sur la qualité des données et la performance du système, mentionnons :

a) La spécification de «mots banals», qui fait que le système ignore les mots précisés. Si des mots comme «ouest» étaient banalisés, la réponse «Ottawa ouest» serait directement appariée à la réponse «Ottawa» qui est correcte. Cependant, la réponse «Vancouver ouest» serait directement appariée à la réponse «Vancouver» qui est incorrecte.

b) La spécification de chiffres comme «caractères interdits», qui fait que le système ignore ces chiffres; considérer ces chiffres comme des séparateurs de mots s'ils font partie d'une chaîne de texte. Nombre de noms de localités, y compris les réserves indiennes, comportent des chiffres dans leurs noms officiels. En Ontario seulement, il existe quatre réserves dont le nom comporte «Rainy Lake». Sans les chiffres 17A, 17B, 18C ou 26A, il serait impossible de les distinguer. L'une des erreurs connues de saisie est la substitution de «5» pour

«S» et de «2» pour «Q». Si la réponse «Sa5katchewan» est introduite, elle ne sera pas appariée, mais le système tentera d'apparier les deux mots «SA» et «KATCHEWAN»; les résultats seraient très imprévisibles.

Établissement des paramètres du système

Parmi les paramètres du système utilisés pendant l'étape de la production, mentionnons l'obligation d'accepter les «appariements indirects», appelés aussi les «appariements selon le score» afin d'obtenir le meilleur taux possible d'appariement. Après avoir mis à l'essai plusieurs paramètres d'attribution de scores, le paramètre implicite du logiciel CART (score supérieur à 3,0 et au moins de 10 % supérieur au meilleur score suivant) a été identifié comme celui qui produit le meilleur taux d'appariement et le taux d'erreur le plus acceptable. Pendant l'étape du contrôle de la qualité et de l'analyse postproduction, les appariements selon le score ont été identifiés comme étant la cause principale du taux d'erreur (3,4 %).

Établissement de procédures de résolution manuelle assistée par ordinateur

On a utilisé le processus de résolution manuelle assistée par ordinateur pour coder toutes les réponses non codées (directement ou indirectement) par le logiciel CART. Après avoir examiné les procédures utilisées lors des recensements antérieurs, il a été décidé d'utiliser les mêmes procédures en 1991, surtout aux fins de comparaisons historiques. Cependant, certaines procédures se sont révélées trop compliquées et fastidieuses, même dans un contexte automatisé. La tâche est encore plus difficile lorsque les réponses de tous les membres d'un ménage doivent être vérifiées afin d'obtenir des renseignements complémentaires, les réponses n'ayant pu être codées telles quelles.

Identification de documents de référence complémentaires

On a trouvé et obtenu des ouvrages de référence complémentaires avant et pendant l'étape de la production. Le personnel chargé du codage s'est servi de ces documents comme source d'information secondaire, pour coder les réponses qui étaient de toute évidence de nature géographique, mais qui ne pouvaient être codées en fonction des ouvrages de référence principaux (p. ex., «Mackinaw Lake»). Ces ouvrages étaient les suivants :

- atlas et répertoires géographiques (Canada et reste du monde);
- listes d'établissements militaires (BFC);
- codes «partiels» à utiliser pour les provinces/comtés.

Abréviations courantes et fautes d'orthographe

Le fichier de référence du logiciel CART a été mis à jour pendant l'étape de production pour tenir compte des réponses fréquentes de ce type. Voici des exemples :

- «Mtl» pour «Montréal»;
- «North Van» pour «North Vancouver»;
- «T.O.» pour «Toronto».

Les fautes d'orthographe influent grandement sur le succès du processus d'appariement. Il existe plusieurs causes, entre autres :

- erreur attribuable au répondant;
- écriture illisible;
- erreur à la saisie des données (introduction au clavier).

Il est impossible de déterminer le nombre de fautes d'orthographe selon le type, mais il est possible de se servir de ces réponses erronées pour concevoir le fichier de référence CART pour 1996.

Réponses partielles (géographiques)

Le fichier de référence CART ne contenait pas de données qui permettaient d'apparier une réponse partielle comportant le nom d'une province ou d'un comté/d'une province. Selon les procédures de résolution manuelle, les codeurs devaient vérifier les réponses de tous les membres du ménage pour obtenir des renseignements plus précis. Dans l'impossibilité d'obtenir ces renseignements, ils attribuaient un code «partiellement valide» (c.-à-d. le code de la province, suivi de 5 zéros - p. ex., «1300000» pour le Nouveau-Brunswick).

Pendant tout le processus du codage automatisé, le personnel s'est familiarisé avec les abréviations et les fautes d'orthographe. Une fois l'étape de la production achevée, toutes les réponses auxquelles on avait attribué des codes partiellement valables ont été analysées. Des codes plus précis ont alors été attribués lorsque cela était possible.

Réponses pour «À l'extérieur du Canada» inscrites dans la mauvaise case

Nous avons été surpris de constater qu'il y avait de nombreuses réponses de localités étrangères inscrites dans la case «À l'intérieur du Canada». Il est impossible de quantifier le phénomène, car nombre de localités au Canada ont été nommées en l'honneur d'autres pays ou de villes d'autres pays. Prenons comme exemple l'Ontario où l'on trouve «Paris», «Lebanon» et «Poland», sans oublier deux municipalités dont le nom est «London» (ville et canton). Pour faciliter l'étape du contrôle et de l'imputation et éviter de perdre de l'information, on a établi une série spéciale de pseudo-codes à sept chiffres. Les procédures de contrôle et d'imputation ont donc dû être modifiées : il fallait vérifier s'il y avait une réponse à la variable «À l'extérieur du Canada il y a 5 ans» et quelles cases étaient cochées. On examinait les réponses pour voir si elles correspondaient à «Intérieur du Canada» ou à «Extérieur du Canada» et on leur attribuait un code.

V. Contrôle et imputation

Dans le cadre de l'étape du contrôle et de l'imputation, toutes les erreurs, divergences, incohérences et omissions qui restent sont repérées et corrigées à l'aide d'une série de programmes entièrement automatisés (un processus qui comprend l'imputation). L'ensemble définitif de données épurées (qui ne comportent pas de réponses invalides, incohérentes ou manquantes) est produit, formant une base d'information unique sur la population et ses caractéristiques, et la plus détaillée du pays, pour tous les niveaux géographiques, de l'échelle nationale jusqu'au niveau des quartiers.

Les erreurs repérées à cette étape peuvent être dues aux réponses incorrectes ou incomplètes; ou s'être produites pendant le codage ou la saisie des données. Une fois que les erreurs sont relevées, on contrôle et on impute les renseignements incohérents et les valeurs pour les inscriptions manquantes ou incomplètes. L'imputation, qui consiste à corriger les erreurs, peut être faite selon une méthode «déterministe» ou selon la méthode «hot-deck» (probabiliste). Dans le cas de l'imputation déterministe, on corrige les erreurs en inférant une bonne valeur à partir des réponses fournies aux autres questions. Selon la méthode «hot-deck», on sélectionne un enregistrement qui possède un certain nombre de caractéristiques en commun avec l'enregistrement erroné et on impute le renseignement manquant à partir de l'enregistrement «donneur».

Deux systèmes automatisés sont utilisés pour contrôler et imputer les données du recensement :

- **CANEDIT**

  Ce système sert à corriger les données intégrales sur l'âge, le sexe, le lien avec la Personne 1 et l'état matrimonial, ainsi que les données-échantillon (20 %) sur la population active (formule 2B).

- **SPIDER (System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements)**

  Le SPIDER est un système mis au point pour le recensement de 1981 en vue de traiter les variables codées plus complexes et les valeurs absolues tel le revenu. La plupart des réponses aux questions posées au cinquième (20 %) de la population sont traitées par le système SPIDER.

A. Pondération

Un ménage sur cinq, soit 20 % de la population, reçoit un questionnaire détaillé (formule 2B – Questionnaire complet) qui contient des questions socio-économiques additionnelles. La réponse à ces questions pour l'ensemble de la population est estimée à partir d'un algorithme de pondération. La procédure de pondération des données-échantillon en 1991 est une version révisée de la méthode utilisée pour le recensement de 1986 appelée «procédure d'estimation généralisée par les moindres carrés (PEGMC)». À partir de poids initiaux qui sont de l'ordre de 5 approximativement, la PEGMC consiste à utiliser l'information de base du recensement qui est recueillie pour chaque personne, c.-à-d. l'âge, le sexe et l'état matrimonial, pour corriger ces poids initiaux afin d'obtenir la concordance désirée entre les estimations-échantillon et les chiffres de population. Une fois les données arrêtées et les poids calculés, les données définitives sont transférées dans les bases de données d'extraction pour le Canada; ces bases de données servent à produire les produits publiés et personnalisés.

B. Contrôle et imputation (C&I) pour la mobilité

Le contrôle et l'imputation des données sur la mobilité comportaient deux tâches précises : repérer et corriger les réponses omises, incomplètes ou incohérentes et désigner le type de mobilité pour la population de 5 à 14 ans pour les données relatives à l'intervalle de 5 ans, ou de 1 à 14 ans pour les données relatives à l'intervalle de 1 an.

Deux formes d'imputation ont été utilisées : de type déterministe - erreurs et/ou réponses partielles/manquantes que l'on attribue à d'autres réponses du questionnaire; de type probabiliste - méthode consistant à rechercher un dossier «donneur» possédant des caractéristiques similaires à celles du dossier requérant l'imputation. Cette dernière méthode est aussi connue sous le nom de méthode «hot-deck». Le système automatisé utilisé pour effectuer

le contrôle et l'imputation des données sur la mobilité s'appelle «SPIDER» (System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements).

Au cours du contrôle et de l'imputation, on effectue un certain nombre de vérifications de la cohérence ainsi que des corrections et diverses imputations. On détermine d'abord si les réponses de chaque répondant sont valides ou complètes. Les cases cochées sont comparées pour relever les réponses uniques, laissées en blanc ou invalides (multiples). Les codes attribués aux inscriptions en lettres (à l'étape du codage automatisé) sont également analysés de manière à déterminer s'il s'agit des bons codes et quelles en sont les parties valides et les parties exigeant l'imputation. Par exemple, le répondant peut avoir indiqué seulement sa province de résidence cinq ans auparavant, sans mentionner la municipalité; la partie manquante, en l'occurence la municipalité, nécessitera par conséquent l'imputation.

En plus de ces vérifications, l'«univers» des répondants a aussi été passé en revue : tous les répondants en ménages collectifs ou à l'étranger sont exclus au moment du contrôle, parce qu'ils se situent à l'extérieur de l'univers de la mobilité. Toute réponse concernant la population de 5 à 14 ans ou de 1 et 14 ans est retenue, même si la portée de la question ne visait que la population de 15 ans et plus.

Les procédures de contrôle destinées à repérer les données divergentes sur la mobilité pour une même personne sont appliquées à la population de 5 ans et plus pour les données relatives à l'intervalle de 5 ans ou de 1 an et plus pour les données relatives à l'intervalle de 1 an. Toutes les combinaisons possibles de réponses sont vérifiées pour déterminer si les réponses sont cohérentes. En cas d'incohérence, on doit procéder à une correction. Par exemple, une telle situation peut se produire lorsqu'un répondant a indiqué qu'il vivait dans une autre SDR cinq ans auparavant, et que cette SDR correspond à sa SDR de résidence actuelle. On corrigera cette contradiction en attribuant au répondant la réponse «même SDR» au lieu de «autre SDR», préalablement indiquée. Cela constitue une imputation de type déterministe. Dans le cas de réponses où seule une portion du nom de la localité est valable (par exemple, la province), on retient la partie valable et seule la partie manquante ou non valide (par exemple, la municipalité) subit l'imputation à partir d'un enregistrement «donneur». L'imputation relative à la mobilité et/ou au lieu de résidence 5 ans auparavant ou 1 an auparavant, s'effectue à partir d'un enregistrement «net», c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet d'un contrôle et ayant été corrigé au besoin. Le «donneur» (ou enregistrement fournisseur) fait habituellement partie de la même famille économique ou famille de recensement que le «receveur». Voici la liste des priorités relatives au choix du donneur: (i) personne-repère de la famille de recensement, (ii) tout autre membre de la famille de recensement, (iii) personne repère de la famille économique et (iv) tout autre membre de la famille économique. S'il n'est pas possible d'effectuer l'imputation à partir de la famille (p. ex., dans le cas d'un ménage d'une seule personne), on utilise une autre forme d'imputation, dite de type probabiliste et connue sous le nom de méthode «hot-deck». Il faut alors trouver un «donneur» décrivant un ensemble similaire de caractéristiques (âge, sexe, état matrimonial, lieu de résidence d'autochtone - réserve ou autre, et langue maternelle) sur 500 enregistrements ou dans une division de recensement, selon la première des deux limites atteinte. Si l'on ne trouve pas un donneur, on procède alors à une attribution aléatoire. On décide du meilleur donneur au moyen d'une série de pondérations qui reflète la meilleure concordance de variables entre le donneur et le receveur.

1. Effet du contrôle et de l'imputation

On a trié les données sur la mobilité pour y déceler les erreurs, notamment les inscriptions illogiques, les réponses multiples ou incomplètes ou manquantes. Ces «erreurs» ont pu être effectuées soit par les répondants, soit durant le codage et le traitement (p. ex., par l'introduction incorrecte des codes durant l'EDD). Les valeurs pour les réponses manquantes, incomplètes ou incohérentes ont été imputées pour 10,3 % de l'ensemble des réponses à la question portant sur le lieu de résidence cinq ans auparavant (voir le tableau 5). Le taux est légèrement plus élevé que celui de 1986 (6,8 %) parce qu'on a divisé la question sur la mobilité durant la période de cinq ans et qu'on a prévu, pour la première fois en 1991, un espace pour l'inscription en lettres du nom du pays. Plus particulièrement, l'introduction de la question-filtre a entraîné un taux de surdéclaration d'environ 40 %. Par exemple, environ 40 % des personnes qui ont répondu à la question-filtre qu'elles vivaient à la même adresse en 1991 qu'en 1986 n'ont pas sauté la deuxième partie de la question sur la mobilité, mais ont coché la première catégorie de la question: «habitait la **même** ville...». Cette catégorie devait être cochée par les répondants qui avaient déménagé au sein de la même subdivision de recensement. Ces deux raisons expliquent également la forte proportion du contrôle, 24,5 %, effectué pour les données relatives à un intervalle de 5 ans. Le pourcentage du contrôle effectué pour les données relatives

à l'intervalle de 1 an s'élevait à 3,0 %, tandis que le pourcentage de l'imputation se situait à 12,7 %. Le pourcentage de l'imputation comprend les données relatives à la population de 5 à 14 ans et de 1 à 14 ans qui ont été imputées sur la base des autres membres de la famille en ce qui touche respectivement les données pour un intervalle de 5 ans et les données pour un intervalle de 1 an.

Tableau 5. Taux de contrôle et d'imputation selon les méthodes, données sur la mobilité pour 5 ans et pour 1 an, Canada, recensement de 1991

Domaine	Contrôle déterministe	Méthode d'imputation				Nombre total de données contrôlées ou imputées	Pourcentage des données contrôlées ou imputées	Ensemble des cas
		Total	Famille	Hot-deck	Aléatoire			
Données pour 5 ans	24,5	10,3	8,9	1,4	0,0	2 052 441	34,7	5 907 584
Données pour 1 an	3,0	12,7	11,9	0,8	0,01	924 296	15,7	5 907 584

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

2. Corrections après le contrôle et l'imputation

Après la création de la base d'extraction des données, on a analysé les données une fois de plus afin de déterminer si elles étaient acceptables aux fins de diffusion. On a décelé plusieurs problèmes ayant eu des conséquences importantes sur les données, plus particulièrement sur les flux de migration interprovinciale pour les données relatives à l'intervalle de 5 ans. Ces problèmes ont été recherchés à l'étape du C&I, ou en dernier recours à l'étape de l'autocodage. On a pris des mesures correctives et on a produit de la documentation en vue d'éviter que ces problèmes ne se répètent à l'occasion de la création du fichier de référence de l'autocodage pour 1996. Des mesures correctives ont été prises uniquement dans les cas dont la fréquence était très élevée. Toutes les variables ayant trait au lieu de résidence 5 ans auparavant ont dû être passées en revue au cas où des changements devaient être apportés. Ces variables comprenaient PR5, CMA5, POP5, CSDTYPE5, ainsi que d'autres variables se terminant par le chiffre «5». Dans ces exemples, on mentionnait uniquement le code PCSD5, mais toutes les variables relatives à la mobilité ont pu avoir été touchées.

a) «St. John's» représente un nom de lieu unique, et lorsqu'il est orthographié correctement, il entraîne un appariement direct avec le code exact (1001519). Un problème a surgi lorsque les répondants (ou la saisie des données) inscrivaient «St. Johns» (sans apostrophe) ou «St. John s» (un espace blanc plutôt qu'une apostrophe). Le nom sans apostrophe a reçu pour code 2456080 («St. Johns» au Québec), et le terme renfermant un espace blanc a reçu pour code 1009047 («St. John Island» à Terre-Neuve). Au total, on a dû modifier 3 009 enregistrements afin de corriger ce problème.

b) La «Saskatchewan» n'est pas seulement le nom d'une province. C'est également le nom officiel d'une municipalité au Manitoba. Normalement, les réponses renfermant uniquement des noms provinciaux ont reçu un code à 7 chiffres partiellement valide. Dans ce cas, le système a donné pour code «4615027» plutôt que «4700000». Des révisions ont été apportées à 1 050 enregistrements.

c) «St. Hubert» (Î.-P.-É.) et «Saint-Hubert» (Québec) représentent également des noms de lieu unique. Ce problème a démontré la nécessité d'analyser les noms de lieux doubles après une analyse syntaxique menée par le CART plutôt qu'avant. Il en a résulté que 254 enregistrements sont passés du code 1103031 au code 2458020.

D'après le contrôle des données sur la mobilité, la répartition des enregistrements «nets», avant et après imputation, n'a pas varié de façon significative. Avec ou sans contrôle, la répartition de la variable mobilité a donné des résultats semblables, et présentait les mêmes variations par groupes d'âge, provinces ou territoires. Les différences étaient minimes, la partie contrôlée présentant une proportion de migrants légèrement plus élevée : 19,9 % de la

population de 15 ans et plus était constituée de migrants, comparativement à 17,1 % pour les enregistrements sans problème ni omission et n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle. Parallèlement, le nombre de personnes n'ayant pas déménagé et le nombre de non-migrants (voir le tableau 6) étaient légèrement plus bas.

Tableau 6. Répartition de la mobilité, données contrôlées et non contrôlées, Canada, recensement de 1991

Mobilité	Avant contrôle, avec omissions et contradictions %	Avant contrôle sans omission ni contradiction %	Version contrôlée (après le C&I) %
Même logement (personnes n'ayant pas déménagé)	53,7	56,8	53,3
Même SDR (non-migrants)	22,1	23,4	23,2
Autre SDR à l'intérieur du Canada (migrants internes)	16,2	17,1	19,9
À l'extérieur du Canada (migrants externes)	2,5	2,6	3,7
Omissions et incohérences	5,5	S/O	S/O
	100,0	100,0	100,0

Source : ***«Certification for 1991 Census Mobility Status Data: Summary Report»***, par Y.E. Shin.
Ouvrage non publié, Division de la démographie, avril 1993.

C. Extraction des données sur la mobilité

1. Variables pour les données relatives à l'intervalle de 5 ans

Une fois le C&I terminé, y compris la pondération des questionnaires 2B, la base de données d'extraction est chargée au stade de la «création de la base de données d'extraction». La base de données d'extraction donne accès à 14 variables sur la mobilité. Certaines de ces variables ont été obtenues au cours du C&I et entrées dans la base de données d'extraction (notamment la mobilité, le secteur de résidence 5 ans auparavant, p. ex., la province de résidence), tandis que celles ayant trait au lieu de résidence 5 ans auparavant (à l'exception de la PCSD5 et de la CO5) sont créées directement sur la base dans l'étape «dérivation de variables post-C&I». Les 14 variables sont les suivantes :

(1) MOB5 – variable de la mobilité divisant la population en personnes ayant déménagé/n'ayant pas déménagé, migrants/non-migrants, migrants externes ou migrants internes;

(2) PR5 – province ou territoire de résidence 5 ans auparavant;

(3) PR – province de résidence actuelle ou territoire;

(4) PCD5 – division de recensement de résidence 5 ans auparavant;

(5) PCD – division de recensement de résidence actuelle;

(6) PCSD5 – subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant;

(7) PCSD – subdivision de recensement de résidence actuelle;

(8) CMA5 – région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant;

(9) CMA – région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence actuelle;

(10) POP5 – taille de la population du lieu de résidence 5 ans auparavant;

(11) POP – taille de la population du lieu de résidence actuelle;

(12) RUUB5 – lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant;

(13) CO5 – pays de résidence des migrants externes;

(14) CSDTYPE5 – genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant.

Vous trouverez une définition plus approfondie de ces variables à l'annexe B.

Ces variables facilitent l'élaboration de matrices origine-destination et de mesures en matière de migration.

La variable correspondant au lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant (RUUB5) commande une attention particulière, étant donné la méthode de dérivation employée, en particulier dans le cas de migrants dont le lieu de résidence antérieur représente une subdivision de recensement composée des deux milieux rural et urbain. La question sur la mobilité ne fournit pas directement les valeurs relatives au RUUB5. Elles sont obtenues indirectement pour tous les répondants (sauf les migrants provenant de l'extérieur du Canada) en fonction de la composition (milieu rural/milieu urbain) de la SDR. On désigne le RUUB5 de la population des non-migrants d'après leur subdivision de recensement de résidence actuelle. Lorsqu'une subdivision de recensement, antérieure ou actuelle (PCSD, PCSD5), est formée d'une seule composante (urbaine ou rurale), la dérivation relative au RUUB5 se fait alors directement. On désigne proportionnellement le lieu de résidence (milieu rural ou urbain) des migrants internes (c.-à-d. ceux qui habitaient dans une autre SDR cinq ans auparavant) selon le rapport **actuel** de 1991 de la population urbaine sur la population rurale de la SDR de résidence cinq ans auparavant.

2. Variables pour les données relatives à l'intervalle de 1 an

Quatre variables ont été créées d'une manière semblable pour les données sur la mobilité dans un intervalle de 1 an.

(1) MOB1 – variable de la mobilité divisant la population en personnes ayant déménagé/n'ayant pas déménagé, migrants/non-migrants, migrants externes ou migrants internes;

(2) PR1 – province ou territoire de résidence 1 an auparavant;

(3) PR – province ou territoire de résidence actuelle;

(4) CO1 – pays de résidence des migrants externes.

Vous trouverez une définition plus approfondie de ces variables à l'annexe B.

Ces variables facilitent l'élaboration de matrices origine-destination et de mesures en matière de migration au niveau provincial/territorial.

VI. Évaluation des données

A. Généralités

Au cours des diverses étapes du recensement, on a fait en sorte d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données, et la mise en oeuvre du Programme d'information publique a contribué à réduire la non-réponse. Le Programme d'évaluation de la qualité des données a été créé pour renseigner les utilisateurs sur la qualité des données du recensement et pour définir toute restriction.

Bien que des efforts considérables aient été déployés tout au long du processus pour respecter les normes de qualité élevées, il est inévitable que les résultats obtenus soient entachés d'erreur dans une certaine mesure. Pour qu'ils puissent déterminer si les données du recensement peuvent leur être utiles et évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant les conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données, les utilisateurs doivent être conscients des inexactitudes de ces dernières, de leur origine et de leur nature.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'à la collecte des données, et aux diverses étapes du traitement. Certaines erreurs surviennent au hasard et s'annulent généralement lorsque les réponses sont agrégées pour un groupe important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi il est conseillé de faire preuve de prudence quand on utilise des estimations relatives à de petits groupes agrégés de réponses. Par ailleurs, certaines erreurs se produisent de façon plus systématique et sont plus lourdes de conséquences pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- **Erreurs de couverture**

  Elles se produisent lorsque des personnes et/ou des logements sont oubliés, inclus à tort ou comptées deux fois.

- **Erreurs dues à la non-réponse**

  Elles découlent de l'incapacité d'obtenir les réponses d'un certain nombre de ménages et/ou de personnes, à cause d'une absence prolongée ou pour toute autre raison.

- **Erreurs de réponse**

  Elles se produisent lorsque le répondant, parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse.

- **Erreurs de traitement**

  Elles peuvent survenir pendant le **codage**, quand les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques par les commis; la **saisie des données**, quand les préposés à l'introduction des données transfèrent les réponses sur bande pour ordinateur; ou **l'imputation**, lorsqu'une réponse valide, mais pas forcément correcte, est insérée par l'ordinateur dans un enregistrement à la place d'une donnée manquante ou invalide.

- **Erreurs d'échantillonnage**

  Ces erreurs ne touchent que les questions supplémentaires figurant sur le questionnaire complet (formule 2B) qui est distribué à un échantillon de seulement vingt pour cent (20 %) des ménages. Elles découlent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur susmentionnés ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. D'ordinaire, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est infime par rapport à la composante aléatoire. Dans le cas des erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Quatre études sont menées afin de mesurer les erreurs de couverture :

- Vérification des logements inoccupés;
- Étude sur les résidents temporaires;
- Contre-vérification des dossiers;
- Étude du surdénombrement.

Deux études sont menées pour évaluer les erreurs de réponse :

- Étude du contenu de la contre-vérification des dossiers;
- Étude du contenu du surdénombrement.

Quatre études sont menées afin d'évaluer l'effet des erreurs d'échantillonnage sur les données-échantillon :

- Étude sur le biais d'échantillonnage;
- Évaluation de la pondération;
- Étude de la cohérence 2A/2B;
- Étude sur les variances de l'échantillon.

Dans certaines réserves indiennes et certains établissements indiens (78 au total), le dénombrement avait été interdit ou a été interrompu avant la fin, ou encore la qualité des données recueillies a été jugée inacceptable. On appelle ces régions **des réserves indiennes ou des établissements indiens dont le dénombrement est incomplet.** De ce fait, les données relatives à ces régions ne sont pas disponibles et elles ne sont pas incluses dans les totalisations. Des notes à cet effet sont mentionnées, le cas échéant. Il convient de faire preuve de prudence quand on analyse des données qui se rapportent à des régions où le dénombrement est incomplet, en particulier de petites régions où l'effet est plus important.

L'inclusion des **résidents non permanents** au recensement de 1991 influera tant sur les variables recueillies auprès de l'ensemble de la population (données intégrales) que sur celles recueillies auprès de la population-échantillon (20 %). Par exemple, parmi les variables recueillies auprès de l'ensemble de la population, cette inclusion aura un effet sur le sexe, la langue maternelle et l'état matrimonial, et parmi celles recueillies auprès d'un cinquième de la population, elle aura un effet sur les variables de la mobilité.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les résidents non permanents, veuillez vous reporter au chapitre III, Collecte des données et couverture.

B. Qualité des données sur la mobilité et la migration

1. Données sur la mobilité pour l'intervalle de 5 ans aux niveaux national et provincial/territorial

Avant leur diffusion, les données sur la mobilité ont subi une évaluation afin d'être validées. L'évaluation des données sur la mobilité consistait à les comparer avec les données de recensements antérieurs et, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources, en particulier les estimations de la migration interprovinciale annuelle produites par la Section des estimations de la Division de la démographie. Aux fins de comparaison avec les

recensements antérieurs, mentionnons que la collecte et le traitement des données sur la mobilité n'ont pas vraiment changé depuis 1961. Seules des modifications mineures ont été apportées, entre 1981 et 1986, relativement à la question sur la mobilité et aux procédures d'imputation. En 1991, la question qu'on posait d'ordinaire pour déterminer le lieu de résidence 5 ans plus tôt a été scindée en deux : une question-filtre et une question subséquente. La question- filtre a été introduite pour établir dès le début la distinction avec les personnes qui n'avaient pas déménagé et celles qui avaient déménagé entre 1986 et 1991. La question subséquente ne s'adressait qu'aux personnes qui avaient déménagé et visait à obtenir des détails sur le lieu de résidence 5 ans auparavant.

Dans l'ensemble, la qualité des données de 1991 sur la mobilité est bonne. Les comparaisons avec les données de 1986 laissent penser que la répartition des données sur la mobilité par groupe d'âge et par province est acceptable. Les tendances en matière de mobilité et de migration semblent valables, puisqu'elles ne résultent ni de changements dans le cadre du traitement, ni d'erreurs attribuables aux répondants; de même, l'écart en matière de sous-dénombrement entre les recensements ne semble guère constituer un facteur explicatif important. Les schémas de l'immigration interne, de l'émigration interne et de la migration interprovinciale nette sont conformes à ceux des estimations annuelles pour la période de 1986 à 1991 et les écarts selon l'âge et le sexe sont similaires à ceux observés lors des recensements. Enfin, les données relatives à la migration en milieu rural ou urbain ont été précédents de façon assez raisonnable, et les schémas de cette migration en fonction de l'âge et du sexe sont semblables à ceux de 1986.

Bien que, dans l'ensemble, la qualité des données sur la mobilité semble raisonnable à l'échelon national et provincial, certains indices laissent croire qu'il a pu y avoir un sous-dénombrement général des migrants, ceci en raison d'erreurs attribuables aux répondants ou d'un manque de compréhension de leur part. Toutefois, on ne connaît pas l'ampleur de ce sous-dénombrement, qui ne se limite pas au recensement de 1991. Les recensements antérieurs ont présenté le même genre de problème.

a) Mobilité (MOB5)

1. Non-réponse et réponse partielle

Le taux de non-réponse (réponses laissées en blanc incluant les réponses impossibles à coder) à la question sur la mobilité correspondait à 4,8 %, et le pourcentage de réponses partielles ou multiples (invalides) s'établissait à 0,7 %. Comme pour le recensement de 1986, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui ont présenté le pourcentage le plus élevé de réponses laissées en blanc ou invalides en 1991, soit 6,4 % pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans et 7.8 % pour le groupe d'âge de 20 à 34 ans. Sur le plan géographique, ce sont les territoires qui ont présenté le plus fort pourcentage de réponses laissées en blanc ou non valables (comme ce fut le cas en 1986), avec 12,2 % pour le Yukon et 7,4 % pour les Territoires du Nord-Ouest en 1991. Dans l'ensemble, les taux de non-réponse et de réponse partielle étaient légèrement plus élevés en 1991 qu'en 1986, de même que le taux général, qui correspondait à 5,5 % comparativement à 4,6 % en 1986. Les taux de non-réponse du recensement de 1991 figurent au tableau 7 par groupe d'âge, pour le Canada, les provinces et les territoires.

Tableau 7. Taux de réponse invalide et de non-réponse de la population de 15 ans et plus à la question sur la mobilité selon certains groupes d'âge, Canada, provinces et territoires, 1986-1991

Région	Question-filtre (1)	Question subséquente (2)	Combinées[1]				
			15 ans et plus (3)= (1)+(2)	15-19 ans	20-34 ans	35-64 ans	65 ans et plus
Canada	1,0	9,9	5,5	6,4	7,8	4,4	3,3
invalide	0,2	0,7	0,7	0,6	1,0	0,6	0,5
non-réponse	0,8	9,1	4,8	5,8	6,8	3,8	2,8
T.-N.	0,6	8,5	2,9	3,2	4,4	2,0	1,7
invalide	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
non-réponse	0,5	8,3	2,7	3,0	4,1	1,8	1,5
Î.-P.-É.	0,6	11,1	4,2	5,0	6,6	3,0	2,7
invalide	0,0	0,4	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3
non-réponse	0,6	10,7	4,0	4,7	6,2	2,8	2,4
N.-É.	0,6	8,7	3,8	4,3	5,7	3,0	2,0
invalide	0,0	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
non-réponse	0,6	8,5	3,6	4,1	5,4	2,8	1,9
N.-B.	0,7	8,6	3,5	4,2	5,5	2,5	2,0
invalide	0,0	0,3	0,3	0,2	0,4	0,2	0,2
non-réponse	0,6	8,3	3,3	3,9	5,1	2,3	1,7
QC	0,8	10,4	5,2	5,8	7,3	4,2	3,5
invalide	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
non-réponse	0,7	10,1	4,9	5,5	6,9	3,9	3,2
Ont.	1,2	10,7	6,2	7,2	8,8	5,0	3,3
invalide	0,3	1,1	1,0	0,8	1,4	0,9	0,6
non-réponse	1,0	9,6	5,2	6,4	7,4	4,1	2,7
Man.	0,9	6,9	3,7	4,8	5,3	2,9	2,4
invalide	0,3	0,8	0,9	0,8	1,3	0,7	0,8
non-réponse	0,6	6,1	2,8	4,1	3,9	2,2	1,6
Sask.	0,8	6,9	3,4	4,9	5,1	2,5	2,1
invalide	0,3	0,7	0,8	0,7	1,2	0,6	0,6
non-réponse	0,4	6,2	2,6	4,2	3,9	1,8	1,4
Alb.	0,9	8,1	5,1	6,6	7,0	3,8	3,6
invalide	0,3	1,0	1,0	1,0	1,5	0,8	0,8
non-réponse	0,6	7,1	4,1	5,7	5,5	3,0	2,8
C.-B.	1,1	10,8	6,8	8,4	9,1	5,6	4,6
invalide	0,1	0,6	0,6	0,5	0,8	0,5	0,5
non-réponse	1,0	10,2	6,1	7,9	8,3	5,1	4,1
Yukon	4,5	14,0	12,2	14,7	13,6	10,4	13,9
invalide	0,3	0,7	1,0	1,3	1,2	0,9	0,3
non-réponse	4,1	13,4	11,2	13,5	12,4	9,6	13,6
T.N.-O.	2,0	8,0	7,4	8,9	8,4	6,3	3,2
invalide	0,2	0,4	0,7	0,3	0,8	0,6	0,7
non-réponse	1,8	7,6	6,8	8,6	7,6	5,7	2,5

1 Les taux ont été calculés après avoir combiné les réponses à la question-filtre et à la question subséquente. Par conséquent, les taux pour les «15 ans et plus» ne constituent pas la somme des deux taux (colonnes 1 et 2).

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

2. Répartition

La répartition des données sur la mobilité tant avant qu'après le contrôle des données était sensiblement la même et présentait les mêmes variations selon les groupes d'âge et les provinces ou territoires. Comme il est indiqué au chapitre V, les modifications de la répartition attribuables à l'imputation n'étaient pas importantes. On peut surtout attribuer ces divergences à l'inclusion des données sur la mobilité de la population de 5 à 14 ans dans le contexte du contrôle des données, lesquelles ont été obtenues par imputation.

Les deux versions, contrôlée et non contrôlée, montrent que le groupe d'âge de 25 à 29 ans affiche la plus grande mobilité. Ce groupe d'âge présente la plus forte proportion de personnes ayant déménagé (76,9 %, version contrôlée) et de migrants (40,3 %, version contrôlée). Voir le tableau 8 pour la répartition de la population de 1991 selon la mobilité et en fonction de certains groupes d'âge et du sexe (à partir des données contrôlées). La répartition de la mobilité selon l'âge, d'après les données de 1991, est semblable à celle des recensements précédents.

Tableau 8. Répartition de la population de 5 ans et plus selon le groupe d'âge et le sexe, par mobilité, Canada, recensement de 1991

Âge et sexe	% Personnes n'ayant pas déménagé	% Personnes ayant déménagé	% Non-migrants	% Migrants
5 ans et plus	53,3	46,7	23,2	23,5
Hommes	53,3	46,7	23,1	23,6
Femmes	53,3	46,7	23,3	23,4
5-14 ans	48,5	51,5	27,3	24,2
Hommes	48,6	51,4	27,3	24,1
Femmes	48,3	51,7	27,4	24,3
15-19 ans	60,0	40,0	19,9	20,0
Hommes	61,6	38,4	19,1	19,3
Femmes	58,4	41,6	20,9	20,8
20-24 ans	39,8	60,2	27,4	32,9
Hommes	45,5	54,5	24,9	29,6
Femmes	34,0	66,0	29,9	36,2
25-29 ans	23,1	76,9	36,6	40,3
Hommes	25,0	75,0	35,8	39,2
Femmes	21,3	78,7	37,4	41,3
30-34 ans	32,8	67,2	32,7	34,5
Hommes	31,2	68,8	33,6	35,3
Femmes	34,4	65,6	31,8	33,8
35-44 ans	51,8	48,2	24,1	24,1
Hommes	50,2	49,9	24,7	25,2
Femmes	53,4	46,7	23,5	23,1
45-54 ans	67,1	32,9	16,8	16,1
Hommes	66,3	33,7	17,1	16,7
Femmes	67,9	32,1	16,6	15,5
55-64 ans	73,9	26,1	12,9	13,2
Hommes	74,3	25,7	12,6	13,2
Femmes	73,5	26,5	13,3	13,3
65 ans et plus	77,8	22,3	11,5	10,7
Hommes	78,7	21,3	10,4	10,9
Femmes	77,0	23,0	12,4	10,6

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

b) Évaluation des tendances de la mobilité et de la migration

Comparativement au recensement de 1986, la mobilité et la migration affichent une hausse en 1991. L'examen des données sur la mobilité, après contrôle, des derniers recensements révèle qu'il y a eu diminution soutenue du nombre de personnes ayant déménagé depuis 1976. Leur pourcentage était de 48,5 % en 1976, comparativement à 47,6 % en 1981 et à 43,7 % en 1986. Il en va de même du nombre de migrants dont le pourcentage s'est replié de façon constante, passant de 25,1 % en 1976 à 22,7 % et à 19,5 % en 1986 (voir tableau 9). Des tendances à la baisse du même type se sont également produites parmi les différents groupes d'âge, comme en font foi les figures 4a et 4b. Celles-ci se sont toutefois réorientées en 1991, en raison surtout de la hausse du nombre d'immigrants (migrants externes) et de l'ajout des résidents non permanents à l'univers de la population. En réponse aux questions sur le lieu de résidence 1 an ou 5 ans plus tôt, ces derniers ont presque tous indiqué qu'ils habitaient à l'extérieur du Canada.

Tableau 9. Personnes ayant déménagé et migrants, en pourcentage de la population de 5 ans et plus : Canada, recensements de 1961 à 1991

Année de recensement	Population totale 5 ans et plus	Mobilité			
		% Personnes n'ayant pas déménagé	% Personnes ayant déménagé	% Non-migrants	% Migrants
1961	15 302 600	54,6	45,4	25,2	20,2
1971	19 717 200	52,6	47,4	23,5	23,9
1976	21 238 900	51,5	48,5	23,5	25,1
1981	22 280 100	52,4	47,6	24,9	22,7
1986	23 189 300	56,3	43,7	24,2	19,5
1991	24 927 900	53,3	46,7	23,2	23,5

Source : Recensement du Canada de 1986. Le pays : ***Mobilité et migration interprovinciale***, tableau 1, n° 93-108 au catalogue.
Recensement du Canada de 1991. Le pays : ***Mobilité et migration***, tableau 1, n° 93-322 au catalogue.

Divers facteurs pouvant influer sur la fiabilité de ces tendances ont fait l'objet d'une évaluation. Les répercussions des changements en matière de traitement, de sous-dénombrement et d'erreurs attribuables aux répondants ont également été étudiées. Les modifications intercensitaires au mode de traitement des données sur la mobilité ont été minimes. Toutefois, les erreurs attribuables aux répondants de même que le sous-dénombrement, tous deux associés à la qualité des données, peuvent avoir influé sur la mobilité et la migration. Il est difficile, d'évaluer l'ampleur de leur incidence d'un recensement à l'autre et, par conséquent, d'en évaluer les effets sur les tendances. Toutefois, l'inversement des tendances en 1991 est en partie attribuable aux modifications du nombre de migrants externes, ce dernier étant passé de 719 700 en 1976 à 556 200 en 1981, à 463 900 en 1986 et, après une forte hausse, à 913 300 en 1991. Un autre facteur important qui a contribué à réorienter les tendances est le fait qu'on a tenu compte dans le recensement de 1991 de la catégorie des résidents non permanents. Font partie de cette catégorie 223 400 personnes, dont la majorité habitait à l'extérieur du Canada un an ou 5 ans auparavant.

- **Incidence du sous-dénombrement**

On peut constater l'incidence du sous-dénombrement au tableau 10, qui présente les taux de sous-dénombrement nets pour ce qui est des questions sur la mobilité du recensement de 1991 et les taux de sous-dénombrement du recensement bruts de 1986. Le rapport entre le sous-dénombrement et la mobilité est particulièrement significatif puisque les personnes qui déménagent sont les plus susceptibles d'être omises lors du recensement. Les résultats relatifs au sous-dénombrement dans le contexte du recensement de 1991 montrent que les personnes n'ayant pas déménagé étaient les moins susceptibles d'être omises, alors que les personnes ayant migré au Canada pendant la période intercensitaire risquaient davantage de ne pas faire partie du nombre de recensés (pour obtenir des

renseignements sur le recensement de 1986, voir Boudreau, J.R. et M.F. Germain, 1990). De même, en 1986, les taux de sous-dénombrement étaient plus élevés pour les migrants interprovinciaux que pour la population en général (voir le tableau 10). Le taux de sous-dénombrement était encore plus élevé en 1991 qu'en 1986 dans le cas des personnes ayant déménagé de l'extérieur du Canada. La hausse du taux en 1991 est attribuable à l'augmentation du niveau d'immigration et à l'ajout des résidents non permanents. Le sous-dénombrement attribuable à la mobilité touche davantage les groupes d'âge des jeunes et des adultes, puisque cette population a tendance à être plus mobile.

Tableau 10. Taux estimés du sous-dénombrement ayant trait à la mobilité, Canada, contre-vérification des dossiers de 1986 et de 1991

a) Contre-vérification des dossiers de 1991, lieu de résidence cinq ans auparavant

Caractéristiques de la mobilité	Taux de sous-dénombrement de la population en 1986 (5 ans et plus)		Taux de sous-dénombrement nets de la population en 1991 (15 ans et plus)	
	Taux estimé %	Erreur-type %	Taux estimé %	Erreur-type %
Total	**3,42**	**0,12**	**2,87**	**0,17**
Même province	3,19	0,13	2,34	0,17
- Même logement	1,59	0,14	0,25	0,18
- Autre logement	5,49	0,27	5,16	0,29
Autre province	5,88	0,72	3,80	0,62
Extérieur du Canada	8,92	0,60	13,87	0,90

Source : Guide à l'intention des utilisateurs sur la qualité des données du recensement de 1986 : *Couverture*, Statistique Canada, n° 99-135F au catalogue.
Rapports techniques du recensement de 1991 : *Couverture*, Statistique Canada, n° 92 341F au catalogue

Nota : Les taux de 1991 et 1986 ne sont pas comparables. Les taux du recensement de 1991 diffèrent de ceux du recensement de 1986 sous quatre aspects : (1) les taux de 1991 sont des taux de sous-dénombrement nets, tandis que ceux de 1986 sont des taux de sous-dénombrement bruts; (2) les taux de 1991 sont établis pour la population de 15 ans et plus, tandis que ceux de 1986 sont établis pour la population de 5 ans et plus; (3) les taux de 1991 comprennent les résidents non permanents, ce qui n'est pas le cas des taux de 1986; et (4) les taux de 1991 comprennent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ce qui n'est pas le cas des taux de 1986.

b) Contre-vérification des dossiers de 1991, lieu de résidence un an auparavant

Caractéristiques de la mobilité	Taux de sous-dénombrement nets de la population (15 ans et plus)	
	Taux estimé %	Erreur-type %
Total	**2,87**	**0,17**
Même province	2,59	0,17
- Même logement	1,63	0,16
- Autre logement	7,80	0,55
Autre province	9,70	1,36
Extérieur du Canada	19,99	1,84

Source : Rapports techniques du recensement de 1991 : *Couverture*, Statistique Canada, n° 92-341F au catalogue

- **Incidence des erreurs attribuables au répondant**

À la lumière des recensements récents ou passés, il y a lieu de croire que les répondants ont tendance à errer lorsqu'ils doivent indiquer s'ils habitaient ou non une autre SDR 5 ans auparavant et préciser le nom de la municipalité où ils vivaient. Une étude des recensements antérieurs (1976 et 1981), incluant les résultats de la CVD de 1981, a révélé que certains répondants qui ont vécu dans une région métropolitaine avaient tendance à confondre municipalité de banlieue et ville principale (p. ex., Ottawa au lieu de Nepean). Dans la mesure où ce type d'erreur est fréquent parmi les répondants ayant déménagé à l'intérieur d'une région métropolitaine, le taux de migration pourrait avoir été sous-estimé. Précisément en raison de ce type d'erreur, des corrections manuelles ont été apportées pour les villes de chacune des 25 régions métropolitaines de recensement.

En outre, un autre type de déclaration erronée pouvant contribuer au sous-dénombrement des migrants pourrait résulter du fait que des répondants aient lu seulement la première partie d'une catégorie de réponse (c.-à-d. «autre logement») sans prendre connaissance de la suite (c.-à-d. «dans cette ville, ce village ...») et qu'ils aient coché cette catégorie au lieu de la catégorie «autre ville».

Il est toutefois difficile d'évaluer l'ampleur de la variation, d'un recensement à l'autre, de ce type d'erreur et, par conséquent, son incidence sur les caractéristiques et les tendances de la migration dans le temps. En général, on trouve des erreurs attribuables aux répondants dans tous les recensements.

- **Incidence du vieillissement**

Si les taux de migration et de mobilité par âge devaient rester les mêmes, en présence d'une population qui vieillit, il faudrait s'attendre à une diminution de la mobilité ou de la migration de la population en général (puisque la mobilité diminue avec l'âge). L'analyse des taux relatifs à l'âge et au sexe dans le contexte des recensements de 1981 et de 1986 indique que la mobilité et la migration ont diminué dans tous les groupes d'âge des deux sexes. Elle révèle que la baisse enregistrée en 1981 et 1986 est attribuable non pas au vieillissement, mais à d'autres facteurs, probablement de nature économique. (En outre, lorsque les taux de 1981 relatifs à la population en général ont été normalisés aux fins de la structure par âge de 1986, presque rien ne les distinguait des taux non normalisés.)

c) Migration interprovinciale (PR, PR5)

L'évaluation des schémas de migration provinciale consistait à comparer les données du recensement de 1991 sur l'immigration interne, l'émigration interne et la migration nette aux estimations de la migration interprovinciale annuelle. Les estimations produites par la Section des estimations de la Division de la démographie sont fondées sur deux sources de données administratives : les fichiers sur les allocations familiales et ceux de l'impôt sur le revenu. La comparaison de ces deux ensembles de données (recensement et estimations) est toutefois limitée parce que :

(1) les données du recensement sur la migration ne tiennent pas compte de la population de 0 à 4 ans;

(2) les données du recensement sont imputées pour la population de 5 à 14 ans;

(3) les données du recensement sont fondées sur le lieu de résidence 5 ans auparavant et excluent, par conséquent, les migrants qui ont effectué des migrations multiples, ceux qui sont revenus au lieu de départ et ceux qui sont décédés au cours de la période intercensitaire de 5 ans.

Ces limites toucheront davantage la comparabilité du volume de la migration interprovinciale que celle des schémas de l'immigration interne, de l'émigration et de la migration nette.

(1) Volume de la migration interprovinciale

En raison de ces divergences, le nombre de migrants interprovinciaux du recensement sera moindre que le nombre agrégé de migrants interprovinciaux annuels au cours de la période de 5 ans. En pourcentage du nombre total de migrants pour la période de 1986 à 1991, calculé d'après les estimations annuelles, les 977 075 migrants interprovinciaux du recensement de 1986 représentaient 60 % du 1,6 million de migrants obtenus à partir des

estimations de l'impôt sur le revenu, et 52 % de presque 1,9 million de migrants obtenus à partir des données sur les allocations familiales.

(2) Répartition des immigrants internes et des émigrants internes

La répartition par province et territoire des données du recensement de 1991, contrôlées et non contrôlées, sur les immigrants internes et les émigrants internes révèle que la province de l'Ontario constituait le principal lieu de destination, suivie de la Colombie-Britannique, et que l'Ontario et l'Alberta étaient les principales sources de migrants interprovinciaux pendant la période de 1986 à 1991. Ces données sont quelque peu semblables à celles du recensement de 1986 pour la période de 1981 à 1986 mais elles forment un contraste frappant avec les données du recensement de 1981 pour la période de 1976 à 1981, puisque l'Alberta constituait le principal lieu de destination et l'Ontario la principale source (voir le tableau 11).

Les données tirées d'estimations (tant des allocations familiales que de l'impôt sur le revenu) confirment la répartition, en 1991, des immigrants internes et des émigrants internes, de même que les modifications survenues depuis 1986 (voir le tableau 12). Pour les trois années, soit 1981, 1986 et 1991, les résultats du recensement en ce qui a trait à la répartition se rapprochent davantage des estimations établies à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu que des estimations établies à partir des fichiers sur les allocations familiales, surtout en ce qui a trait aux provinces où l'on trouve un grand nombre de migrants.

(3) Migration interprovinciale nette

La comparaison de la migration interprovinciale nette à partir des données du recensement et des estimations annuelles pour la période de 1986 à 1991 révèle que l'orientation et l'ampleur de la migration s'harmonisent (voir le tableau 13). Pour la plupart des provinces et des territoires, les estimations de la migration nette obtenues à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu se rapprochent davantage des résultats du recensement que des estimations établies à partir des fichiers sur les allocations familiales. Il arrive parfois que les résultats du recensement et les estimations obtenues à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu soient plus rapprochées que ne le sont les estimations des deux sources administratives entre elles.

En résumé, les données du recensement sur la migration interprovinciale illustrent des modifications dans le temps en fonction des trois sources de données sur la migration: l'Ontario et la Colombie-Britannique sont les deux pôles de 1986 à 1991, la migration a tendance à s'orienter vers l'est de 1981 à 1986, après avoir connu, de 1976 à 1981, une tendance en direction de l'ouest.

Tableau 11. Répartition, avant et après contrôle, des migrants interprovinciaux selon les variables PCSD5U et PCSD5, 1981, 1986 et 1991

Migration interprovinciale	1981		1986		1991	
	PCSD5U avant contrôle	PCSD5 après contrôle %	PCSD5U avant contrôle %	PCSD5 après contrôle %	PCSD5U avant contrôle %	PCSD5 après contrôle %
Entrants						
T.-N.	1,4	1,6	1,7	1,8	2,1	2,1
Î.-P.-É.	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9
N.-É.	4,7	4,8	6,0	5,9	5,2	5,5
N.-B.	3,5	3,6	3,9	4,0	3,5	3,7
QC	5,5	5,4	7,1	7,2	8,0	8,4
Ont.	21,8	22,0	29,6	30,9	25,9	27,6
Man.	4,8	4,7	6,4	6,1	4,6	4,5
Sask.	5,5	5,6	5,7	5,9	4,4	3,9
Alb.	27,7	29,5	19,0	19,2	16,6	17,4
C.-B.	20,0	20,6	16,1	16,4	22,9	24,4
Yukon	1,1	0,6	1,0	0,5	1,5	0,7
T.N.-O.	3,3	0,8	2,4	1,0	4,7	1,0
Canada (nombre)[1]	200 970	1 140 545	167 095	924 480	201 302	977 052
Canada (pourcentage)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Sortants						
T.-N.	3,5	3,4	3,7	3,6	3,6	3,6
Î.-P.-É.	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
N.-É.	5,6	5,5	5,4	5,3	5,8	6,0
N.-B.	4,5	4,4	4,2	4,1	4,2	4,3
QC	17,9	17,8	14,3	14,1	10,4	11,0
Ont.	28,6	28,8	20,5	20,1	22,4	22,8
Man.	8,5	8,6	6,3	6,3	8,5	8,1
Sask.	6,1	6,1	6,1	6,2	10,2	10,1
Alb.	12,1	12,2	21,2	22,2	20,3	20,0
C.-B.	10,8	10,8	15,5	15,4	11,8	11,5
Yukon	0,7	0,6	0,8	0,8	0,6	0,6
T.N.-O.	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2
Canada (nombre)[1]	200 970	1 140 545	167 095	924 480	201 302	977 052
Canada (pourcentage)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1 Les chiffres sous les colonnes «avant contrôle» se rapportent à des données non pondérées, et ceux sous les colonnes «après contrôle» à des données pondérées.

Source : Statistique Canada, 1990, tableau 7
Recensement du Canada de 1991, totalisations non diffusées

Tableau 12. Répartition des migrants interprovinciaux selon les estimations annuelles, 1976-1981, 1981-1986 et 1986-1991

Province	Estimations de 1976-1981		Estimations de 1981-1986		Estimations de 1986-1991	
	Allocations familiales %	Impôt sur le revenu %	Allocations familiales %	Impôt sur le revenu %	Allocations familiales %	Impôt sur le revenu %
Immigrants internes						
T.-N.	2,6	2,3	2,4	2,5	2,6	2,9
Î.-P.-É.	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
N.-É.	5,5	5,3	5,6	6,0	5,5	5,7
N.-B.	4,6	4,0	4,3	4,3	4,2	4,2
QC	6,6	6,7	7,8	7,7	8,3	8,3
Ont.	23,1	23,3	27,5	29,0	27,2	27,8
Man.	6,1	5,5	6,2	6,3	5,4	5,3
Sask.	7,0	5,9	6,2	6,3	4,9	4,8
Alb.	23,7	25,1	21,2	19,8	18,2	17,2
C.-B.	18,3	19,1	16,4	15,3	21,1	21,1
Yukon	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7
T.N.-O.	0,9	1,1	1,0	1,2	1,0	1,1
Émigrants internes						
T.-N.	3,0	3,4	3,1	3,5	3,3	3,8
Î.-P.-É.	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
N.-É.	5,5	5,7	5,3	5,5	5,6	5,8
N.-B.	4,5	4,6	4,4	4,3	4,3	4,4
QC	14,2	15,2	11,7	13,1	10,0	10,7
Ont.	25,9	26,5	21,6	20,9	25,3	23,5
Man.	8,5	7,8	6,4	6,4	7,0	7,5
Sask.	6,3	6,4	6,3	6,4	7,7	8,8
Alta.	16,4	15,0	22,8	21,9	19,2	19,7
C.-B.	12,7	12,4	15,8	14,8	14,8	12,9
Yukon	0,7	0,8	0,7	0,8	0,6	0,7
T.N.-O.	1,1	1,3	1,0	1,2	1,1	1,3
Total des migrants interprovinciaux	**2 062 978**	**1 834 935**	**1 972 312**	**1 500 602**	**1 890 664**	**1 626 575**

Source : Section des estimations démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada

Tableau 13. Sommaire des estimations de la migration interprovinciale nette selon différentes sources, 1976-1981, 1981-1986 et 1986-1991

Période de référence et province	Estimations des allocations familiales (1)	Estimations de l'impôt sur le revenu (2)	Estimations du recensement (3)	Divergence		
				(1-2)	(3-1)	(3-2)
1976-1981						
T.-N.	-8 283	-18 983	-19 830	10 700	-11 547	-847
Î.-P.-É.	1 326	-829	-15	2 155	-1 341	814
N.-É.	-68	-7 140	-8 420	7 072	-8 352	-1 280
N.-B.	3 846	-10 351	-8 505	14 197	-12 351	1 846
QC	-156 934	-156 496	-141 725	-438	15 209	14 771
Ont.	-58 819	-57 826	-78 070	-993	-19 251	-20 244
Man.	-49 438	-42 218	-43 600	-7 220	5 838	-1 382
Sask.	8 745	-9 716	-5 820	18 461	-14 565	3 896
Alb.	150 524	186 364	197 645	-35 840	47 121	11 281
C.-B.	115 267	122 625	110 930	7 358	-4 337	-11 695
Yukon	-1 592	-933	-545	-659	1 047	388
T.N.-O.	-4 574	-4 497	-2 045	-77	2 529	2 452
1981-1986						
T.-N.	-14 837	-15 051	-16 550	214	-1 713	-1 499
Î.-P.-É.	293	751	1 535	-458	1 242	784
N.-É.	5 204	6 895	6 280	-1 691	1 076	-615
N.-B.	-2 239	-65	-1 370	-2 174	869	-1 305
QC	-76 040	-81 254	-63 300	5 214	12 740	17 954
Ont.	115 497	121 767	99 350	-6 270	-16 147	-22 417
Man.	-3 700	-2 634	-1 550	-1 066	2 150	1 084
Sask.	-668	-2 974	-2 820	2 306	-2 152	154
Alb..	-34 073	-31 676	-27 670	-2 397	6 403	4 006
C.-B.	13 289	7 382	9 500	5 907	-3 789	2 118
Yukon	-2 381	-2 775	-2 660	394	-279	115
T.N.-O.	-345	-366	-755	21	-410	-389
1986-1991						
T.-N.	-12 238	-13 468	-13 960	1 230	-1 722	-492
Î.-P.-É.	-1 192	-122	-855	-1 070	337	-733
N.-É.	-2 948	-1 672	-4 870	-1 276	-1 922	-3 198
N.-B.	-2 147	-3 693	-6 070	1 546	-3 923	-2 377
QC	-31 839	-39 366	-25 550	7 527	6 289	13 816
Ont.	35 616	70 543	46 955	-34 927	11 339	-23 588
Man.	-29 905	-35 823	-35 245	5 918	-5 340	578
Sask.	-53 045	-65 941	-60 350	12 896	-7 305	5 591
Alb.	-19 734	-40 237	-25 015	20 503	-5 281	15 222
C.-B.	119 581	132 373	125 880	-12 792	6 299	-6 493
Yukon	747	1 094	780	-347	33	-314
T.N.-O.	-2 896	-3 688	-1 700	792	1 196	1 988

Source : Section des estimations démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada
Recensement de 1991, ***Mobilité et migration,*** n° 93-322 au catalogue, tableau 2A

d) Évaluation des schémas selon l'âge et le sexe

Les taux de mobilité et de migration selon l'âge et le sexe sont présentés aux figures 3A et 3B respectivement, pour les données du recensement de 1991. Le schéma des taux relatifs à l'âge et au sexe est similaire à ceux des recensements antérieurs, qui présentaient les personnes de 25 à 29 ans comme le groupe le plus mobile, la mobilité diminuant par la suite avec l'âge et ce, jusqu'à l'âge de la retraite.

- **Écarts liés au sexe**

Les données du recensement de 1991, de même que celles des recensements antérieurs, indiquent que les jeunes adultes (15 à 19 ans et 20 à 24 ans) de sexe féminin tendent à être plus mobiles que ceux de sexe masculin. En 1991, les deux tiers des femmes âgées de 20 à 24 ans avaient déménagé au cours des cinq années antérieures, comparativement à un peu plus de la moitié des hommes du même groupe d'âge (voir la figure 3A). Pour le groupe d'âge suivant, de 25 à 29 ans, le pourcentage d'hommes et de femmes ayant déménagé était similaire, s'établissant à 79 % pour les femmes et à 75 % pour les hommes. Toutefois, les écarts liés au sexe, bien qu'ils soient considérables sur le plan de la migration infraprovinciale, tendent à s'estomper sur le plan de la migration interprovinciale, comme ce fut le cas au recensement de 1986, lorsque les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans présentaient une mobilité égale. Les données du recensement de 1991 indiquent que les femmes de 20 à 24 ans ont déménagé pour s'installer dans d'autres provinces un peu plus souvent que ne l'ont fait les hommes.

Pour ce qui est de la mobilité, les écarts liés au sexe observés en 1991 semblent généralement valides et comparables à ceux des recensements antérieurs, exception faite de la migration interprovinciale. On croit habituellement que la plus grande mobilité des jeunes adultes de sexe féminin peut être liée au mariage ou à la cohabitation, phénomènes qui tendent à se produire plus tôt chez les femmes. L'utilisateur doit toutefois prendre aussi en considération les écarts du sous-dénombrement entre hommes et femmes et les répercussions possibles.

Figure 3A. Personnes ayant déménagé en pourcentage de la population selon certains groupes d'âge et le sexe : Canada, 1986-1991

Pourcentage

90
80
70
60
50
40
30
20
10
0

5-14 15-19 20-24 25-29 30-34 35-44 45-54 55-64 65+

Group d'âge

Hommes Femmes

Figure 3B. Migrants en pourcentage de la population selon certains groupes d'âge et le sexe : Canada, 1986-1991

Pourcentage

50
40
30
20
10
0

5-14 15-19 20-24 25-29 30-34 35-44 45-54 55-64 65+

Group d'âge

Hommes Femmes

- **Incidence des écarts du sous-dénombrement**

Les répercussions des taux élevés de sous-dénombrement pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans, de même que les divergences entre les hommes et les femmes, doivent être prises en considération. En 1991, le groupe d'âge de 20 à 24 ans affichait le taux de sous-dénombrement le plus élevé, soit 7,0 %. Les taux pour les hommes et les femmes de ce groupe correspondaient à 7,8 % et à 6,3 % respectivement (voir Statistique Canada, **Couverture**, 1994). En 1986, la divergence était plus prononcée, les taux s'établissant à 10,7 % et à 7,3 % respectivement. En 1981, la différence entre les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans était moins marquée, les taux de sous-dénombrement atteignant 6,0 % et 5,0 % respectivement. Le fait que ces taux diffèrent davantage en 1986 d'un sexe à l'autre explique peut-être en partie la forte mobilité des femmes de 20 à 24 ans, en particulier dans le cas de la migration interprovinciale. (Il faut noter que les taux de couverture du recensement de 1991 ne sont pas exactement comparables à ceux des recensements antérieurs car (1) les taux de 1991 sont des taux de sous-dénombrement nets, tandis que ceux de 1986 et 1981 sont des taux de sous-dénombrement bruts; et (2) les taux de 1991 tiennent compte des résidents non permanents qui ont des taux de sous-dénombrement bien plus élevés.)

e) Lieu de résidence (milieu rural ou urbain) (RUUB5)

- **Classification selon le milieu rural ou urbain**

Comme il est indiqué au chapitre V, on attribuait proportionnellement le lieu de résidence (en milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant (RUUB5) aux répondants ayant inscrit comme leur lieu de résidence 5 ans auparavant une SDR située à la fois en milieu urbain et rural et ce, en fonction de la taille (en 1991) de la population rurale ou urbaine de ladite SDR. En 1991, des 6 006 SDR, 423 comprenaient des composantes mixtes de milieu rural ou urbain. Ces SDR mixtes ont été vérifiées pour garantir que la classification en milieu rural et urbain «5 ans auparavant» correspondait à la taille de la population actuelle des milieux rural ou urbain. Des comparaisons effectuées entre le RUUB5 et le rapport de la taille actuelle des milieux rural ou urbain de chaque SDR mixte ont indiqué que la variable lieu de résidence (milieu rural ou urbain) était obtenue de façon raisonnable. Seules neuf de ces SDR mixtes ont présenté un écart de 10 points ou plus, principalement en faveur des milieux ruraux. Cependant, les populations en question sont restreintes et réparties entre plusieurs provinces, de telle sorte que l'effet net peut être jugé comme étant peu important.

- **Comparaison entre 1981, 1986 et 1991**

Les comparaisons des données du recensement sur la migration rurale/urbaine entre 1981 et 1986, et entre 1986 et 1991, révèlent des schémas similaires en ce qui a trait aux mouvements entre les lieux d'origine et de destination et aux gains nets ou pertes nettes dans les régions rurales selon les groupes d'âge. Le tableau 14 indique que le flux des migrants des régions urbaines aux régions rurales est plus important que celui qu'on a observé en direction opposée, se soldant par l'apport net de migrants dans les régions rurales pour ces deux périodes. Même s'ils ont diminué en 1986, les gains nets et les pertes nettes ont augmenté en 1991.

Tableau 14. Migration rurale et urbaine, Canada, 1976-1981, 1981-1986 et 1986-1991

		Lieu de résidence – 1981		
	1976-1981	**Milieu urbain**	**Milieu rural**	**Total Émigration interne**
Lieu de résidence – 1976	Milieu urbain	2 785 800	863 075	3 648 875
	Milieu rural	607 320	256 065	863 385
	Total des entrées	3 393 120	1 119 140	4 512 260
	Migration nette	-255 755	255 755	
		Lieu de résidence – 1986		
	1981-1986	**Milieu urbain**	**Milieu rural**	**Total Émigration interne**
Lieu de résidence – 1981	Milieu urbain	2 488 260	702 085	3 190 345
	Milieu rural	624 730	234 875	859 605
	Total des entrées	3 112 990	936 960	4 049 950
	Migration nette	-77 355	77 355	
		Lieu de résidence – 1991		
	1986-1991	**Milieu urbain**	**Milieu rural**	**Total Émigration interne**
Lieu de résidence – 1986	Milieu urbain	3 099 430	924 060	4 023 490
	Milieu rural	634 595	289 560	924 155
	Total des entrées	3 734 025	1 213 620	4 947 645
	Migration nette	-289 465	289 465	

Sources : Recensement du Canada de 1981, ***Population***, ***Mobilité***, tableau 7, nº 92-907 au catalogue
Recensement du Canada de 1986, données non publiées
Recensement du Canada de 1991, données non publiées

2. Qualité des données régionales sur la mobilité pour l'intervalle de 5 ans

Les données sur la mobilité, à l'instar de la plupart des données démographiques, peuvent faire l'objet d'un sous-dénombrement, d'erreurs de la part du répondant et d'erreurs de traitement. L'incidence de ces erreurs à l'échelle nationale et provinciale est généralement de peu d'importance. Cependant, on suggère à l'utilisateur de faire preuve de prudence dans l'analyse des données sur la mobilité à l'échelon infraprovincial, particulièrement au niveau des SDR.

a) Migration à l'échelon des SDR (PCSD, PCSD5)

En 1988, on a procédé à une étude pour évaluer les données du recensement de 1986 sur la mobilité. Les résultats de l'étude figurent dans un document non publié, rédigé par J.A. Norland de la Division de la démographie en février 1989. Cette étude offrait une évaluation globale de la qualité des données régionales sur la mobilité. Vous trouverez ci-après la liste de certaines des principales conclusions et recommandations de l'étude destinées à l'utilisateur des données sur la mobilité à l'échelon des SDR et des DR. L'utilisateur doit prendre note que ces résultats se rapportent aux variables PCSD, PCSD5, PCD et PCD5 sur la mobilité à l'échelon des SDR et des DR. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, consultez le Guide à l'intention des utilisateurs des données du recensement de 1986 sur la mobilité.

b) Principaux résultats relatifs aux données sur la migration à l'échelon des SDR et des DR

- Les taux de migration relatifs aux «petites SDR» sont douteux.

- Bon nombre de grandes SDR affichent des taux d'émigration interne démesurés.
- Les données se rapportant à des «localités de même nom», p. ex., le township de Barrie du comté de Frontenac et la ville de Barrie du comté de Simcoe, peuvent présenter des problèmes particuliers. On a découvert des données se rapportant à des localités de même nom qui comportaient de sérieuses erreurs. (Voir la section portant sur le codage automatisé, en particulier sur les «pseudo-codes» pour prendre connaissance de la façon dont le problème a été réglé.)
- De même, certaines SDR qui font partie d'une RMR sont jugées à haut risque d'erreur; Victoria et Saanich en sont des exemples notables.
- Il découle d'une analyse des SDR dites «localités de même nom» et de celles qui font partie d'une RMR, que les erreurs attribuables aux répondants et au traitement mises ensemble sont responsables de la distorsion des taux de migration des SDR.
- Les modifications des limites sont non importantes au regard des taux de migration improbables.
- Les données sur la mobilité de certaines DR peuvent également comporter des erreurs significatives, attribuables fort probablement au sous-dénombrement des migrants internes au recensement : on devrait faire particulièrement attention aux DR de moindre envergure. Le sous-dénombrement des migrants internes résulte probablement des erreurs attribuables aux répondants et au sous-dénombrement.

c) Recommandations destinées aux utilisateurs des données sur la migration à l'échelon des SDR et des DR

Recommandation 1 – Limitez-vous aux régions à vaste population

Le grand nombre de taux de migration improbables s'appliquant aux SDR ayant une population inférieure à 250, ainsi que les éléments se rapportant à l'échantillonnage et aux intervalles de confiance, constituent trois facteurs qui justifient l'utilisation du chiffre 250 comme seuil minimal de la population de référence pour déterminer les populations qui sont «trop faibles». L'utilisation d'un seuil plus élevé pour les SDR, par exemple fixé à 500 personnes, ne devrait pas être exclue, même si cela entraîne la suppression de 1 000 SDR de plus. Comme dans le cas des DR, le fait de séparer celles ayant une faible population de référence semble donner peu de résultats (exemple, les 13 DR dont la population de référence en 1986 se situe entre 1 000 et 10 000). En général, on recommande à l'utilisateur de déterminer lui-même les régions ayant une «faible population de référence» et de s'en tenir aux trois facteurs énoncés précédemment.

Recommandation 2 – Attention aux «situations particulières»

L'utilisateur qui travaille avec des données régionales doit tenir compte de nos recherches de même que de ses propres connaissances du domaine pour déterminer si des problèmes comme la répétition de noms ou les modifications des limites risquent d'avoir un effet préjudiciable sur les données. Les taux de mobilité démesurément élevés ou démesurément bas peuvent servir d'indicateurs, mais ne constituent nullement des guides infaillibles. D'une part, une région donnée (disons une DR comprenant une SDR dont le nom se répète) peut ne pas être touchée au point de rendre improbable le taux de mobilité qui la concerne, même si les données sont distordues. D'autre part, les régions peuvent être touchées par des tendances démographiques réelles qui occasionnent des taux improbables, comme dans le cas des régions en proie à un rapide développement urbain – «situation particulière» qui se produit souvent. Pour faire la distinction entre les taux erronés et les taux réels, lorsqu'il s'interroge sur la probabilité de certains taux, l'analyste doit tenir compte de ses propres connaissances et des résultats d'études comme celle-ci.

Finalement, l'utilisateur de données devrait savoir que les données du recensement sur la mobilité peuvent faire l'objet : (i) de distorsions de la matrice des lieux de destination et d'origine des migrants, et (ii) du sous-dénombrement (des migrants). Il doit garder présent à l'esprit que ces deux types d'erreur sont distincts et que leurs répercussions peuvent varier d'une catégorie d'unités géographiques (par exemple, les SDR) à l'autre (par exemple, les provinces).

Vous trouverez d'autres renseignements concernant ces résultats et ces recommandations dans le rapport de J.A. Norland.

Il y a également lieu de croire que le recensement ne rend pas compte de tous les migrants, et que ce fait est principalement attribuable aux erreurs des répondants et au sous-dénombrement. Toutefois, les facteurs ayant contribué à ces présumées omissions en 1986 se retrouvent dans les recensements antérieurs et il est difficile de déterminer dans quelle mesure varie l'incidence de ce genre d'omissions d'un recensement à l'autre.

En général, l'utilisateur doit tenir pour acquis que les problèmes notés dans le contexte de l'évaluation des données sur la mobilité à l'échelon des SDR et des DR ne sont pas limités au recensement de 1986. On retrouve des facteurs semblables qui ont terni la qualité des données dans les recensements antérieurs. En 1991, on a tenté d'éliminer ou de réduire nombre de ces problèmes aux étapes du codage automatisé et du contrôle et de l'imputation (voir le chapitre IV, Assimilation des données).

d) Données sur la migration à l'échelon des RMR et des AR (CMA, CMA5)

Les données à l'échelon des RMR et des AR sont jugées plus fiables puisqu'elles ne sont pas autant soumises à des problèmes du même genre que les erreurs de répondants ou de traitement qui touchent les données à l'échelon des SDR. Les mouvements entre les lieux d'origine et de destination, ainsi que les taux d'immigration interne, d'émigration interne et de migration nette à l'échelon des RMR et des AR semblent raisonnables en 1991. En général, les schémas des gains et des pertes à l'échelon des RMR et des AR ressemblent à ceux de la migration interprovinciale, à quelques exceptions près, par exemple Toronto, où la majeure partie de la population perdue s'est retrouvée dans d'autres régions de la même province, soit l'Ontario (voir le tableau 15).

Toutefois, nous avisons l'utilisateur que l'analyse des schémas de la migration à l'intérieur des RMR et des AR est problématique en raison des problèmes liés à la qualité des données des SDR au sein des RMR.

Tableau 15. Migration infraprovinciale : régions métropolitaines de recensement, 1981-1986 et 1986-1991

Région métropolitaine de recensement	Recensement de 1986[1] 1981-1986			Recensement de 1991[2] 1986-1991		
	Entrants	Sortants	Solde	Entrants	Sortants	Solde
Calgary	104 065	110 165	-6 100	106 620	103 515	-19 155
Chicoutimi-Jonquière	9 990	15 890	-5 900	11 160	15 185	-4 025
Edmonton	97 285	112 830	-15 545	97 325	109 065	-11 740
Halifax	42 920	35 860	7 060	43 830	43 075	755
Hamilton	48 710	43 810	4 900	58 220	54 440	3 780
Kitchener	39 345	29 350	9 995	51 085	41 090	9 995
London	44 580	42 605	1 975	50 180	44 500	5 680
Montréal	181 120	163 350	17 770	164 770	194 500	-29 730
Oshawa	32 000	25 460	6 540	46 860	31 000	15 860
Ottawa-Hull	107 675	72 850	34 825	109 555	84 545	25 010
Québec	49 700	47 025	2 675	59 250	50 395	8 855
Regina	26 200	24 800	1 400	25 065	32 850	-7 785
Saskatoon	34 525	26 830	7 695	31 470	41 910	-10 440
Sherbrooke	15 765	15 795	-30	17 960	18 125	-165
St. Catharines-Niagara	23 505	28 775	-5 270	31 585	24 645	6 940
St. John's (T.-N.)	15 190	15 000	190	18 005	16 370	1 635
Saint John (N.-B.)	10 055	10 820	-765	11 095	11 700	-605
Sudbury	11 535	19 675	-8 140	18 865	16 235	2 630
Thunder Bay	10 855	10 260	595	10 165	13 555	-3 390
Toronto	264 770	184 495	80 275	212 445	327 435	-114 990
Trois-Rivières	12 415	15 675	-3 260	15 020	13 445	1 575
Vancouver	135 235	102 095	33 140	165 620	125 700	39 920
Victoria	41 110	33 335	7 775	54 330	34 800	19 530
Windsor	16 985	19 085	-2 100	16 280	21 880	-5 600
Winnipeg	57 050	52 295	4 755	50 190	69 345	-19 155

(1) D'après les limites des RMR de 1986

(2) D'après les limites des RMR de 1991

Sources : Recensement du Canada de 1986, ***Régions métropolitaines de recensement***, n° 93-156 au catalogue, tableau 13
Recensement du Canada de 1991, ***Mobilité et migration***, n° 93-322 au catalogue, tableau 2C

3. Données sur la mobilité pour l'intervalle de 1 an aux niveaux national et provincial/territorial

Avant leur diffusion, les données du recensement sur la mobilité ont fait l'objet d'une évaluation afin d'être validées. L'évaluation des données sur la mobilité pour l'intervalle de un an a consisté à les comparer avec celles provenant d'autres sources, en particulier les estimations de la migration interprovinciale annuelle produites par la Section des estimations de la Division de la démographie. Vu que la question portant sur le lieu de résidence un an auparavant a été posée pour la première fois au recensement de 1991, il n'est pas possible de procéder à des comparaisons avec les données des recensements antérieurs.

Dans l'ensemble, que ce soit sur le plan national ou provincial/territorial, la qualité des données sur la mobilité de 1991 est bonne. Les schémas de l'immigration interne, de l'émigration interne et de la migration interprovinciale nette sont conformes à ceux qui découlent des estimations annuelles pour la période de 1990 à 1991.

Bien que, dans l'ensemble, la qualité des données sur la mobilité semble raisonnable aux niveaux national et provincial/territorial, il se pourrait qu'il y ait eu des omissions en ce qui concerne le nombre total de migrants, ceci en raison d'erreurs attribuables aux répondants et/ou d'un manque de compréhension de leur part.

a. Mobilité (MOB1)

(i) Non-réponse et réponse partielle

Le taux de non-réponse (réponses laissées en blanc incluant les réponses impossibles à coder) à la question sur la mobilité correspondait à 1,3 %, et le pourcentage de réponses partielles ou multiples (invalides) s'établissait à 0,4 %. Comme dans le cas des données pour l'intervalle de 5 ans, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui ont présenté le pourcentage le plus élevé des réponses laissées en blanc ou invalides en 1991, soit 1,8 % pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans et 1,5 % pour le groupe d'âge de 20 à 34 ans. Sur le plan géographique, ce sont les Territoires qui ont présenté le plus fort pourcentage de réponses laissées en blanc ou invalides (comme ce fut le cas pour les données de l'intervalle ce cinq ans), avec 5,7 % pour le Yukon et 2,5 % pour les Territoires du Nord-Ouest en 1991. Dans l'ensemble, les taux de non-réponse et de réponse partielle étaient légèrement inférieurs pour les données se rapportant à l'intervalle d'un an que pour celles ayant trait à l'intervalle de cinq ans. Cela est vrai également pour le taux global de 1,3 % comparativement à 5,5 % pour les données de l'intervalle de cinq ans. Vous trouverez au tableau 16 les taux de réponse invalide et de non-réponse pour le recensement de 1991 selon les groupes d'âge, pour le Canada, les provinces et les territoires.

Tableau 16. Taux de réponse invalide et de non-réponse de la population de 15 ans et plus à la question sur la mobilité selon certains groupes d'âge, Canada, provinces et territoires, 1990-1991

Région	15 ans et plus	15-19 ans	20-34 ans	35-64 ans	65 ans et plus
Canada	1,3	1,8	1,5	1,0	1,3
invalide	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
non-réponse	0,8	1,4	1,0	0,7	0,8
T.-N.	0,8	1,2	0,9	0,6	1,0
invalide	0,3	0,2	0,2	0,2	0,5
non-réponse	0,6	1,0	0,7	0,4	0,5
Î.-P.-É.	0,8	1,7	0,8	0,6	0,7
invalide	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
non-réponse	0,7	1,6	0,7	0,5	0,5
N.-É.	0,9	1,4	1,0	0,7	0,9
invalide	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
non-réponse	0,7	1,3	0,8	0,5	0,7
N.-B.	0,8	1,1	1,0	0,6	1,0
invalide	0,2	0,1	0,2	0,1	0,3
non-réponse	0,7	1,0	0,8	0,4	0,7
QC	0,9	1,3	0,9	0,8	0,5
invalide	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3
non-réponse	0,7	1,2	0,8	0,6	0,3
Ont.	1,5	2,0	1,8	1,2	1,3
invalide	0,6	0,5	0,7	0,5	0,6
non-réponse	0,9	1,6	1,1	0,7	0,8
Man.	1,4	1,7	1,8	1,2	1,4
invalide	0,7	0,5	0,9	0,6	0,7
non-réponse	0,7	1,2	0,9	0,6	0,6
Sask.	1,2	1,7	1,4	1,0	1,4
invalide	0,7	0,7	0,8	0,6	0,9
non-réponse	0,6	1,1	0,7	0,4	0,5
Alb.	1,4	1,9	1,6	1,2	1,5
invalide	0,7	0,6	0,9	0,6	0,9
non-réponse	0,7	1,2	0,8	0,5	0,7
C.-B.	1,5	2,2	1,8	1,2	1,3
invalide	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4
non-réponse	1,2	1,9	1,4	1,0	0,9
Yukon	5,7	7,2	5,8	5,0	9,0
invalide	0,8	0,8	1,1	0,6	0,3
non-réponse	4,9	6,4	4,7	4,4	8,7
T.N.-O.	2,5	4,3	2,4	2,1	1,9
invalide	0,5	0,3	0,5	0,6	0,3
non-réponse	2,0	4,0	1,9	1,5	1,6

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

(ii) Répartition

La répartition des données sur la mobilité tant avant qu'après le contrôle était sensiblement la même et présentait les mêmes variations, selon les groupes d'âge et les provinces ou territoires. Comme il est indiqué au chapitre V, les modifications de la répartition attribuables à l'imputation n'étaient pas importantes. On peut surtout attribuer ces divergences à l'inclusion des données sur la mobilité de la population des 1 à 14 ans dans le contexte du contrôle des données, lesquelles ont été obtenues par imputation.

Les deux versions, contrôlée et non contrôlée, montrent que le groupe d'âge de 20 à 24 ans affiche la plus grande mobilité. Ce groupe d'âge présente la plus forte proportion de personnes ayant déménagé (34,7 %, version contrôlée) et de migrants internes (33,1 %, version contrôlée). Reportez-vous au tableau 17 pour la répartition de la population de 1991 selon la mobilité et en fonction de certains groupes d'âge et du sexe (à partir des données contrôlées). Les migrants externes formaient une infime portion de chacun des groupes d'âge de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans, bien que les proportions de ces deux groupes d'âge soient les plus élevées parmi les migrants externes.

Tableau 17. Répartition de la population de 1 an et plus selon le groupe d'âge et le sexe, par mobilité, Canada, recensement de 1991

Âge et sexe	% Personnes n'ayant pas déménagé	% Personnes ayant déménagé	% Migrants infraprovinciaux	% Migrants interprovinciaux	% Migrants externes
1 an et plus	83,7	16,4	14,3	1,2	0,9
Hommes	83,5	16,5	14,4	1,3	0,9
Femmes	83,8	16,2	14,1	1,2	0,9
1-14 ans	84,1	15,9	13,9	1,2	0,8
Hommes	84,0	16,0	14,0	1,2	0,9
Femmes	84,1	15,9	13,9	1,2	0,8
15-19 ans	84,2	15,8	13,5	1,2	1,1
Hommes	86,0	14,0	11,8	1,2	1,1
Femmes	82,4	17,6	15,3	1,3	1,1
20-24 ans	65,3	34,7	30,4	2,7	1,5
Hommes	68,2	31,9	27,7	2,8	1,4
Femmes	62,5	37,5	33,1	2,7	1,7
25-29 ans	67,3	32,7	28,8	2,4	1,6
Hommes	66,1	33,9	29,9	2,5	1,5
Femmes	68,5	31,6	27,7	2,2	1,7
30-34 ans	78,1	22,0	19,1	1,6	1,2
Hommes	76,8	23,3	20,3	1,7	1,2
Femmes	79,3	20,7	17,9	1,5	1,2
35-44 ans	86,1	14,0	12,1	1,1	0,9
Hommes	85,3	14,7	12,7	1,1	0,9
Femmes	86,7	13,3	11,4	1,0	0,9
45-54 ans	90,9	9,2	8,0	0,6	0,5
Hommes	90,6	9,4	8,1	0,7	0,6
Femmes	91,1	8,9	7,8	0,6	0,5
55-64 ans	93,0	7,0	6,0	0,5	0,5
Hommes	93,2	6,9	5,9	0,5	0,4
Femmes	92,9	7,1	6,1	0,5	0,5
65 ans et plus	94,2	5,8	5,1	0,4	0,3
Hommes	94,5	5,5	4,8	0,3	0,3
Femmes	94,0	6,0	5,3	0,4	0,3

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

b. Migration interprovinciale (PR, PR1)

L'évaluation des schémas de la migration provinciale consistait à comparer les données d'il y a un an sur l'immigration interne, l'émigration interne et la migration nette avec des estimations de la migration interprovinciale annuelle et avec les données d'il y a cinq ans du recensement de 1991. Les estimations produites

par la Section des estimations de la Division de la démographie reposent sur deux sources de données administratives : les fichiers sur les allocations familiales et ceux de l'impôt sur le revenu. La comparaison de ces deux ensembles de données (recensement et estimations) est toutefois limitée parce que :

(1) les données du recensement sur la migration ne tiennent pas compte de la population de 0 année;

(2) les données du recensement sont imputées pour la population de 1 à 14 ans;

(3) les données du recensement sont fondées sur le lieu de résidence 1 an auparavant et excluent, par conséquent, les migrants qui ont effectué des migrations multiples, ceux qui sont revenus au lieu de départ et ceux qui sont décédés au cours de la période de 1 an.

Ces limites toucheront davantage la comparabilité du volume de la migration interprovinciale que celle des schémas de l'immigration interne, de l'émigration interne et de la migration nette.

(1) Volume de la migration interprovinciale

En raison des divergences entre les données du recensement et les estimations, on prévoyait que le nombre de migrants interprovinciaux du recensement serait inférieur au nombre estimé des migrants interprovinciaux. Toutefois, le nombre total de migrants interprovinciaux obtenu à partir des données du recensement est légèrement supérieur aux estimations des fichiers de l'impôt sur le revenu (319 195 comparativement à 316 567), tandis que les données du recensement sont quelque peu inférieures aux données sur les allocations familiales (387 940).

(2) Répartition des immigrants internes et des émigrants internes

Les données tirées des estimations (allocations familiales et impôt sur le revenu) confirment la répartition des immigrants internes et des émigrants internes de 1991 (voir le tableau 18). Les résultats du recensement se rapprochent des estimations établies à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu et de ceux sur les allocations familiales.

Tableau 18. Répartition des estimations annuelles des migrants interprovinciaux, Canada, 1990-1991

Provinces	Allocations familiales	Impôt sur le revenu	Recensement 1990-1991	Recensement 1986-1991
	%	%	%	%
Entrants				
T.-N.	2,8	3,3	3,3	2,1
Î.-P.-É.	0,9	0,9	0,8	0,9
N.-É.	5,7	5,8	5,7	5,5
N.-B.	4,2	4,3	4,1	3,7
QC	8,1	8,0	8,6	8,4
Ont.	23,7	23,0	21,3	27,6
Man.	5,2	5,2	5,2	4,5
Sask.	5,5	5,2	5,4	3,9
Alb.	19,6	19,7	19,7	17,4
C.-B.	22,8	22,9	24,1	24,4
Yukon	0,7	0,7	0,6	0,7
T.N.-O.	1,1	1,1	1,1	1,0
Sortants				
T.-N.	3,7	3,5	3,3	3,6
Î.-P.-É.	1,1	1,0	0,9	1,0
N.-É.	5,9	5,8	5,7	6,0
N.-B.	4,3	4,1	4,0	4,3
QC	11,3	11,5	11,1	11,0
Ont.	26,2	26,7	28,1	22,8
Man.	7,3	7,6	6,7	8,1
Sask.	8,7	9,0	8,5	10,1
Alb.	17,5	16,9	17,4	20,0
C-B.	12,3	12,1	12,4	11,5
Yukon	0,6	0,6	0,6	0,6
T.N.-O.	1,2	1,1	1,3	1,2
Total des migrants provinciaux	**387 940**	**316 567**	**319 195**	**977 050**

Sources : Section des estimations démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada
Recensement de la population de 1991, n° 93-322 au catalogue, tableaux 2A et 2B

c. Évaluation des schémas selon l'âge et le sexe

Les taux de mobilité et de migration selon l'âge et le sexe ayant trait à l'intervalle d'un an sont présentés aux figures 4A et 4B respectivement, pour les données du recensement de 1991. Le schéma des taux relatifs à l'âge et au sexe est similaire à celui des données ayant trait à l'intervalle de 5 ans, à une exception près. Bien que les personnes âgées de 25 à 29 ans présentent la plus forte mobilité pour l'intervalle de 5 ans, la mobilité diminuant par la suite avec l'âge et ce, jusqu'à l'âge de la retraite, les personnes âgées de 20 à 24 ans sont les plus mobiles si l'on se fie aux données pour l'intervalle de 1 an.

• Écarts liés au sexe

Les données du recensement de 1991 révèlent que les adultes du groupe d'âge de 20 à 24 ans de sexe féminin tendent à être plus mobiles que ceux de sexe masculin. En 1991, 37,5 % des femmes âgées de 20 à 24 ans avaient déménagé au cours de l'année précédente, comparativement à seulement 31,9 % des hommes du même groupe d'âge (voir la

figure 4A). La mobilité des femmes a atteint un niveau inégalé dans ce groupe d'âge. Toutefois, pour ce qui est des hommes, la mobilité atteint un sommet dans le groupe de 25 à 29 ans. En outre, dans ce groupe d'âge, la proportion des hommes ayant déménagé est également supérieure à celle des femmes, s'établissant à 33,9 % et à 31,6 % respectivement. Les écarts liés au sexe, bien qu'ils soient considérables sur le plan de la migration infraprovinciale, tendent à s'estomper sur le plan de la migration interprovinciale, comme ce fut le cas aux recensements de 1981 et de 1986, lorsque les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans ou de 25 à 29 ans affichaient un taux de mobilité équivalent.

Ces différences liées au sexe sur le plan de la mobilité, observées en 1991, semblent en général valides, à l'exception peut-être de la migration interprovinciale. On croit habituellement que la plus grande mobilité des jeunes adultes de sexe féminin peut être liée au mariage ou à la cohabitation, phénomènes qui tendent à se produire plus tôt chez les femmes. L'utilisateur doit toutefois prendre également en considération les écarts du sous-dénombrement entre hommes et femmes et les répercussions possibles.

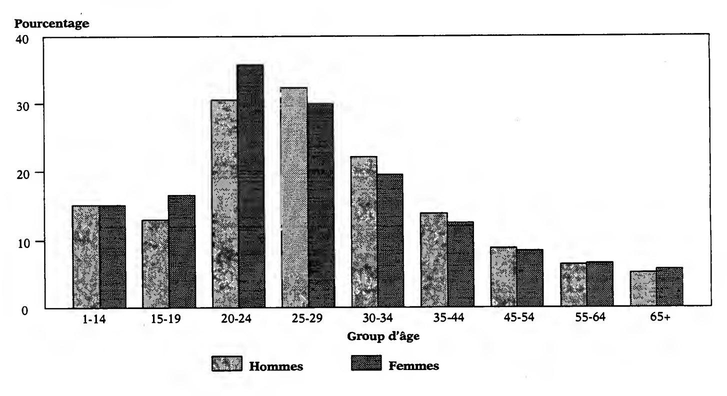
- **Incidence des écarts du sous-dénombrement**

L'incidence des taux élevés de sous-dénombrement pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans ainsi que la différence entre les hommes et les femmes doivent être prises en considération. En 1991, le groupe d'âge de 20 à 24 ans affichait le taux de sous-dénombrement le plus élevé, soit 7,0 %. Les taux pour les hommes et les femmes de ce groupe correspondaient à 7,8 % et à 6,3 % respectivement (voir Statistique Canada, **Couverture**, 1994). Le fait que les taux de sous-dénombrement diffèrent davantage en 1991 d'un sexe à l'autre explique peut-être la plus forte mobilité des femmes de 20 à 24 ans, en particulier dans le cas de la migration interprovinciale.

Figure 4A. Personnes ayant déménagé en pourcentage de la population selon certains groupes d'âge et le sexe : Canada, 1990-1991

Pourcentage
40
30
20
10
0
1-14 15-19 20-24 25-29 30-34 35-44 45-54 55-64 65+
Groupe d'âge
Hommes Femmes

Figure 4B. Migrants en pourcentage de la population selon certains groupes d'âge et le sexe : Canada, 1990-1991



VII. Comparabilité historique

A. Introduction

Pour que les données du recensement puissent être utilisées pleinement, on doit analyser non seulement les tendances historiques des données présentées, mais aussi l'évolution des renseignements désirés et du mode de collecte. Par le passé, le recensement du Canada a évolué au rythme des besoins des Canadiens pour ce qui est d'une information actuelle et exacte sur le profil statistique du Canada. Cette approche souple a été maintenue en 1991.

Les questionnaires du recensement ont été entièrement refaits pour le recensement de 1991. Voici les changements apportés depuis le recensement de 1986:

- Douze (12) questions qui n'avaient pas été posées au recensement de 1986 figuraient au questionnaire du recensement de 1991.
- Parmi ces douze (12) questions, sept (7) figuraient pour la première fois et les cinq (5) autres avaient déjà été posées lors de recensements antérieurs.
- Quatre (4) questions figurant au questionnaire de 1986 ont été supprimées pour le recensement de 1991.
- Deux (2) nouveaux questionnaires ont été utilisés en 1991 (formule 2D – Questionnaire par interview, et formule 3B – Questionnaire pour le dénombrement des soupes populaires).

La formule 2D a servi au dénombrement des régions éloignées du Nord et des réserves indiennes. Elle contenait les mêmes questions que la formule 2B, mais était conçue pour le dénombrement par interview. La formule 3B, questionnaire-pilote, comprenait onze (11) questions. Des interviews directes ont été menées dans un échantillon de soupes populaires dans les principales villes canadiennes afin de dénombrer les sans-abri qu'on ne peut compter au moyen des techniques traditionnelles de dénombrement.

Pour la première fois depuis le recensement de 1941, **tant les résidents permanents que les résidents non permanents** du Canada ont été dénombrés. Comme ils forment un segment croissant de la population du Canada, les résidents non permanents peuvent créer une demande pour des services gouvernementaux comme des programmes ayant trait à l'éducation, à la formation linguistique, aux soins de santé et à l'emploi. Les utilisateurs devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données du recensement de 1991 à celles des recensements antérieurs.

B. Données sur la mobilité et la migration

Le Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité traitait en profondeur de la comparabilité de la question sur la mobilité ayant été posée lors des recensements de 1941 à 1976. Le Guide à l'intention des utilisateurs des données du recensement de 1986 sur la mobilité traitait de la comparabilité des données de 1986 et de celles de 1976 et de 1981. Le présent rapport porte principalement sur la comparabilité des données de 1991 et de celles de 1986, tout en discutant brièvement de quelques points importants tirés de l'étude antérieure. Il fait état des modifications conceptuelles et des modifications concernant la collecte et le traitement des données sur la mobilité.

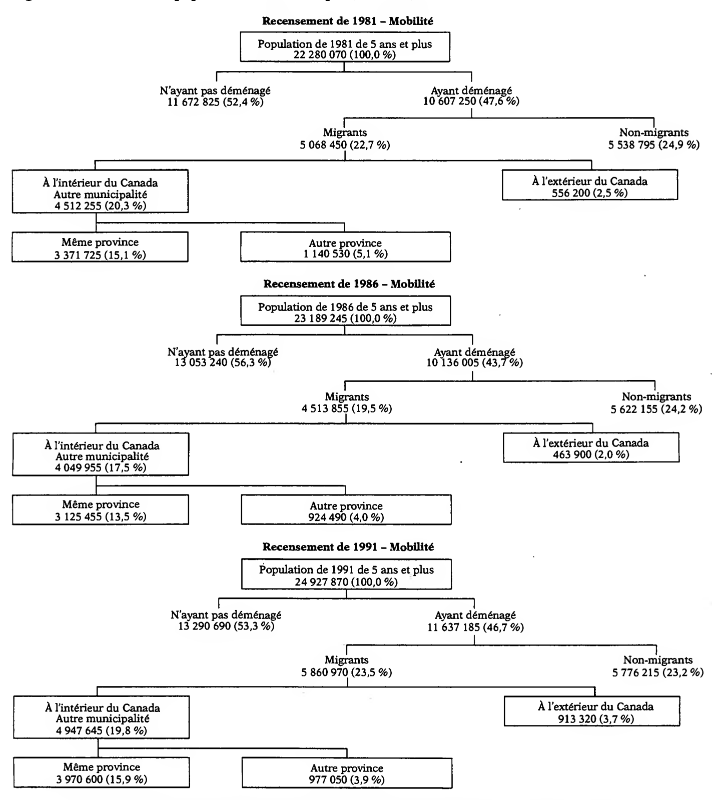
1. Modifications conceptuelles

Sur le plan conceptuel, la question sur la mobilité n'a pas vraiment changé depuis le recensement des provinces des Prairies de 1946. En ce qui concerne les recensements du Canada, cette question est sensiblement la même depuis 1961. La question sur la mobilité de tous les recensements effectués depuis 1946 se rapportait à une période de cinq ans et à la SDR de résidence. En 1941, les répondants devaient indiquer le nombre d'années pendant lesquelles ils avaient résidé de façon continue dans une même municipalité et dans une même province, ainsi que la province ou le pays où se trouvait leur dernière résidence permanente. Bien que l'on ait introduit dans le recensement de 1991 une question-filtre, le cadre conceptuel demeure le même.

La figure 5 compare la mobilité de la population canadienne (âgée de 5 ans et plus) d'après les recensements de 1981, 1986 et 1991. À la figure 6, on compare les données sur la mobilité d'un certain nombre de recensements, soit ceux de 1941 à 1976. Cette figure, tirée du Guide de l'utilisateur de 1976, permet de comparer la structure des recensements antérieurs en fonction de celle de 1976. À partir de 1976, on classait d'abord la population d'après la mobilité (personnes ayant déménagé et personnes n'ayant pas déménagé), alors que pour certains recensements antérieurs on la classait d'abord en fonction du statut migratoire (migrants, non-migrants). Ces deux types de comparaison rendent compte de la comparabilité de l'aspect conceptuel de la mobilité entre recensements.

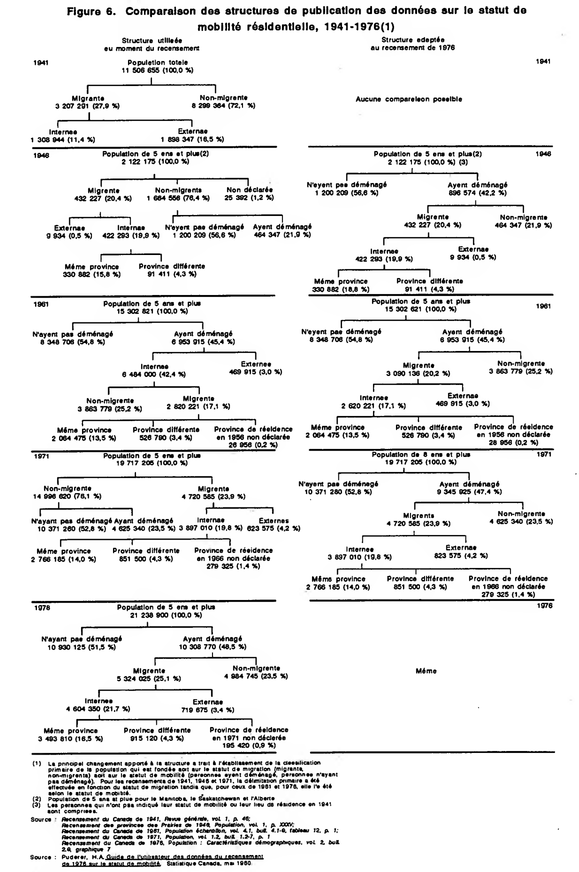
Même si le concept de base de la variable mobilité n'a pas vraiment changé d'un recensement à l'autre, des facteurs connexes ont cependant subi certains changements que devraient prendre en note les personnes analysant les données sur la mobilité. Il convient de noter que la section suivante représente une mise à jour du Guide à l'intention des utilisateurs des données du recensement de 1986.

Figure 5. Mobilité de la population de 5 ans et plus, Canada, 1981-1991



Source : Le Pays : ***Mobilité et migration interprovinciale,*** Recensement du Canada de 1986, n° 93-108 au catalogue et ***Mobilité et migration,*** Recensement du Canada de 1991, n° 93-322 au catalogue, Statistique Canada.

Figure 6. Comparaison des structures de publication des données sur le statut de mobilité résidentielle, 1941-1976(1)



(1) Le principal changement apporté à la structure a trait à l'établissement de la classification primaire de la population qui est fondée soit sur le statut de migration (migrants, non-migrants) soit sur le statut de mobilité (personnes ayant déménagé, personnes n'ayant pas déménagé). Pour les recensements de 1941, 1946 et 1971, la délimitation primaire a été effectuée en fonction du statut de migration tandis que, pour ceux de 1961 et 1976, elle l'a été selon le statut de mobilité.

(2) Population de 5 ans et plus pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta

(3) Les personnes qui n'ont pas indiqué leur statut de mobilité ou leur lieu de résidence en 1941 sont comprises.

Source : *Recensement du Canada de 1941, Revue générale*, vol. 1, p. 46;
Recensement des provinces des Prairies de 1946, Population, vol. 1, p. XXXV;
Recensement du Canada de 1961, Population échantillon, vol. 4.1, bull. 4.1-9, tableau 12, p. 1;
Recensement du Canada de 1971, Population, vol. 1.2, bull. 1.2-7, p. 1
Recensement du Canada de 1976, Population : Caractéristiques démographiques, vol. 2, bull. 2.9, graphique 7

Source : Puderer, H.A. Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité. Statistique Canada, mai 1980.

2. Facteurs influant sur la comparabilité des concepts

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données sur la mobilité selon le cadre théorique à différentes périodes. Les modifications concernent essentiellement la couverture, le contenu de la question, les directives destinées au répondant en matière d'autodénombrement ainsi que le cadre géographique.

a. Modifications relatives à la couverture et à l'univers

- Depuis 1961, la question sur la mobilité vise la population de 15 ans et plus; en 1946, elle visait les personnes âgées de 5 ans et plus; et, en 1941, l'ensemble de la population était visé.
- En 1946, seules les provinces des Prairies ont fait l'objet d'un recensement; pour tous les autres recensements (1941, 1961 et après), c'est l'ensemble du Canada qui faisait l'objet d'une collecte de données. En 1951, Terre-Neuve fit partie du recensement du Canada pour la première fois, par suite de son annexion au pays en 1949. En 1961 et en 1971, les données n'étaient pas différenciées selon chacun des territoires.
- À partir de 1961, l'univers de la mobilité englobait la population de 5 ans et plus, avec certaines exclusions différant d'un recensement à l'autre. En 1961, la mobilité était formée de la population de 5 ans et plus résidant en ménages privés, exception faite des personnes vivant en ménages collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires ou des militaires à l'étranger et leur famille ainsi que des personnes recensées après le recensement ordinaire, par le contrôle postal ou lors d'un second dénombrement. En 1971 et en 1976, on excluait de l'univers de la population de 5 ans et plus, les résidents canadiens appartenant aux Forces armées ou au corps diplomatique en poste à l'étranger. En 1941, l'univers comprenait la totalité de la population, sans exclusion, tandis qu'en 1946, l'univers se limitait aux personnes de 5 ans et plus dont le domicile habituel se trouvait au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta (Puderer, p. 41 et 46).
- En 1981 et en 1986, l'univers de la mobilité comprenait la population de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux recensements de 1971 et de 1976 qui les englobaient. En 1991, l'univers de la mobilité excluait toutes les personnes vivant en ménages collectifs, mais comprenait les résidents non permanents du Canada. Comme le montre le tableau 19, les résidents non permanents composaient 0,8 % de la population dans chacun des univers de la mobilité. Dans cette catégorie, 76,0 % étaient constitués de migrants externes dans le cas des données sur la mobilité s'appliquant à un intervalle de 5 ans, et 23,9 % étaient constitués de migrants externes dans le cas des données sur la mobilité s'appliquant à un intervalle de 1 an. Dans le cas des données sur la mobilité s'appliquant à un intervalle de un an, exactement la moitié des résidents non permanents étaient constitués de personnes n'ayant pas déménagé.

Tableau 19. Population des univers de la mobilité selon la catégorie de population, par mobilité, Canada, recensement de 1991

Catégorie de la population	Total	Personnes n'ayant pas déménagé	Personnes ayant déménagé (même SDR / même province)	Migrants internes	Migrants externes
Population de 5 ans et plus (mobilité sur 5 ans, 1986-1991)					
Total	**24,627,870**	**13,290,685**	**5,776,215**	**4,947,650**	**913,320**
Population non immigrante	20,419,660	11,149,440	4,870,305	4,303,625	96,285
Population immigrante	4,296,600	2,120,225	886,750	633,495	656,130
Résidents non permanents	211,610	21,020	19,160	10,530	160,905
Population de 1 an et plus (mobilité sur 1 an, 1990-1991)					
Total	**26,430,895**	**22,108,675**	**3,767,625**	**319,195**	**235,400**
Population non immigrante	21,884,130	18,396,650	3,171,195	275,650	40,640
Population immigrante	4,327,675	3,602,675	542,610	39,940	142,450
Résidents non permanents	219,090	109,350	53,820	3,610	52,305

Source : Recensement du Canada de 1991, totalisations non publiées

b. Modifications relatives au contenu de la question

- Tant au recensement de 1941 qu'à celui de 1946, on demandait aux répondants d'indiquer leur ancien pays de résidence. Depuis 1961, les répondants ayant indiqué avoir eu un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant n'ont plus à répondre à cette question. Au recensement de 1991, cette question a été réintroduite.
- À partir de 1971, on demandait aux migrants internes d'indiquer leur SDR de résidence cinq ans auparavant, alors que dans les recensements antérieurs on leur demandait en plus d'indiquer si leur résidence antérieure était une exploitation agricole (ferme) ou non.
- En 1971, seulement, figurait une question portant sur le nombre de déplacements intermunicipaux.
- En 1986 et en 1991, on mettait surtout l'accent sur les réserves indiennes afin que celles-ci soient bien inscrites dans la question sur la mobilité. En 1986, les catégories de réponses correspondaient à «ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne» comparativement à «ville, village ou municipalité» en 1971, 1976 et 1981.
- Les instructions concernant la partie de la question où le nom des localités doit figurer en toutes lettres étaient les mêmes en 1971 et en 1976, mais étoffées d'exemples en 1981. En 1986 et en 1991, on répétait les instructions de 1981.

c. Modifications concernant les directives en matière d'autodénombrement

Malgré les variations apportées depuis 1971 aux livrets d'instructions du recensement concernant l'autodénombrement, le contenu reste sensiblement le même. Les cinq guides du recensement – de 1971 à 1991 - indiquaient aux répondants de distinguer entre les genres de SDR (p. ex., ville ou canton), le cas échéant. En 1971

et en 1976, les répondants devaient aussi distinguer la municipalité de banlieue de la grande région urbaine, alors qu'en 1981 et en 1986, ces instructions figuraient directement sur le questionnaire et étaient par conséquent exclues des guides du recensement. Au recensement de 1991, ces instructions étaient incluses tant dans le questionnaire que dans le Guide. Dans un même ordre d'idées, les livrets d'instructions de 1971 et de 1976 indiquaient aux répondants que la question visait à évaluer les déplacements de la population, et non pas les seuls changements d'adresse dus aux nouvelles limites ou à l'emploi d'un nouveau nom, et d'inscrire leur lieu de résidence d'il y a 5 ans en faisant cas des limites municipales actuelles. Bien que ces instructions ne figuraient pas dans les guides du recensement de 1981 et de 1986, elles faisaient partie des directives additionnelles du manuel de référence supplémentaire fourni au personnel du Service auxiliaire téléphonique afin de répondre aux demandes de renseignements des particuliers.

La seule autre différence entre les cinq livrets ou guides du recensement vient de 1971, année où l'on donne des instructions supplémentaires pour la question relative au «nombre de déplacements».

À partir de 1976, des renseignements sur le pourquoi des questions étaient fournis aux recenseurs et au personnel du Service auxiliaire téléphonique dans les manuels explicatifs des questions, puis, pour la première fois en 1986, et ensuite en 1991, le Guide du recensement les procurait directement aux répondants.

d. Modifications relatives au cadre géographique

Les modifications conceptuelles concernant la géographie (par exemple, la définition de milieu rural/urbain, d'exploitation agricole/non agricole (ferme) et de région métropolitaine) et les modifications des limites géographiques des SDR, des DR, des RMR et des AR influent également sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Puisque le nombre de régions géographiques fluctue (SDR, RMR, etc.) et que les limites de ces régions varient d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il compare les données sur la mobilité de deux recensements ou plus. Par exemple, en 1986, on comptait 6 009 SDR, 114 AR et 25 RMR comparativement à 5 710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Les chiffres n'avaient pas beaucoup changé en 1991, où l'on comptait 6 006 SDR, 115 AR et 25 RMR. La géographie du recensement peut se ressentir des modifications intercensitaires concernant la taille de la population, les concepts géographiques, les définitions et les limites.[2] À titre d'exemple, les modifications apportées aux critères de délimitations des AR depuis 1981 (p. ex., en ce qui concerne le navettage et les SDR composantes) ont eu un effet sur leur nombre dans le programme de 1986. Les détails des modifications influant sur la comparabilité de la géographie du recensement de 1961 à 1986, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes disponibles font l'objet de divers ouvrages liés au recensement, notamment le ***Dictionnaire du recensement de 1986*** (n° 99-101 au catalogue), ***Produits et services du recensement de 1986*** – *version définitive* (n° 99-103 au catalogue), ***Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement : comparaison entre 1986 et 1981*** (n° 99-105 au catalogue), ***Géographie du recensement de 1986 : comparaison historique*** (no 99-106 au catalogue).

Vous trouverez à l'annexe C une présentation succincte des définitions et de la hiérarchie des unités géographiques du recensement.

Le Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité renseigne sur les modifications conceptuelles qu'ont subies les définitions de milieu rural/urbain, exploitation agricole/non agricole (ferme) et région métropolitaine au cours des recensements s'échelonnant de 1941 à 1976. La comparabilité des données relatives au milieu rural ou urbain, et au fait de posséder une exploitation agricole (ferme) ou non 5 ans auparavant a également été touchée puisque, avant 1971, les répondants fournissaient eux-mêmes ces données sur la migration, tandis qu'elles étaient dérivées, en 1971 et en 1976, obtenues à l'étape du traitement.

Afin d'illustrer les modifications au cadre géographique qui ont une incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et la migration, on a dressé un tableau de la fréquence de certaines unités géostatistiques, SDR, DR, AR et RMR aux recensements de 1941 à 1991 (tableau 20). Par exemple, la différence entre le nombre de SDR et leurs limites d'un recensement à l'autre aura dans une certaine mesure un impact sur la comparabilité des données sur les migrants (puisque leur nombre est en partie fonction du nombre de SDR et de la superficie de ces dernières).

---

2 Depuis 1986, un nouveau concept géographique fut introduit dans le cadre du recensement, celui de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et d'agglomération de recensement primaire (ARP) (voir l'annexe C pour les définitions).

En raison des modifications apportées aux régions géographiques d'un recensement à l'autre, les lieux de résidence 5 ans auparavant doivent faire état des limites du recensement en question dans le but d'atteindre une certaine cohérence sur le plan géographique entre le lieu de résidence antérieur et le lieu de résidence actuel. Par exemple, pour la mise en tableaux des données de 1991 sur le lieu de résidence habituel 5 ans auparavant en fonction des données sur le lieu de résidence actuel, on attribue à toutes les régions les limites de 1991, même si l'on se reporte au lieu de résidence de 1986.

Tableau 20. Comparaison du nombre de certaines unités géostatistiques pour les années de recensement 1941 à 1991

Unités géostatistiques	Années de recensement								
	1941	1951*	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991
DR	288	248	248	241	260	265	266	266	290
SDR	5 354	4 981	4 470	4 480	5 096	5 546	5 710	6 009	6 006
RMR	12	15	17	19	22	23	24	25	25
AR	-	16**	20**	23**	90	88	88	114	115

* Terre-Neuve a fait partie du recensement du Canada pour la première fois en 1951, par suite de son annexion au pays en 1949.

** En 1951 et en 1961, les AR étaient désignées par «autres grandes agglomérations urbaines» et, en 1966, par «grandes agglomérations urbaines».

3. Modifications concernant la collecte et le dépouillement

Les différentes opérations de collecte et de dépouillement des données du recensement de 1991 ont déjà fait l'objet d'une description aux chapitres III à V. On s'attarde aux modifications apportées à chacune des étapes de la collecte et du dépouillement pour différents recensements et à l'incidence de ces modifications sur la comparabilité historique. En général, la plupart des modifications n'ont pas eu de répercussions importantes sur la comparabilité des données relatives à la mobilité et à la migration.

a. Collecte

(1) Échantillonnage

Les principales modifications apportées au champ d'observation et à la collecte de données au cours de la période de 1941 à 1976 sont l'introduction de l'échantillonnage en 1961 et l'autodénombrement en 1971. À partir de 1961, les données sur la mobilité sont recueillies à titre de données-échantillon. En 1971 et en 1976, on a procédé à des estimations de l'erreur type totale, en tenant compte des effets des erreurs d'échantillonnage, de réponse de même que celles survenues au cours du dépouillement. À partir de 1981, on a produit que des estimations des erreurs d'échantillonnage. Comme il a été mentionné précédemment, en 1971 et en 1976 l'échantillon correspondait à 33 1/3 % des ménages et, en 1961, 1981, 1986 et 1991, à 20 % des ménages.

(2) Dépouillement sur le terrain

Dans l'ensemble, ce n'est pas avant 1971 qu'ont été appliquées les procédures de contrôle et de suivi sur le terrain, puisqu'on utilisait auparavant la méthode de recensement par interview plutôt que celle par autodénombrement. Depuis 1971, les données sur la mobilité constituent une des variables commandant un suivi obligatoire dans le cadre du contrôle sur le terrain.

Les procédures relatives au suivi des réponses sur la mobilité étaient semblables aux recensements de 1976, 1981, 1986 et 1991. La modification la plus importante a eu lieu entre 1971 et 1976 : à compter de 1976, les recenseurs se devaient de faire un suivi lorsque les répondants cochaient la case «autre ville...» et qu'ils omettaient d'inscrire,

de façon lisible et en entier, le nom de la municipalité et de la province. Toutefois, cette instruction n'avait pas cours en 1971, année ayant affiché un nombre plus élevé d'omissions de la province de résidence comparativement à 1976. Tel que mentionné au chapitre III, le contrôle sur le terrain a permis d'augmenter le taux de réponse (par la réduction du taux de non-réponses, de réponses partielles et de réponses multiples).

b. Assimilation des données

Le traitement des données sur la mobilité pour le recensement de 1991 a différé quelque peu par rapport à 1986. Pour le recensement de 1986, les réponses en toutes lettres touchant le lieu de résidence 5 ans auparavant ont été codées manuellement par les commis affectés au codage, qui ont eu recours aux codes à sept chiffres durant le dépouillement au bureau régional (DBR). Aucune autre opération n'a été effectuée jusqu'à l'étape du contrôle et de l'imputation. Pour le recensement de 1991, les textes des réponses en lettres ont été saisis durant le DBR, puis on a utilisé un système de codage automatisé pour assigner un code à sept chiffres à chaque réponse en lettres. Les localités de même nom ont reçu un code informatisé basé sur la répartition de la population en 1986 parmi les différentes localités. Par exemple, si l'on comptait deux localités de même nom, l'une renfermant 70 % de la population réunie des deux localités et l'autre 30 %, on assignait alors sur une base aléatoire dans le cadre du DBC un code à sept chiffres à 70 % des cas comportant des localités de même nom et un autre code aux cas restants.

Le dépouillement des données sur la mobilité, à partir des réponses des questionnaires jusqu'à leur conversion en format numérique lisible par machine, présente des différences minimes entre les recensements de 1981 et de 1986 sur le plan du DBR et du DBC; ces différences ont peu d'incidence sur la comparabilité des données.

La procédure de codage révisée entre 1981 et 1986 consiste en l'attribution de codes aux localités de même nom (LMN) lorsque les répondants omettent de préciser le genre de municipalité pour des endroits différents mais au nom identique (p. ex., le township de Kingston et la ville de Kingston, tous deux situés en Ontario). En 1971, 1976 et 1981, des méthodes dites «d'alternance» étaient utilisées pour l'attribution de codes aux SDR (ou autres unités géostatistiques) dont le nom se répétait une fois ou même davantage. En 1976 et en 1981, une méthode dite «préférentielle» fut également appliquée à certains noms de localités qui se répétaient. Ainsi, en présence d'une différence notable entre les SDR concernées, le seul code attribué était celui de la SDR comportant la plus forte population. Les localités de même nom codées de cette façon étaient désignées par un astérisque dans le Cahier des noms de localités. Cette méthode a tout de même posé certains problèmes puisque des codeurs attribuaient de façon systématique un code aux localités désignées par un astérisque, même lorsque le genre de SDR était inscrit. Bien qu'en 1986 les deux méthodes aient été retenues, on a modifié la façon de procéder, et l'attribution des astérisques résultait d'une étude approfondie des localités de même nom et des caractéristiques démographiques différenciant ces mêmes localités. Tout semble cependant indiquer qu'en 1986, ce type de codage dans le cadre du DBR a lui aussi présenté certains problèmes (voir le chapitre VI).

Pour plus de renseignements sur l'assimilation des données avant 1981, veuillez vous reporter au Guide de l'utilisateur de 1976.

c. Contrôle et imputation

À cause de l'introduction d'une question-filtre et de la question portant sur le nom du pays d'origine dans le recensement de 1991, le nombre des modules consacrés au contrôle et à l'imputation a augmenté d'une manière significative. Toutefois, ces changements n'ont exercé aucun effet important sur la comparabilité historique.

Les procédures de contrôle et d'imputation (C&I) s'avéraient sensiblement les mêmes pour les recensements de 1981 et de 1986. Les différences mineures décelées se rapportaient à l'imputation réalisée à partir d'un enregistrement «donneur». En 1981, les variables pour choisir un donneur comportant un ensemble de caractéristiques similaires étaient l'âge, le sexe, la langue maternelle et l'état matrimonial; en 1986 venait s'ajouter la variable relative au lieu de résidence d'autochtone (dans une réserve ou hors réserve). De plus, en 1981, l'étendue de la région géographique de recherche était limitée à la province puis, en 1986, à la division de recensement.

La modification la plus importante au dépouillement dans le cadre du contrôle et de l'imputation a eu lieu en 1981. Avant 1981, on utilisait l'expression «non déclaré» en cas de non-réponse partielle ou totale à la question sur le lieu

de résidence antérieur. Toutefois, cette catégorie n'avait plus cours en 1981. La question restée sans réponse recevait une réponse spécifique au moyen d'une combinaison de variables choisies selon l'imputation de type déterministe, les données sur la famille ou la méthode «hot-deck». On procédait à l'imputation au moyen du système SPIDER, mis de l'avant en 1981.

En principe, la stratégie du contrôle et de l'imputation de 1981 ressemblait à peu de choses près à celle de 1976, exception faite de la catégorie «non déclaré» à l'étape de l'imputation. Le Guide de l'utilisateur de 1976 offre des renseignements approfondis sur le C&I de 1976 et une comparaison des procédures de contrôle et d'imputation des recensements effectués entre 1941 et 1976, ainsi qu'une évaluation de leurs répercussions sur les données sur la mobilité.

d. Comparabilité des variables de la base d'extraction des données

En 1991, on a créé 13 variables aux fins d'extraction. La variable CO5 s'est ajoutée aux 12 variables disponibles depuis 1976. Cette dernière variable fournit des informations relatives au nombre de personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant selon le pays d'origine.

Les 12 variables pouvant être tirées de la base d'extraction des données en 1986 pouvaient également l'être en 1976 et 1981. Bien qu'elles soient restées les mêmes entre 1981 et 1986, trois d'entre elles (POP5, RUUB5 et CMA5) ont subi, entre 1976 et 1981, des modifications sur le plan conceptuel et de la méthode de dérivation.

- La variable POP5 est habituellement obtenue en fonction du nombre de personnes dans la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant. Toutefois, en 1976, cette variable reposait sur la taille de la RMR ou de l'AR lorsque la SDR se trouvait à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR (Puderer, 1980, p. 72).

- En 1976, la variable RUUB5 était dérivée indirectement seulement pour les migrants internes. Depuis 1981, il en va aussi de même pour toutes les personnes n'ayant pas déménagé et tous les non-migrants.

- En 1976, les limites des AR ne concordaient pas toutes avec leurs SDR composantes et, par conséquent, avaient une incidence sur la dérivation de la variable CMA5/CA5. La méthode utilisée pour désigner l'AR de résidence 5 ans auparavant, lorsque la SDR de résidence se trouvait en partie à l'intérieur et à l'extérieur de l'AR, correspondait sensiblement à la méthode de désignation de la localité de résidence selon le milieu rural ou le milieu urbain. Les migrants étaient considérés comme faisant partie ou non de l'AR concernée en fonction du nombre d'habitants de la SDR de 1976 à l'intérieur ou à l'extérieur de l'AR (Puderer, 1980, p. 70-71).

En 1971 ainsi qu'en 1976, le même ensemble de variables après l'étape du contrôle et de l'imputation était dérivé bien que quelques modifications eurent lieu en ce qui concerne les unités géostatistiques des deux recensements. Le Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité renseigne sur les différences conceptuelles en matière de dépouillement qui ont influé sur ces variables, avant 1976. On peut tirer les conclusions suivantes des effets des modifications en matière de dépouillement pour les recensements de 1941 à 1976 :

- La comparaison de la migration en milieu rural ou urbain (rural agricole, rural non agricole) entre deux recensements ou plus est à éviter.

- Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on analyse les données sur la migration rurale/urbaine entre les périodes de 1956 et 1961, de 1966 et 1971, et de 1971 et 1976, puisque les méthodes de dérivation utilisées pour déterminer la situation urbaine/rurale antérieure variaient durant la période entre les recensements de 1961 et de 1976.

- Mises à part les modifications relatives aux limites et aux définitions d'unités géostatistiques (c.-à-d. RMR et AR), les données sur les lieux d'origine et de destination tirées des recensements pertinents n'ont pas été sérieusement touchées par ces modifications en matière de dépouillement.

À partir des données sur la mobilité pour un intervalle de 1 an, les quatre variables, MOB1, PR1, PR et CO1 (voir l'annexe B pour leur description) ont été créées pour la première fois pour le recensement de 1991, car c'est lors de ce recensement qu'a été posée pour la première fois la question relative au lieu de résidence 1 an auparavant.

VIII. Produits et services

A. Consultation sur les besoins des utilisateurs

Aux fins de l'élaboration des produits et services du recensement de 1991, on a accordé une importance accrue à la consultation des utilisateurs. Sur une période de deux ans, on a communiqué avec plus de 3 000 organismes des secteurs public et privé pour obtenir leurs commentaires sur la gamme proposée des produits et services.

L'objectif premier du projet était de consulter les utilisateurs actuels et potentiels des données du recensement afin d'évaluer la gamme proposée des produits et services pour 1991. Les réactions des clients ont aidé le personnel du recensement à évaluer et à établir les caractéristiques, le contenu, les prix, etc., des produits et services.

Les consultations ont varié grandement selon la forme, l'étendue et les domaines visés. Ainsi quand elles avaient une portée limitée, dans le cas des centres régionaux de consultation et des points provinciaux de coordination statistique, elles se présentaient le plus souvent sous la forme d'une étude préliminaire des genres de produits nouvellement mis au point. À l'autre extrême, pour la série *Dimensions*, il s'est tenu une enquête postale auprès de 2 500 utilisateurs actuels et potentiels, et on a organisé des groupes de discussion à la grandeur du pays. Une autre enquête postale auprès de plus de 200 bibliothèques a donné un taux de réponse de 80 % et permis d'obtenir des renseignements précieux sur les produits du recensement intéressant les bibliothécaires. Pour la plupart des autres produits, on a consulté des douzaines d'utilisateurs de différents secteurs, au moyen d'interviews directes ou bien de questionnaires à retourner par la poste. Dans de nombreux cas, le personnel des centres régionaux de consultation a été grandement sollicité pour organiser les consultations, mener les interviews et fournir des commentaires.

Du 1er au 15 novembre 1990, huit (8) groupes de discussion se sont tenus au sujet des renseignements complétant les données du recensement, pour recueillir des commentaires et recommandations sur la série des ***Rapports techniques du recensement de 1991***. Il en a résulté des modifications et améliorations fondamentales, qui ont aidé à répondre aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels.

B. Détermination du contenu des produits

Les utilisateurs ont majoritairement appuyé la plupart des produits et services qui leur étaient présentés, mais ils ont aussi formulé d'utiles critiques. Un bon nombre de suggestions ont confirmé la nécessité d'apporter des changements qui avaient déjà été prévus. Dans certains cas, les résultats montraient que la demande était moins forte pour un produit et qu'il fallait donc l'abandonner. Les conclusions du Groupe d'étude du Service des produits personnalisés du recensement ont amené la restructuration complète des opérations axées sur les clients, dans le but de garantir un service plus rapide et de meilleure qualité. La variable du lieu de travail a fait l'objet d'une consultation pour déterminer si son codage au niveau inframunicipal présentait de l'intérêt et pouvait être financé.

Les consultations se sont avérées essentielles pour élaborer la forme et le contenu de la gamme des produits et services du recensement, et pour établir les marchés potentiels et la tarification. En outre, le volet relations publiques ne doit pas non plus être sous-estimé : les consultations ont fourni au public un aperçu des produits du recensement et l'ont assuré de l'importance de sa contribution.

C. Commercialisation des produits et services

Le Programme de promotion et de diffusion du recensement de 1991 permet d'offrir aux utilisateurs potentiels les renseignements requis pour les aider à prendre une décision éclairée au sujet des produits et services du recensement. Il vise à rejoindre les particuliers et les entreprises qui utilisent les données du recensement, afin de les renseigner sur les produits et services offerts à partir de la base de données du recensement et sur les utilisations et applications potentielles. Le bureau central de Statistique Canada à Ottawa ainsi que les centres régionaux de consultation à la grandeur du pays travaillent de concert pour renseigner le plus grand nombre possible de personnes sur le potentiel de la base de données du recensement.

Pour s'acquitter de ces tâches, le Programme de promotion et de diffusion du recensement veille à :

- planifier et coordonner la diffusion des données et des publications du recensement;
- élaborer une méthode axée sur le client pour promouvoir la base de données du recensement;
- entretenir des relations avec ceux qui ont parrainé le recensement avant le 4 juin 1991;
- assurer un suivi auprès des acheteurs des données du recensement de 1986 et des autres produits et services semblables de Statistique Canada;
- offrir un service après-vente et des ateliers de formation aux utilisateurs actuels et potentiels des données du recensement;
- intégrer les produits et services du recensement aux nombreux autres produits et services offerts par Statistique Canada.

Chaque fois que des données sont diffusées, le Programme de promotion et de diffusion du recensement fait en sorte d'en informer le public par diverses filières, spécialement les médias. La communication avec les ministères est assurée par des lettres envoyées aux sous-ministres, qui indiquent les faits saillants des données diffusées, et par des séances d'information et des exposés spéciaux. En outre, ***Le Quotidien*** est transmis à tous les députés et sénateurs, pour les renseigner sur les données diffusées. On offrira en outre aux enseignants à la grandeur du pays, pour la première fois, des activités qu'ils peuvent intégrer à leurs cours, en plus des communiqués du recensement. Ces mesures sont destinées à faire connaître les données du recensement et leurs utilisations possibles, ainsi que les autres produits et services offerts par Statistique Canada. Dix (10) diffusions officielles de données sont prévues pour la période comprise entre avril 1992 et avril 1993.

IX. Conclusion

Ce Rapport technique a présenté divers éléments d'information sur les données du recensement du Canada de 1991 concernant la mobilité et la migration. Il a aussi consisté à évaluer en quoi se comparent les données recueillies à ce sujet lors des recensements tenus de 1961 à 1991. En ce qui concerne la qualité des données, on rappelle au lecteur d'user de prudence dans l'analyse des données sur la migration au niveau de la SDR.

Annexes

Annexe A

Questions et instructions concernant la mobilité 1961 à 1991

1961 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

La présente formule doit être remplie pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dans ce ménage

À l'usage du bureau

Les questions 1-5 doivent être complétées par l'agent recenseur (s'il y a lieu)

1. Habitiez-vous ce logement il y a 5 ans, le 1er juin 1956?	Même logement ☐ 0 — Même cité, ville, etc., (logement différent) ☐ 1 — En dehors du Canada ☐ 2 — Passer les questions 2 et 3; Autre cité, ville, village, etc., au Canada ☐ 3
2. Quelle cité, ville, village ou municipalité habitiez-vous?	.... (Nom de cité, ville, village, municipalité, etc.) .... (Province ou territoire) Important: Si hors des limites d'une cité ou d'une ville, écrivez le nom de la banlieue, non celui de la cité ou de la ville.
3. Ce logement était-il dans une ferme ou petite exploitation agricole? (Une acre et $50 de ventes)	Non ☐ 0 Oui ☐ 1 — À l'usage du bureau: Province / Type / Z.M.
Questions 4 et 5 pour toutes les femmes mariées, veuves ou divorcées	
4. Quelle est la date de votre (premier) mariage?	Année.......... Janv.-Mai ☐ 0 Juin-Nov. ☐ 1 Déc. ☐ 2
5. Combien d'enfants vivants avez-vous mis au monde?	.... ou Aucun ☐

1971 – Questionnaire de recensement – Question sur la mobilité

26. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1966?

- O Dans le même logement ————► **PASSEZ À LA QUESTION 28**
- O Dans la même ville, le même village, la même municipalité (*mais pas dans le même logement*)
- O En dehors du Canada
- O Dans une autre ville, un autre village, une autre municipalité du Canada, indiquez-en le nom ——►

Ville, village ou municipalité, etc.

------------------------ ------------------------
Comté Province

IMPORTANT: *Si vous demeuriez en banlieue d'une grande ville, indiquez le nom de la municipalité de banlieue et non pas celui de la ville.*

27. Combien de fois avez-vous **DÉMÉNAGÉ** pour vous installer dans une autre ville, un autre village, ou une autre municipalité du Canada depuis le 1er juin 1966?
Comptez 2 déménagements si vous avez quitté un endroit puis y êtes revenu plus tard.

O Aucune	O 2	O 4
O 1	O 3	O 5 ou plus

1971 – Livret d'instructions – Directives pour les questions sur la mobilité

26
- Ne remplissez *qu'un* des quatre cercles.
- Si vous avez rempli le cercle du bas, inscrivez bien le *nom* de votre localité, de votre comté et de votre province de résidence il y a 5 ans. Là où *une* paroisse, *une* ville, etc. sont connues sous le même nom, veuillez préciser, par exemple, *Ville* de Granby ou *Paroisse* de Granby. Si vous habitiez dans une municipalité de banlieue, inscrivez son nom plutôt que le nom de la zone métropolitaine dont elle fait partie (par exemple, Ville Saint-Laurent plutôt que Montréal).
- Nous voulons mesurer les migrations *réelles* de la population au Canada et non pas les changements d'adresses *résultant* de changements de limites des municipalités (ou de changements de noms). Indiquez donc votre lieu de résidence il y a 5 ans d'après les limites *actuelles* de la municipalité.

27
- Si vous êtes venu de l'étranger, *ne comptez pas votre arrivée au Canada* comme un "déménagement", mais comptez chaque déménagement subséquent au Canada depuis le 1er juin 1966.
- Les *étudiants* qui ont quitté leur domicile temporairement pour fréquenter l'université ou prendre un emploi d'été ne doivent *pas* compter ces déplacements comme des déménagements.

1976 – Questionnaire de recensement – Question sur la mobilité

12.

Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1971?

- O **Dans le même logement**
- O **Dans un autre logement dans la même ville, le même village ou la même municipalité du Canada**
- O **En dehors du Canada**
- O **Dans une autre ville, un autre village ou une autre municipalité du Canada. Indiquez-en le nom ci-dessous.**

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Ville, village ou municipalité, etc.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Comté

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Province

Important: ***Si vous habitiez la banlieue d'une grande ville, indiquez le nom de la municipalité de banlieue et non pas celui de la ville principale.***

1976 – Livret d'instructions – Directives pour la question sur la mobilité

12 Ne noircissez qu'un seul des quatre cercles.
Si vous avez noirci le cercle du bas, écrivez bien votre localité de résidence il y a 5 ans ainsi que le comté (ou la municipalité régionale, le district régional, etc.) et la province où elle se trouvait. Là où une parsoisse et une ville ou une cité et un canton sont connus sous le même nom (Ville de Granby et Paroisse de Granby, Cité de Kingston et Canton de Kingston, par ex.), précisez s'il s'agit d'une ville ou d'une parsoisse, d'une ville, d'une cité ou d'un canton. Si vous habitez dans une municipalité qui fait partie d'une grande région métropolitane, écrivez son nom plutôt que celui de la région métropolitane, dont elle fait partie (Laval plutôt que Montéal, Sainte-Foy plutôt que Québec, par ex.).

Nous voulons mesurer les mouvements réels de population au Canada et non pas les changements d'adresses résultant de changements de limites des municipalités (ou de changements de noms). Indiquez donc votre lieu de résidence il y a 5 ans d'après les limites *actuelles* de la municipalité.

1981 – Questionnaire de recensement – Question sur la mobilité

36. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1976?
Cochez une seule cese

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec le ville principale. Per ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vencouver de Vancouver.*

04 ☐ Ce logement
05 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada
06 ☐ En dehors du Canada
▶ *Passez à la question 37*

07 ☐ Autre ville, village, ou municipalité du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, ou municipalité

Comté — Province ou territoire

08

1981 – Guide du recensement – Directives pour la question sur la mobilité

Question 36

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1976.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, ou municipalité du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territorie où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou village, et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., *ville* de Bathurst ou *paroisse* de Bathurst, *ville* de Granby ou *municipalité* de Granby, *ville* de Kingston ou *township* de Kingston).

1986 – Questionnaire de recensement – Question sur la mobilité

24. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1981?

Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans, votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

16 ☐ Ce logement

17 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada

▶ *Passez à la question 25*

18 ☐ En dehors du Canada

19 ☐ Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté

Province ou territoire

20

1986 – Guide du recensement – Directives pour la question sur la mobilité

Question 24

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1981.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Les données sur la migration interne recueillies grâce à cette question sont nécessaires à la préparation d'estimations et de projections de population, aux niveaux national et provincial. Les estimations servent de base à la répartition des fonds entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les projections sont utilisées à la fois par le gouvernement et les entreprises aux fins de planification, par exemple, pour déterminer les besoins futurs en logement, en éducation ou en services sociaux.

1991 – Questionnaire de recensement – Question sur la mobilité

MOBILITÉ

20. Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 4 juin 1990?

Cochez un seul cercle.

	12 ○ Habitait à l'adresse actuelle	12 ○ Habitait à l'adresse actuelle
	13 ○ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse	13 ○ Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse
	14 ○ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.*	14 ○ Habitait une autre province ou un autre territoire au Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire.*
	15	15
	16 ○ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*	16 ○ Habitait en dehors du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*
	17	17

21. Cette personne habitait-elle à l'adresse actuelle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?

25.	26.
01 ○ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23**	01 ○ Oui, habitait à l'adresse **actuelle** **Passez à la question 23**
02 ○ Non, habitait à une **autre** adresse	02 ○ Non, habitait à une **autre** adresse

22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 4 juin 1986?

Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, faites la distinction entre la municipalité et la grande ville, par exemple, Anjou et Montréal, Scarborough et Toronto, Burnaby et Vancouver, Saanich et Victoria.

Cochez un seul cercle.

03 ○ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	03 ○ Habitait le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
OU	**OU**
04 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*	04 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada. *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous.*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
05	05
Comté (si vous le connaissez)	Comté (si vous le connaissez)
Province ou territoire	Province ou territoire
OU	**OU**
06 ○ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*	06 ○ Habitait **en dehors** du Canada *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays.*
07	07

1991 – Guide du recensement – Directives pour les questions sur la mobilité

Mobilité

Nous posons les questions 20 à 22 afin de connaître l'origine et la destination des Canadiens qui changent de logement, ainsi que certaines de leurs caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la scolarité ou la profession. Ces données sont importantes pour tous les paliers de gouvernement, pour les urbanistes et pour diverses entreprises privées. Elles sont utilisées pour déterminer des besoins futurs tels ceux reliés au logement, à l'enseignement et aux services sociaux.

Dans ces trois questions, **le terme «adresse» désigne l'adresse du domicile et non l'adresse postale** (case postale, etc.). Assurez-vous de fonder vos réponses sur l'adresse du domicile.

Question 20: MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE UN AN AUPARAVANT

Cochez seulement l'un des quatre cercles pour indiquer le lieu habituel de résidence de chaque personne un an auparavant (le 4 juin 1990), même si la personne n'était pas à la maison à cette date.

Si la personne demeurait à la même adresse à cette date, cochez le cercle **Habitait à l'adresse actuelle**. Si elle avait un autre domicile situé dans la même province ou le même territoire, cochez le cercle **Habitait la même province ou le même territoire, mais à une autre adresse**. Si elle habitait une autre province ou un autre territoire du Canada à cette date, cochez ce cercle et écrivez en lettres moulées le nom de la province ou du territoire dans la case prévue à cet effet.

Pour les personnes dont le domicile habituel se trouvait en dehors du Canada à cette date, cochez le cercle approprié et inscrivez le nom du pays en question **d'après les frontières actuelles**.

Question 21: MOBILITÉ – MÊME OU AUTRE ADRESSE CINQ ANS AUPARAVANT

Cochez un seul des deux cercles fournis afin d'indiquer le domicile habituel de chaque personne cinq ans auparavant, même si cette personne était temporairement absente le 4 juin 1986.

Pour les personnes qui demeurent à la même adresse qu'il y a cinq ans (le 4 juin 1986), cochez **Oui, habitait à l'adresse actuelle** et passez à la question 23. Pour les personnes qui ne demeurent pas à la même adresse qu'il y a cinq ans, cochez **Non, habitait à une autre adresse** et passez à la question 22.

Question 22: MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Répondez à cette question uniquement pour les personnes qui ne demeurent pas à la même adresse qu'il y a cinq ans. Cochez seulement l'un des trois cercles fournis.

Pour les personnes qui occupaient une résidence différente dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne, cochez le cercle approprié et passez à la question 23.

Pour les personnes qui habitaient un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne, cochez le cercle approprié et inscrivez en lettres moulées le nom de l'endroit où elles demeuraient cinq ans auparavant dans les cases prévues à cet effet. Inscrivez le nom de la ville, du village, etc.; du comté, de la municipalité régionale ou du district; ainsi que de la province ou du territoire. Lorsque le même nom sert à désigner une ville ou un village de même qu'une paroisse, un canton ou une municipalité, précisez de quoi il s'agit (par exemple, **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, ou encore **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Pour les personnes qui vivaient en dehors du Canada cinq ans auparavant, cochez le cercle correspondant et inscrivez le nom du pays en question **d'après les frontières actuelles**.

Annexe B

Variables d'extraction de la mobilité pour 1991

Variables d'extraction de la mobilité, recensement de 1991

Données sur l'intervalle de cinq ans

1. **MOB5** : MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

   La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Ce lien permet de répartir la population en **personnes n'ayant pas déménagé** et **personnes ayant déménagé** (mobilité). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut distinguer les **non-migrants** et les **migrants** (statut migratoire).

2. **PR5** : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT[1]

   Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement.

3. **PR** : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE ACTUELLE[1]

   Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

4. **PCD5** : DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT[1]

   Division de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. La division de recensement est définie à l'annexe C.

---

1 Trois genres de région géographique sont identifiés à l'aide de codes dans la Classification géographique type (CGT), selon qu'il s'agisse du lieu habituel de résidence ou du lieu d'origine des migrants :

a) provinces et territoires (PR, PR5);

b) divisions de recensement (PCD, PCD5);

c) subdivisions de recensement (PCSD, PCSD5).

Ces régions sont liées entre elles dans la hiérarchie des unités. Les subdivisions de recensement (PCSD et PCSD5) peuvent être groupées en divisions de recensement (PCD et PCSD5), elles-mêmes groupées en une province ou un territoire (PR et PR5). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique :

PR	CD	CSD	
CGT	XX	XX	XXX
PR, PR5	XX		
PCD, PCD5	XX	XX	
PCSD, PCSD5	XX	XX	XXX

(X = un chiffre)

5. **PCD** : DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE[1]

Division de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

6. **PCSD5** : SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT[1]

Municipalité (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. La SDR est définie à l'annexe C.

7. **PCSD** : SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE[1]

Subdivision de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

8. **CMA5** : RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. La RMR et l'AR sont définies à l'annexe C.

9. **CMA** : RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

10. **POP5** : TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Taille de la population de la subdivision de recensement dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. La taille de la subdivision de recensement est fondée sur les données de 1991.

11. **POP** : TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Taille de la population de la subdivision de recensement dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

12. **RUUB5** : LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) 5 ANS AUPARAVANT

Subdivision de recensement rurale ou urbaine dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit 5 ans avant le jour du recensement. Lorsqu'une subdivision de recensement est en partie urbaine et en partie rurale, le lieu de résidence 5 ans auparavant est établi d'après la répartition rurale-urbaine de la population dans cette subdivision de recensement en 1991.

13. **CO5** : PAYS DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Pays d'origine, c.-à-d. pays de résidence cinq ans avant le jour du recensement, selon les frontières actuelles de ce pays.

14. **CSDTYPE5** : GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 4 juin 1986, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Variables d'extraction de la mobilité, recensement de 1991

Données sur l'intervalle de un an

1. **MOB1** : MOBILITÉ – LIEU DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

   La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Ce lien permet de répartir la population en **personnes n'ayant pas déménagé** et **personnes ayant déménagé** (mobilité). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut distinguer les **migrants infraprovinciaux**, les **migrants interprovinciaux** et les **migrants externes**.

2. **PR1** : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

   Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 4 juin 1990, soit un an avant le jour du recensement.

3. **PR** : PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE ACTUELLE

   Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement, soit le 4 juin 1991.

4. **CO1** : PAYS DE RÉSIDENCE 1 AN AUPARAVANT

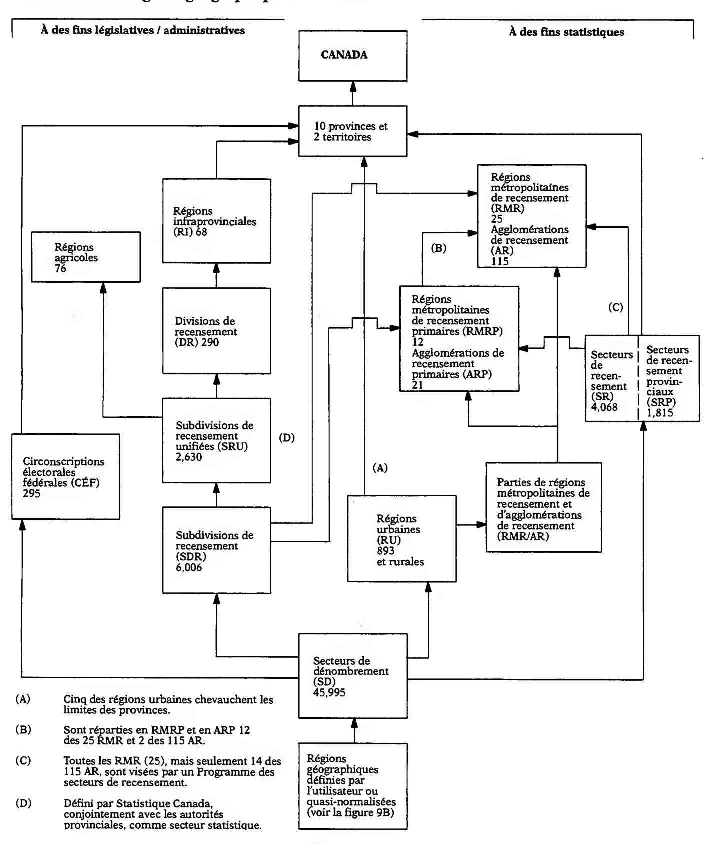
   Pays d'origine, c.-à-d. pays de résidence un an avant le jour du recensement, selon les frontières actuelles de ce pays.

Annexe C

Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1991 et définitions

Reproduit de la publication ***Le recensement de 1991 en bref***
Statistique Canada, n° 92-305F au catalogue

Hiérarchie des régions géographiques normalisées



(A) Cinq des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.

(B) Sont réparties en RMRP et en ARP 12 des 25 RMR et 2 des 115 AR.

(C) Toutes les RMR (25), mais seulement 14 des 115 AR, sont visées par un Programme des secteurs de recensement.

(D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.

0. Vue d'ensemble des régions géographiques normalisées

La diffusion des données du recensement se fait pour les régions géographiques normalisées suivantes :

Région géographique	Nombre total
Secteurs de dénombrement (SD)	45,995
Secteurs de recensement (SR)	4,068
Secteurs de recensement provinciaux (SRP)	1,815
Régions urbaines/rurales	893
Parties de RMR/AR	S/O
Régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)	12
et agglomérations de recensement primaires (ARP)	21
Régions métropolitaines de recensement (RMR)	25
et agglomérations de recensement (AR)	115
Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)	295
Subdivisions de recensement (SDR)	6,006
Subdivisions de recensement unifiées (SRU)	2,630
Divisions de recensement (DR)	290
Régions agricoles	76
Régions infraprovinciales (RI)	68
Provinces/territoires	12

Cette section définit brièvement chaque type de secteur. Les liens appropriés sont présentés à la figure 9A.

Les définitions, les changements apportés aux limites au cours des années et la description des cartes offertes sont couverts plus en détail dans d'autres documents de référence du recensement, dont le ***Dictionnaire du recensement de 1991*** (nº 92-301 F ou D au catalogue), le ***Catalogue du recensement de 1991*** (nº 92-302 F au catalogue) et la publication ***Géographie du recensement de 1991 : Comparaison historique*** (nº 92-311 F au catalogue).

1. Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement est le secteur dénombré par un recenseur. C'est l'unité de base de toutes les régions géographiques normalisées. Les SD sont définis à partir du nombre de ménages qui les composent et des limites géographiques comme les cours d'eau et les rues. Un SD ne s'étend jamais au delà d'une limite reconnue par le recensement. Le secteur de dénombrement constitue normalement la plus petite unité géographique pour laquelle on peut obtenir des données du recensement. Les critères de délimitation des SD sont les suivants :

a) logements – le nombre de logements dans un SD peut varier entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales;

b) limites – puisqu'un SD est l'unité de base de toutes les régions géographiques, il ne doit jamais chevaucher la limite d'une autre région géographique reconnue par le recensement (circonscription électorale fédérale, division de recensement, subdivision de recensement, secteur de recensement, etc.). De plus, les SD sont délimités de manière à ce que le recenseur puisse les situer sans difficulté (par exemple, en se référant au réseau des rues, aux chemins, aux voies ferrées et aux rivières).

Les SD sont des unités de recensement servant principalement à la collecte des données; ils ne sont pas conçus pour servir à la diffusion des données. Pour des raisons de confidentialité, certains renseignements seulement sont disponibles.

2. Secteur de recensement (SR)

Un SR est une petite région géographique de recensement établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux pouvant aider à définir les limites utiles à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les

limites sont rarement révisées; toutefois, elles changent lorsque les limites de la subdivision de recensement (SDR) sont modifiées ou lorsque le SR est fractionné dans des régions à croissance rapide. Dans le cas où un SR est fractionné, les deux parties sont alors étiquetées à l'aide d'un identificateur numérique pour permettre une étude comparative entre les limites de SR identiques provenant des recensements antérieurs. Les populations des SR varient entre 2,500 et 8,000 habitants, avec une moyenne d'environ 4,000 habitants. Pour le recensement de 1991, 39 régions métropolitaines de recensement (RMR)/agglomérations de recensement (AR) sont subdivisées en secteurs de recensement.

Toute RMR et toute AR qui compte une subdivision de recensement dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus au recensement précédent est incluse dans le Programme des secteurs de recensement. Par exemple, la région centrale de la RMR de Sherbrooke est divisée en SR. Une fois qu'un centre urbain est intégré à ce programme, il continue d'en faire partie même si, ultérieurement, il subit une baisse de population.

Un exemple du genre de travaux de recherche dans le domaine social effectués à partir des limites des secteurs de recensement est l'étude intitulée «Évolution de la mortalité selon le revenu dans les régions urbaines du Canada entre 1971 et 1986». Cette étude a été faite en collaboration avec la Direction générale de la politique, de la planification et de l'information de Santé et Bien-être social Canada et avec le Centre canadien d'information sur la santé de Statistique Canada. Dans cette étude, les codes postaux ont été couplés aux données du recensement pour des secteurs de recensement particuliers à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). C'est à partir de telles études que les collectivités sont en mesure d'analyser l'état de santé de leurs citoyens pour préparer des plans pour l'avenir et contrôler et évaluer les programmes de santé locaux.

3. Secteur de recensement provincial (SRP)

Un secteur de recensement provincial est une petite région géographique de recensement permanente de type rural ou urbain. Il existe dans les régions qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne étant d'environ 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes ou des limites géographiques proposées par les autorités des provinces et des territoires.

4. Région urbaine et région rurale

Une région urbaine est une zone bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité de population est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Les régions rurales consistent en tout territoire situé en dehors d'une région urbaine.

5. Parties de RMR/AR

Les parties de régions métropolitaines de recensement (RMR)/agglomérations de recensement (AR) sont les régions urbaines et rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement. Il y a trois parties de RMR/AR :

a) noyau urbanisé : grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou AR sont situées;
b) banlieue urbaine : région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé;
c) banlieue rurale : tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des régions urbaines.

Bien que toutes les RMR, AR, RMRP et ARP aient un noyau urbanisé, elles peuvent avoir ou non des banlieues urbaines ou rurales. Le noyau urbanisé entier d'une RMR ou AR unifiée est constitué de l'ensemble des noyaux

urbanisés qui la composent. De même, les banlieues urbaines et rurales d'une RMR ou AR unifiée sont constituées de l'ensemble des banlieues urbaines et rurales qui la composent.

6. Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP)

Dans certaines régions, une région métropolitaine de recensement (RMR) et une agglomération de recensement (AR) voisines peuvent avoir des liens économiques et sociaux. Dans de tels cas, elles sont groupées pour former une seule et même RMR et AR (unifiée).

Une telle RMR unifiée est divisée en une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et en une ou plusieurs agglomérations de recensement primaires (ARP). Ainsi, une RMRP ou une ARP est une sous-région du marché du travail à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille. Toutes les RMRP ou ARP comprennent une ou plusieurs subdivisions de recensement, tout comme les RMR et les AR ordinaires.

7. Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

La structure urbaine et les liens économiques entre les villes sont tels que, dans bien des cas, les données se rapportant à une ville particulière (une subdivision de recensement) ne tiennent pas compte de la véritable zone d'influence d'une ville. C'est ce qui se passe notamment pour Toronto, Ottawa-Hull, Montréal, Québec, Chicoutimi et Windsor où des banlieues-dortoirs ont un rôle économique essentiel à jouer dans la subdivision de recensement (SDR). Une RMR est un noyau urbanisé d'au moins 100,000 habitants (selon les chiffres du recensement précédent), avec sa principale zone du marché du travail.

Une AR se définit comme la principale zone du marché du travail d'un noyau urbanisé avec une population d'au moins 10,000 habitants, selon les chiffres du recensement précédent. Le recensement de 1991 reconnaît 25 RMR et 115 AR (figure 10A).

Dès que la population du noyau urbanisé de l'AR atteint 100,000 habitants, celle-ci devient une RMR et continue de l'être même si, subséquemment, la population baisse en dessous de 100,000 habitants. Toutefois, si la population de l'AR baisse en dessous de 10,000 habitants dans son noyau urbanisé, l'AR est retirée du programme des AR.

Les RMR et AR de 1991 ont été délimitées d'après les données provenant des questions sur le lieu de travail et le lieu de résidence au recensement de 1981 (voir la section 5 du présent chapitre pour une description de ces deux questions). Pour qu'une subdivision de recensement (SDR) soit incluse dans une RMR, au moins un des critères suivants doit être satisfait :

- La SDR se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé.
- Au moins 50 % de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé.
- Au moins 25 % de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.
- Si une SDR répond aux critères d'inclusion, mais n'est pas contiguë à une RMR, les données sur le navettage sont agrégées pour toutes les SDR au sein de la subdivision de recensement unifiée (SRU). On décide ensuite de l'inclusion ou l'exclusion de l'ensemble de la SRU dans la RMR.
- Si le nombre de navetteurs est inférieur à 100, les SDR sont exclues de la RMR, même si elles répondent aux deuxième et troisième critères.
- Même si les SDR répondent aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième critères, la nécessité de maintenir la contiguïté de la RMR déterminera son inclusion ou son exclusion.

Les RMR et les AR voisines qui sont unies par des liens sociaux et économiques sont regroupées de manière à former une seule RMR ou AR unifiée. Par ailleurs, les RMR et AR régulières sont indépendantes. Pour justifier l'unification de telles régions, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les RMR ou AR voisines représente au moins 35 % de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (appelées RMR et AR primaires) au sein de la RMR ou AR unifiée.

Un regroupement pourrait avoir comme conséquence une augmentation des taxes que les résidents devront payer pour les services de la grande région métropolitaine, par exemple le service de transport en commun. Par contre, ces mêmes résidents peuvent devenir admissibles à des programmes spéciaux et à des subventions.

8. Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Les circonscriptions électorales fédérales sont établies par le Parlement du Canada. Chaque CÉF est représentée par un député à la Chambre des communes. Lorsque la carte électorale est révisée, Statistique Canada rajuste les données pour qu'elles puissent correspondre aux nouvelles limites des circonscriptions. Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada.

Les circonscriptions électorales fédérales sont définies selon les critères suivants :

- les limites légales et les descriptions sont du ressort du directeur général des élections et sont publiées dans la Gazette du Canada;
- les limites des CÉF sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal.

9. Subdivision de recensement (SDR)

Les subdivisions de recensement sont les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. Les territoires non organisés comprennent ordinairement les régions éloignées où il n'y a pas de municipalités définies légalement pour tout le territoire. Par exemple, chaque ville ou village constitue une subdivision de recensement. Ainsi, il y a 6,006 subdivisions de recensement au Canada. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, les SDR peuvent également être des régions géographiques créées comme équivalents des municipalités par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

10. Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Le concept de SRU désigne un groupe de petites **subdivisions de recensement** incluses dans une plus grande subdivision de recensement (SDR), créées par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique. Les SRU servent principalement à la diffusion des données du recensement de l'agriculture. Elles peuvent avoir changé depuis le dernier recensement si les SDR qui les composent ont changé. Pour le recensement de 1991, plusieurs SRU ont été modifiées au Québec à la suite de la mise en oeuvre de la nouvelle structure des divisions de recensement dans cette province.

Les subdivisions de recensement unifiées sont délimitées d'après les règles suivantes :

- Toutes les SDR dont la superficie nette est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une SDR de plus grande taille.
- Une SDR dont la superficie nette est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Si elle est entourée par une autre SDR sur plus de la moitié de son périmètre, elle est habituellement incluse dans la SRU formée par la SDR qui l'entoure.
- Une SDR dont la population excède 100,000 habitants constitue une SRU à elle seule, si elle est entourée par des SDR rurales.
- Le nom attribué à la SRU est en général le nom de la SDR, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie est la plus étendue.

11. Division de recensement (DR)

«Division de recensement» est un terme général qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de secteurs géographiques. Ces secteurs sont formés de groupes de subdivisions de recensement. Il y a 290 DR au Canada.

Les divisions de recensement au Québec ont fait l'objet d'une restructuration complète entre 1986 et 1991. Les DR au Québec auront désormais les mêmes limites légales que les municipalités régionales de comtés (MRC) ou leurs équivalents (communautés urbaines, territoires conventionnés, etc.). L'adoption des MRC (ou de leurs équivalents) fait que le nombre de DR au Québec est passé de 76 en 1986 à 99 en 1991.

En Ontario, les DR correspondent aux comtés, aux districts, aux «district municipalities», aux «metropolitan municipalities», aux «regional municipalities» et aux «united counties».

Avant l'avènement des codes postaux, les comtés servaient à l'acheminement du courrier. Ils ont été retenus pour le recensement, de sorte que les données recueillies au fil des ans soient comparables.

12. Région agricole

Une région agricole est une région géographique infraprovinciale utilisée aux fins du recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, une région agricole est un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on n'a pas défini de régions agricoles.

13. Région infraprovinciale (RI)

Une région infraprovinciale est une unité géographique plus petite qu'une province (sauf l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires), constituée de groupes de divisions de recensement. Les RI ont été créées parce que l'on avait besoin d'une unité géographique permettant l'analyse de l'activité économique régionale. Une telle unité est assez petite pour permettre une analyse régionale, tout en étant assez grande pour comprendre un nombre suffisant de répondants, de sorte que, une fois les données confidentielles supprimées, il reste quand même une vaste gamme de statistiques à diffuser.

14. Province et territoire

Les dix provinces et les deux territoires sont les principales divisions politiques du Canada. Ils sont également les unités géographiques de base pour lesquelles toutes les données du recensement sont totalisées et recoupées.

Bibliographie

Boudreau, J.R. et M.F. Germain. Guide à l'intention des utilisateurs sur la qualité des données du recensement de 1986: ***Couverture.*** Statistique Canada, mars 1990, nº 99-135F au catalogue.

Nations Unies. ***Manuel VI, Méthodes de mesure de la migration interne***. New York, 1970.

Norland, J.A. ***Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census***. Statistique Canada, Division de la démographie, rapport interne, février 1989.

Norris, M.J. et M.J. Whalen. ***Certification for the 1986 Census Mobility Status Data: Summary Report***. Ottawa, Statistique Canada, Division de la démographie, rapport interne, février 1988.

Puderer, H.A. ***Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité***. Ottawa, Statistique Canada, Division des caractéristiques, document de travail non répertorié, nº 4-DSC-79, mai 1980.

Statistique Canada. ***Mobilité, Recensement du Canada de 1981***. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, octobre 1983, nº 92-907 au catalogue.

Statistique Canada. ***Dictionnaire du recensement de 1986***. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1987, nº 99-101F au catalogue.

Statistique Canada. ***Le recensement en bref***. Recensement du Canada de 1986. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, juin 1988, nº 99-104F au catalogue.

Statistique Canada. ***Régions métropolitaines de recensement. Dimensions***. Recensement du Canada de 1986. Ottawa, Ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie, mars 1989, nº 93-156 au catalogue.

Statistique Canada. ***Mobilité et migration interprovinciale. Le pays***. Recensement du Canada de 1986. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, juin 1989, nº 93-108 au catalogue.

Statistique Canada. ***Guide à l'intention des utilisateurs, Données du recensement de 1986 sur la mobilité***. Ottawa, Industrie, Sciences et Technologie, novembre 1990.

Statistique Canada. ***Dictionnaire du recensement de 1991***. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1992, nº 92-301F au catalogue.

Statistique Canada. ***Le recensement de 1991 en bref***. Recensement du Canada de 1991, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1992, nº 92-305F au catalogue.

Statistique Canada. ***1991 Census Automated Coding Evaluation Report***. Rapport interne, janvier 1993.

Statistique Canada. ***1991 Census, Certification Report for Mobility and Migration (5-year Data and 1-year Data)***. Rapport interne, avril 1993.

Statistique Canada. ***Mobilité et migration***. Recensement du Canada de 1991. Ottawa, Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1993, nº 93-322 au catalogue.

Statistique Canada. ***Couverture, Rapports techniques du recensement de 1991***. Ottawa, Industrie, Sciences et Technologie Canada, mars 1994, nº 92-341F au catalogue.

Centres régionaux de consultation

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent une gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter les différents produits, dont les publications, les disquettes de micro-ordinateurs, les microfiches et les cartes.

Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherche en plus du service après-vente, y compris des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada.

Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes d'extraction des données informatisés CANSIM et E-STAT de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les utilisateurs se trouvant à l'extérieur des secteurs d'appels locaux. Téléphonez, écrivez, télécopiez ou visitez le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements.

Région de l'Atlantique

Dessert les provinces suivantes :
Terre-Neuve et Labrador,
Nouvelle-Écosse,
Île-du-Prince-Édouard et
Nouveau-Brunswick.

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble Viking, 3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2

Appel sans frais : 1-800-565-7192
Télécopieur : (709) 772-6433

Services consultatifs
Statistique Canada
North American Life Centre
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3

Appel sans frais : 1-800-565-7192
Appel local : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538

Région du Québec

Services consultatifs
Statistique Canada
200, boul. René-Lévesque ouest
Complexe Guy-Favreau
Bureau 412 (Tour Est)
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Appel sans frais : 1-800-361-2831
Appel local : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350

Région de la Capitale nationale

Centre de consultation statistique
(RCN)
Statistique Canada
Rez-de-chaussée, immeuble
R.-H.-Coats
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Si vous demeurez à l'extérieur de la zone de communication locale, veuillez composer le numéro sans frais pour votre région.

Appel local : (613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581

Région de l'Ontario

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble Arthur Meighen, 10e étage
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4

Appel sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

Région du Pacifique

Dessert la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Services consultatifs
Statistique Canada
Centre Sinclair, bureau 300
757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9

Appel sans frais : 1-800-663-1551
Appel local : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863

Région des Prairies

Dessert les provinces suivantes :
Manitoba, Saskatchewan, Alberta
et les Territoires du Nord-Ouest.

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble MacDonald, bureau 300
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543

Services consultatifs
Statistique Canada
Tour Avord, 9e étage
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403

Services consultatifs
Statistique Canada
First Street Plaza, bureau 401
138 – 4e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (403) 292-6717
Télécopieur : (403) 292-4958

Services consultatifs
Statistique Canada
Park Square, 8e étage
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (403) 495-3027
Télécopieur : (403) 495-5318

Appareils de télécommunications pour les malentendants : 1-800-363-7629

Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis) : 1-800-267-6677

Bibliothèques de dépôt

La bibliothèque de Statistique Canada, située à Ottawa, tient à jour les enregistrements complets de nature courante ou historique de l'ensemble des publications de Statistique Canada, qu'elles figurent au catalogue ou non. Les employés de la bibliothèque sont à la disposition des utilisateurs pour aider ces derniers à trouver les informations dont ils ont besoin.

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 2e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local: 613-951-8219/20
Télécopieur: 1-613-951-0939

La liste qui suit comprend les bibliothèques de dépôt complet qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada et de toute l'administration fédérale.

Canada

Terre-Neuve

St. John's

Memorial University of Newfoundland
Queen Elizabeth II Library
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Y1

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Bibliothèque des services gouvernementaux
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 3T2

Nouvelle-Écosse

Halifax

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4H8

Wolfville

Acadia University
Vaughan Memorial Library
Wolfville (Nouvelle-Écosse)
B0P 1X0

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H5

Moncton

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Sackville

Mount Allison University
Ralph Pickard Bell Library
Sackville (Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0

Québec

Montréal

Bibliothèque municipale de Montréal
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Services documentaires multimédia
Montréal (Québec)
H2C 1T1

Concordia University
Library
Montréal (Québec)
H3G 1M8

McGill University
McLennan Library
Montréal (Québec)
H3A 1Y1

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines et sociales
Montréal (Québec)
H3C 3T2

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque
Montréal (Québec)
H2L 4S6

Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec (Québec)
G1A 1A5

Sherbrooke

Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Cité universitaire
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Sainte-Foy

Université Laval
Bibliothèque générale
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Ontario

Downsview

York University
Scott Library
Downsview (Ontario)
M3J 2R6

Guelph

University of Guelph
Library
Guelph (Ontario)
N1G 2W1

Hamilton

Bibliothèque publique d'Hamilton
Hamilton (Ontario)
L8R 3K1

McMaster University
Mills Memorial Library
Hamilton (Ontario)
L8S 4L6

Kingston

Queen's University at Kingston
Douglas Library
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

London

The University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
London (Ontario)
N6A 3K7

Ottawa

Bibliothèque du Parlement
Section de l'information
gouvernementale
canadienne
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Université d'Ottawa
Bibliothèque Morisset
Ottawa (Ontario)
K1N 9A5

Sudbury

Université Laurentienne de Sudbury
Bibliothèque
Sudbury (Ontario)
P3C 2C6

Thunder Bay

Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Thunder Bay (Ontario)
P7B 5E1

Bibliothèque publique de Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)
P7E 1C2

Toronto

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Metropolitan Toronto Reference
Library
Toronto (Ontario)
M4W 2G8

University of Toronto
Robarts Library
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Waterloo

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Windsor

Bibliothèque publique de Windsor
Windsor (Ontario)
N9A 4M9

Manitoba

Winnipeg

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

The University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2

Saskatchewan

Regina

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Regina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Saskatoon

University of Saskatchewan
The Main Library
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

Alberta

Calgary

The University of Calgary
MacKimmie Library
Calgary (Alberta)
T2N 1N4

Edmonton

Bibliothèque publique d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T5J 2V4

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

The University of Alberta
Library
Edmonton (Alberta)
T6G 2J8

Colombie-Britannique

Burnaby

Simon Fraser University
Library
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Vancouver

The University of British Columbia
Library
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Y3

Bibliothèque publique de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 1X5

Victoria

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4

University of Victoria
McPherson Library
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3H5

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife

Bibliothèque gouvernementale
des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest)
X0E 1H0

Autres pays

République fédérale d'Allemagne

Preussischer Kulturbesitz
Staatsbibliothek
Abt. Amtsdruckchriften U. Tausch
Postfach 1407
1000 Berlin 30
Allemagne

Royaume-Uni

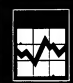
The British Library
Londres, WC1B 3DG
Angleterre, Royaume-Uni

Japon

National Diet Library
Tokyo, Japon

États-Unis d'Amérique

Library of Congress
Washington, D.C. 20540
États-Unis d'Amérique



BON DE COMMANDE

Statistique Canada

ENVOYEZ À :	COMPOSEZ :	TÉLÉCOPIEZ AU :
Division du marketing **Vente des publications** **Statistique Canada** **Ottawa (Ontario)** **Canada K1A 0T6**	**1-800-267-6677** Faites débiter votre compte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis, composez le (613) 951-7277. Veuillez ne pas envoyer de confirmation.	**(613) 951-1584** VISA, MasterCard et bon de commande seulement. Veuillez ne pas envoyer de confirmation; le bon télécopié tient lieu de commande originale.

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie.)

Compagnie

Service

À l'attention de Fonction

Adresse

Ville Province

Code postal Téléphone ( ) Télécopieur ( )

Veuillez vous assurer de remplir le bon **au complet**.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

(Cochez une seule case)

☐ **Veuillez débiter mon compte** ☐ VISA ☐ MasterCard

N° de carte

Signature Date d'expiration

☐ **Paiement inclus** $

Veuillez faire parvenir votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du *Receveur général du Canada – Publications.*

☐ **N° du bon de commande**
(Veuillez joindre le bon)

Signature de la personne autorisée

Numéro au catalogue	Titre	Édition demandée ou Inscrire "A" pour les abonnements	Abonnement annuel ou prix de la publication: Canada $	États-Unis $ US	Autres pays $ US	Quantité	Total $

Veuillez noter que les prix au catalogue pour les É.-U. et les autres pays sont donnés en dollars américains.

TPS N° R121491807

Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada – Publications*.

Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 %. Les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.

TOTAL	
RÉDUCTION (s'il y a lieu)	
TPS (7 %) (Clients canadiens seulement)	
TOTAL GÉNÉRAL	

PF 093238

MERCI DE VOTRE COMMANDE !



Statistique Canada Statistics Canada

Canada







MAIL TO: **PHONE:** **FAX TO:**

Marketing Division
Publication Sales
Statistics Canada
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0T6

1-800-267-6677
Charge to VISA or MasterCard. Outside Canada and the U.S. call (613) 951-7277. Please do not send confirmation.

(613) 951-1584
VISA, MasterCard and Purchase Orders only. Please do not send confirmation. A fax will be treated as an original order.

(Please print)

Company

Department

Attention Title

Address

City Province

Postal Code Phone ( ) Fax ( )

Please ensure that **all information** is completed.

METHOD OF PAYMENT:

(Check only one)

☐ **Please charge my:** ☐ VISA ☐ MasterCard

Card Number

Signature Expiry Date

☐ **Payment enclosed** $

Please make cheque or money order payable to the *Receiver General for Canada – Publications*.

☐ **Purchase Order Number**
(Please enclose)

Authorized Signature

Catalogue Number	Title	Date of Issue or Indicate an "S" for subscriptions	Annual Subscription or Book Price			Quantity	Total $
			Canada $	United States US$	Other Countries US$		

SUBTOTAL	
DISCOUNT (if applicable)	
GST (7%) (Canadian clients only)	
GRAND TOTAL	

▶ **Note: Catalogue prices for U.S. and other countries are shown in US dollars.**

▶ GST Registration # R121491807

▶ Cheque or money order should be made payable to the *Receiver General for Canada – Publications*.

▶ Canadian clients pay in Canadian funds and add 7% GST. Foreign clients pay total amount in US funds drawn on a US bank. Prices for US and foreign clients are shown in US dollars.

PF 093238

THANK YOU FOR YOUR ORDER!

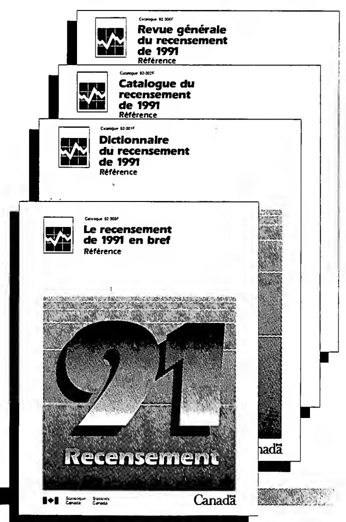


Statistics Canada Statistique Canada

Canada

De nos jours, le recensement constitue la base de données la plus complète qui soit au Canada...

Voulez-vous en tirer tous les avantages ?



Profiter pleinement de la base de données sociales et économiques la plus vaste et la plus détaillée au Canada apparaît souvent comme une tâche colossale, mais le recensement peut se révéler l'outil commercial le plus utile que vous pourriez utiliser. Statistique Canada a conçu une série de produits de référence afin de faire travailler le recensement

On peut se procurer le *Dictionnaire du recensement*, le *Recensement en bref*, la *Revue générale du recensement* et le *Catalogue des produits et services* auprès des centres régionaux de consultation de Statistique Canada ou en téléphonant au...

☎ 1 800 267-6677 ☎

Les rouages du recensement

Les *Rapports techniques du Recensement de 1991* fournissent à l'utilisateur de l'information sur la qualité des données. Ils expliquent en détail les concepts du recensement, les variables et leurs composantes, la couverture, le traitement, l'évaluation des données et leurs champs d'application et d'autres notions pertinentes.



Pour recevoir une liste complète des *Rapports techniques du Recensement de 1991*, communiquez avec votre centre régional de consultation de Statistique Canada ou composez sans frais le...

☎ 1 800 267-6677 ☎